

Budget Primitif

2016

—
Rapport
du Maire

L'année 2016 qui s'annonce confirme le tournant majeur auquel les finances publiques locales sont désormais confrontées. Le projet de loi de finances 2016 présenté par le Gouvernement confirme en effet la nouvelle ponction de 3,7 milliards d'euros qui sera opérée sur les dotations versées aux collectivités territoriales au titre de leur contribution au redressement des comptes publics de la Nation, laquelle ponction se traduira pour la Ville de Lyon par une nouvelle réduction à hauteur de 11,6 M€ de sa dotation forfaitaire en 2016.

Jamais contribution des collectivités au redressement des finances publiques n'aura été aussi conséquente. Elle se traduit concrètement par une nouvelle baisse drastique de leurs recettes pour l'exercice à venir et les oblige plus que jamais à réinterroger simultanément leurs politiques publiques, leurs priorités, leurs organisations et leurs modes de gestion.

Face à cet environnement budgétaire désormais durablement contraint, la Ville de Lyon dont les fondamentaux financiers continuent d'être solides, réaffirme pour sa part et à travers son budget primitif pour l'exercice 2016, les axes de sa stratégie financière définie pour 2015-2020 : ajustement fort du budget de fonctionnement, stabilisation des taux jusqu'au terme du mandat après un unique recours modéré au levier fiscal en 2015, maintien d'un niveau d'investissement dynamique et approprié au développement de son territoire, sans dérapage de son endettement.

Dans cette perspective, le budget 2016 de la Ville traduit pour la 2^e année consécutive à la fois notre volonté de garantir et de développer un service public de qualité qui sache répondre aux besoins prioritaires de notre population, mais également notre détermination à conduire et accentuer les efforts sans précédent entamés dès 2015 pour préserver notre capacité à agir dans les années futures.

Ainsi, et plus que jamais, ce budget fait-il la preuve à travers l'équilibre préservé entre nos dépenses et nos recettes, de notre engagement dans la voie d'une adaptation rapide et cohérente de l'ensemble de notre action aux enjeux nouveaux qui émaillent le service public local.

Lyon, le 10 novembre 2015.

Le Maire de Lyon,
Gérard Collomb.



Sommaire

EQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Section de fonctionnement	6
Section d'investissement	13

RELATIONS À L'USAGER

Qualité du service public	18
Service des mairies d'arrondissement	20

RELATIONS PUBLIQUES, COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTIEL

Logistique et festivités	22
Évènements et animations	23
Communication externe	24
Cabinet du Maire	25

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

DES RISQUES

Supervision globale	27
Prévention sécurité	28
Écologie urbaine	29
Police municipale	30
Régulation urbaine	31

CULTURE ET PATRIMOINE

Directions des Affaires culturelles	33
Musée des beaux arts	34
Centre d'histoire de la résistance et de la déportation	35
Musées Gadagne	36
Musée de l'imprimerie	37
Orchestre National de Lyon	38
Archives municipales	39
Archéologie	40
Musée Henri Malartré	41
Animation événementielle	42
Bibliothèques	43
Théâtre des Célestins	44
Musée d'art contemporain	45
Opéra de Lyon	46

PETITE ENFANCE

Petite enfance	48
----------------	----

ÉDUCATION

Éducation	50
-----------	----

SPORTS

Sports	52
Animations événementielle	53

SOLIDARITÉS

Action sociale	55
Développement territorial	56

ESPACES PUBLICS

Cimetières	58
Déplacements urbains	59
Cadre de vie	60
Éclairage public	61
Espaces verts	62
Aménagement urbain	63

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONALE

Université, recherche	65
Économie, commerce et artisanat	66
Relations internationales	67
Développement territorial	68
Halles Paul Bocuse	69



***ÉQUILIBRE
BUDGÉTAIRE***

**LE BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA VILLE
INTÈGRE POUR LA TROISIÈME ANNÉE
CONSÉCUTIVE LES EFFETS DE LA
CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES AU REDRESSEMENT DES
FINANCES PUBLIQUES.**

**CETTE CONTRIBUTION SE TRADUIRA POUR
LA VILLE PAR UNE NOUVELLE DIMINUTION
DE SA DOTATION FORFAITAIRE À HAUTEUR
DE 11,6 M€, SOIT EN CUMULÉ DEPUIS
2014, UNE PERTE GLOBALE DE RECETTES
DE CE SIMPLE FAIT DE PRÈS DE 28 M€.**

**LE BUDGET 2016 TRADUIT ÉGALEMENT
UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LE
DÉPLOIEMENT DU PLAN DIT « MARGES
DE MANŒUVRE ». CE PLAN, ARRÊTÉ
DANS SON ENSEMBLE PAR L'EXÉCUTIF
DE LA COLLECTIVITÉ EN JUIN 2015, A
POUR OBJECTIF MAJEUR D'AJUSTER
GRADUELLEMENT LE BUDGET DE LA
COLLECTIVITÉ AUX CONSÉQUENCES
DE LA BAISSÉ DRASTIQUE DES
DOTATIONS DE L'ÉTAT.**

Il doit conjointement conduire à réduire les dépenses de la Ville et à dégager des ressources nouvelles, afin de faire converger dans le temps les évolutions des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement. Les actions d'ores et déjà déployées en 2015, associées à celles qui impacteront 2016, ont ainsi pour effet premier de quasi-neutraliser au budget 2016, l'effet ciseaux qui, sans ces actions, aurait naturellement et fortement animé l'évolution des dépenses et recettes de cette section.

La poursuite des efforts engagés, notamment dans le cadre du plan marges de manœuvre, permet, ainsi que cela apparaît dans le tableau ci-après, une évolution légèrement positive (+0,1%) des recettes de gestion de la Ville qui s'établissent au budget primitif 2016 à **637,4 M€**. Leur progression, certes ténue, aurait cependant été négative (-0,6%) hors les décisions tarifaires et fiscales adoptées pour l'année 2016.

Les dépenses de gestion voient leur propre progression limitée à +0,6%. Elles s'établissent au BP 2016 à **569,5 M€**. Cette évolution a également été contrainte par les efforts engagés dans le cadre du plan marges de manœuvre ; hors ces efforts, cette évolution aurait été de près de 2%.

Au total, le plan « marges de manœuvre » se traduit au budget primitif 2016 par des recettes supplémentaires à hauteur de **3,5 M€** et des moindres dépenses, à hauteur de **5,5 M€**.

Présentant un impact global de **9 M€**, il permet de limiter, à **4,2%**, la baisse de l'épargne de gestion retraitée (**67,9 M€**).

La diminution, à hauteur de **10,2%** de la charge nette de la dette (solde entre les charges et les recettes liées à la gestion de la dette et de la trésorerie), permet d'atténuer largement la baisse de l'épargne brute retraitée, qui s'établit à **57,1 M€**, en recul de moins de 3%.

DÉTERMINATION DE L'ÉPARGNE BRUTE	BP 2015	BP 2016	ÉVOLUTION	
	M€	M€	M€	%
Recettes de gestion	641,4	637,7	-3,7	-0,6
Recettes de gestion retraitées	636,9	637,4	0,5	0,1
Dépenses de gestion	566,9	571,5	4,6	0,8
Dépenses de gestion retraitées	566,0	569,5	3,4	0,6
ÉPARGNE DE GESTION	74,5	66,2	-8,3	-11,2
ÉPARGNE DE GESTION RETRAITÉE	70,9	67,9	-3,0	-4,2
Charge nette de la dette	12,1	10,9	-1,2	-10,2
ÉPARGNE BRUTE	62,4	55,4	-7,1	-11,3
ÉPARGNE BRUTE RETRAITÉE	58,8	57,1	-1,7	-2,9
Amortissement de la dette principale	53,2	47,4	-5,8	-10,8

BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	M€
Dépenses d'investissement	116
Recettes propres	22
Epargne nette	8
Besoin d'emprunt	86

I. Section de fonctionnement

A. EVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES

OPÉRATIONS RÉELLES		BP 2015 (€)	BP 2016 (€)	ÉVOLUTION (%)
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	110 160 613	112 501 801	2,1
	Charges à caractère général retraitées BP 2016 ⁽¹⁾	110 160 613	110 501 801	0,3
012	CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉS	326 104 801	327 528 848	0,4
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	120 598 729	120 047 121	-0,5
	Subventions aux personnes de droit privé	66 659 316	66 728 291	0,1
	Subventions aux personnes de droit privé retraitées ⁽²⁾	65 795 140	66 728 291	1,4
	Subventions aux personnes de droit public	14 560 606	14 037 505	-3,6
	Dont subvention au CCAS	12 989 856	12 289 856	-5,4
	Total des subventions	81 219 922	80 765 796	-0,6
	Total des subventions retraitées ⁽²⁾	80 355 746	80 765 796	0,5
	Participation à l'équilibre du budget annexe du Théâtre des Célestins	4 839 381	4 839 381	0,0
	Participation à l'équilibre du budget annexe de l'Auditorium ONL	9 124 367	9 124 367	0,0
	Participations aux organismes de regroupement	16 115 417	15 933 242	-1,1
	Dont participation ENSBAL	6 883 433	6 650 000	-3,4
	Dont participation CRR	8 170 584	8 220 442	0,6
	Autres charges de gestion courante retraitées ⁽²⁾	119 734 553	120 047 121	0,3
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS	695 720	682 233	-1,9
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	4 138 000	5 447 000	31,6
	Dont fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	4 000 000	5 100 000	27,5
	DOTATIONS AUX ARRONDISSEMENTS	5 194 000	5 265 000	1,4
66	CHARGES FINANCIÈRES	13 484 938	11 589 500	-14,1
	Dont intérêts de la dette et de la trésorerie	12 082 697	10 850 000	-10,2
	Dont intérêts de la dette	11 539 801	10 388 000	-10,0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 084 183	883 304	-18,5
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	581 460 984	583 944 807	0,4
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITÉES	580 596 808	581 944 807	0,2
	TOTAL DÉPENSES DE GESTION COURANTE (hors charges financières et charges exceptionnelles)	566 891 863	571 472 003	0,8
	TOTAL DÉPENSES DE GESTION COURANTE RETRAITÉES	566 027 687	569 472 003	0,6

(1) Dépenses retraitées de la dépense exceptionnelle de 2M€ destinée à l'accueil de l'Euro 2016.

(2) Dépenses 2015 retraitées des crédits en lien avec la réforme des rythmes scolaires inscrits en 2015, mais relatifs à 2014 (0,864 M€)

1. Charges à caractère général

Le poste de charges à caractère général s'établit à **112,5 M€** au budget primitif 2016, en progression de **2,1 %** par rapport à l'exercice 2015 (**110,2 M€**). Il est à noter que, hors mise en œuvre du plan marges de manœuvre, cette évolution aurait été portée à **4 %**.

Une fois retraitée des dépenses exceptionnelles inscrites au titre de l'Euro 2016 (**2 M€**), événement sportif majeur de l'année qui verra l'accueil de six matchs de football sur le territoire métropolitain, cette évolution est ramenée à **0,3 %** entre 2015 (**110,2 M€**) et 2016 (**110,5 M€**).

Cette quasi-stagnation recèle des évolutions contrastées, à la hausse (liées à l'extension de l'offre de service public ou à des éléments exogènes) ou à la baisse, résultant notamment de la mise en œuvre du plan marges de manœuvre.

Dans le détail, 2016 étant une année de Biennale de la Danse, le Musée d'Art Contemporain (MAC) organisera une grande exposition, consacrée cette année à Yoko Ono. Les crédits de l'équipement sont donc relevés à hauteur de **330 k€** afin de permettre la réalisation de cet événement. En parallèle, **41 k€** seront de surcroît consacrés au déménagement, sur un nouveau site, du stockage des œuvres d'art du MAC, le lieu de dépôt actuel ne répondant plus aux normes d'hygiène et de sécurité requises pour la conservation du patrimoine entreposé.

La prise en compte en année pleine de l'entretien horticole du parc du Vallon et du clos Layat générale, pour sa part, une augmentation de près de **300 k€** des crédits dédiés.

Les augmentations constatées résultent également de mesures exogènes :

- Le seul impact des hausses tarifaires de l'électricité se traduit par une augmentation de **326 k€** des dépenses consacrées à l'éclairage public,
- Les augmentations tarifaires, combinées aux augmentations de surfaces prises en charge, engendrent une évolution des dépenses liées aux fluides et à la maintenance de plus de **600 k€**.

Ces augmentations sont toutefois largement compensées par des diminutions de dépenses, résultats des efforts engagés par la Ville, et de la mise en œuvre du plan marges de manœuvre.

La reprise de l'entretien par la Métropole des micro-espaces publics et des traboules, l'interruption dans le cadre du plan marges de manœuvre, du service de collecte des encombrants remplacé par l'installation de bennes mobiles à la Duchère, ainsi que les fermetures de parcs en période hivernale permettent des économies à hauteur respectivement de **99 k€**, **175 k€** et **50 k€**.

Le départ de l'Olympique Lyonnais du stade de Gerland permet une économie de **546 k€**, au titre notamment de l'entretien de la pelouse – l'arrêt de la luminothérapie conduit ainsi à lui seul à une économie de **110 k€**.

Enfin, un objectif de réduction des coûts consacrés à la formation des agents, avec maintien d'un niveau de prestation équivalent, a été fixé à hauteur de **300 k€** sur ces crédits.

2. Charges de personnel

La prévision des dépenses de masse salariale au budget primitif 2016 a été élaborée dans le respect des cinq priorités définies dans le cadre de la stratégie Ressources Humaines de la Ville de Lyon pour la période 2015-2020, à savoir :

- Faire vivre l'esprit Partage dans le fonctionnement et la culture de la fonction RH,

- Construire des politiques d'emploi répondant aux besoins de la collectivité, promouvant les collectifs de travail et les parcours individuels,
- Promouvoir le travail comme opérateur de santé et d'intégration sociale,
- Rechercher l'efficacité dans l'emploi des ressources,
- Anticiper et intégrer de façon raisonnée des formes nouvelles d'organisation du travail.

Les dépenses de personnel du budget principal s'élèvent à **327,5 M€** ; elles enregistrent une progression de **0,4 %** par rapport au BP 2015 (**326,1 M€**).

Les charges de personnel se répartissent entre plusieurs programmes budgétaires :

a. Les moyens permanents

Ils représentent à eux-seuls **87 %** du budget (**284,8 M€**). Les dépenses de personnel sont calculées en tenant compte essentiellement :

• Du solde Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

Il comprend les avancements d'échelon, de grade, les promotions internes et l'effet de noria lié à la mobilité des effectifs.

• Des différentes mesures nationales connues à ce jour

Il s'agit notamment des hausses de taux de cotisation et de la première tranche du projet d'accord de « modernisation des parcours professionnels, des carrières et rémunérations », consistant, pour l'année 2016, à transformer une partie du régime indemnitaire des agents de catégorie B en traitement indiciaire.

• Des prévisions d'effectifs

Celles-ci prennent en compte :

- Les effets reports du PGAEC 2015 (plan de gestion des activités, emplois et compétences), importants du fait de recrutements tardifs,
- Le PGAEC 2016 qui enregistre un solde net négatif de **-26** postes sur le budget principal (et **-31** en incluant le budget annexe des Célestins).

Bien que des créations de postes soient prévues en 2016 pour permettre l'ouverture de deux gymnases, de deux bibliothèques, mais également pour accompagner la progression des effectifs scolaires (ouvertures de classes et augmentation du nombre d'enfants déjeunant au sein des restaurants scolaires), le nombre de suppressions de postes sera supérieur aux créations de postes du fait de la déclinaison des marges de manœuvre.

Les **13 %** restant (**42,8 M€**) se ventilent, par ordre d'importance, sur les programmes suivants :

b. Les moyens non permanents et emplois d'insertion

Ils regroupent les dépenses des personnels saisonniers, occasionnels, vacataires, remplaçants, ainsi que celles des apprentis, stagiaires et agents en contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE).

c. Les mesures sociales

Elles comprennent la prise en charge par la ville d'une partie du coût des titres restaurant et des mutuelles des agents, l'avance des dépenses de subrogation prévoyance permettant aux agents de conserver un salaire à taux plein en cas de maladie (ces dépenses sont remboursées par le pres-tataire) ainsi que les autres mesures de politique sociale (congés bonifiés, capital décès, vacances collectives).

d. Les dépenses de chômage

La Ville étant son propre assureur.

e. Les autres dépenses de personnel

Elles se rapportent aux dépenses de prévention, au recensement renouvelé de la population, aux dépenses prises en charges pour le compte du CCAS (ces dernières étant compensées par des recettes), ...

3. Subventions

Les subventions aux personnes de droit privé s'élèvent à **66,7 M€** au budget primitif 2016. Elles enregistrent une progression de **0,1 %** par rapport au budget primitif 2015. Une fois retraitée du rattrapage des rythmes scolaires, versé en 2015 au titre de 2014, la progression s'établit à **1,4 %**.

La mise en œuvre des marges de manœuvre permet une économie de près de **700 k€**, elle compense intégralement les hausses liées aux extensions de périmètre d'intervention.

Dans le détail, les subventions attribuées aux équipements d'accueil de jeunes enfants en gestion associative sont majorées de **149 k€** entre 2015 et 2016. Cette évolution est la double-résultante des augmentations liées :

- A la prise en compte en année pleine des ouvertures intervenues en 2015, laquelle entraîne une majoration de **612 k€** des subventions versées,
- A l'augmentation de **1 %** des subventions par rapport à 2015 qui génère une augmentation de **166 k€**.

Mais aussi des efforts consentis, notamment dans le cadre du plan marges de manœuvre :

- La fermeture de 2 équipements « Les Oursons » et « Ludéline » permettent une économie de **98 k€**,
- La réduction de l'offre proposée par la crèche Mirabilis, et la non ouverture de la micro-crèche Simone de Beauvoir permettent une réduction des subventions versées à hauteur de **130 k€**,
- Les enveloppes ajustement et ouverture sont réduites de **401 k€** du fait de la réduction du nombre de places créées entre les deux exercices (87 prévues en 2015, contre 8 en 2016).

La subvention versée par la Ville au Comité des Œuvres Sociales, après avoir été minorée en 2015 de **400 k€** au titre de sa contribution au plan Marges de manœuvre, revient en 2016 sur son niveau de 2014. Ce montant sera de plus majoré de **120 k€**, afin de tenir compte, suite aux recrutements intervenus dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires, de l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

L'ensemble des autres grands secteurs subventionnés par la Ville sont également concernés par la mise en œuvre du plan marges de manœuvre :

- Le sport tout d'abord : les subventions à l'OL et au Lou Rugby sont minorées, respectivement à hauteur de **265 k€** et **50 k€**,
- La culture ensuite, avec la réduction de **100 k€** portant sur la subvention à l'association Les Subsistances,
- La solidarité enfin, et notamment :
 - La subvention au Ludopôle est supprimée (**-150 k€**),
 - L'enveloppe de subventions dédiée à la lutte contre les discriminations est minorée de **50 k€**,
 - Pour finir, le recentrage des actions de prévention santé, sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, permet une réduction de **35 k€** de cette enveloppe.

Les subventions aux personnes de droit public enregistrent un repli de **3,6 %** de 2015 (**14,6 M€**) à 2016 (**14,0 M€**).

Sans déploiement du plan marges de manœuvre la progression des subventions aux personnes de droit public se serait établie à **9 %** (**15,9 M€**).

En effet, la subvention d'équilibre au CCAS est minorée, en 2016, à hauteur de **700 k€**. Cette baisse, qui se cumule avec celle intervenue en 2015 pour un montant de **1000 k€**, est rendue possible par :

- Le retour à l'équilibre des EHPAD qui permet de minorer la subvention de la Ville de **537 k€** (cet équilibre est aujourd'hui possible grâce aux majorations des contributions des autres financeurs de ces établissements),
- La fermeture des EHPAD Viricel et Nérard (**-150 k€**),
- Et la rationalisation des moyens généraux du CCAS, rendue possible par la dématérialisation (**-40 k€**).

L'interruption du programme d'éducation artistique et culturel Arts et langage (marge de manœuvre 2016) entraîne la fin du versement de la subvention de **159 k€** à la Caisse des écoles.

4. Autres charges de gestion courante

Outre les subventions versées aux personnes de droit public et de droit privé, la Ville, via le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », verse sa contribution aux écoles de droit privé et contribue à l'équilibre à la fois de ses deux budgets annexes à caractère administratif (Théâtre des Célestins et Auditorium-ONL), mais aussi de diverses structures intercommunales auxquelles elle adhère.

Le poste enregistre une évolution de **-0,2 %** du BP 2015 (**39,4 M€**) au BP 2016 (**39,3 M€**).

Cette évolution résulte des décisions de politiques publiques suivantes :

- Les participations du budget principal aux budgets annexes des Célestins et de l'ONL sont gelées, ce qui permet des économies respectivement à hauteur de **96** et **182 k€** par rapport à la norme d'évolution antérieure (**2 %**),
- La contribution à l'ENSBAL est minorée de **233 k€**,
- Et la participation au Conservatoire à rayonnement régional évolue dans une proportion inférieure (**0,75 %**) à la norme d'évolution définie initialement (**1,5 %**), ce qui minore de **74 k€** l'évolution constatée.

5. Autres charges

Enfin, le chapitre 014, « Atténuations de produits » enregistre une progression de près de **15 %** de 2015 (**9,3 M€**) à 2016 (**10,7 M€**).

Cette évolution résulte pour l'essentiel de la progression du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). Le dispositif est toujours en phase de montée en puissance. Il devrait évoluer, au niveau national, de **28 %** entre 2015 (**780 M€**) et 2016 (**1000 M€**). Une progression similaire est retenue pour la contribution de la Ville qui évolue de **4 M€** au BP 2015 à **5,1 M€** au BP 2016.

6. Frais financiers

Le chapitre des frais financiers intègre la totalité des charges (service bancaire et intérêts) réglées au titre des emprunts, de la trésorerie et de la gestion active de la dette.

Les intérêts s'établissent en recul de **14,1 %** de budget à budget, alors qu'ils avaient enregistré une augmentation de **14,2 %** au BP 2015. Cette diminution résulte de deux éléments :

L'encours de la dette sera tout d'abord stabilisé entre la fin de l'année 2014 (**424 M€** au compte administratif 2014) et le début de l'année 2016 (**423 M€** au 1^{er} janvier 2016),

- Quant aux taux d'intérêt, ils ont atteint des niveaux historiquement bas, réduisant considérablement les intérêts à verser (confère graphique ci-après).

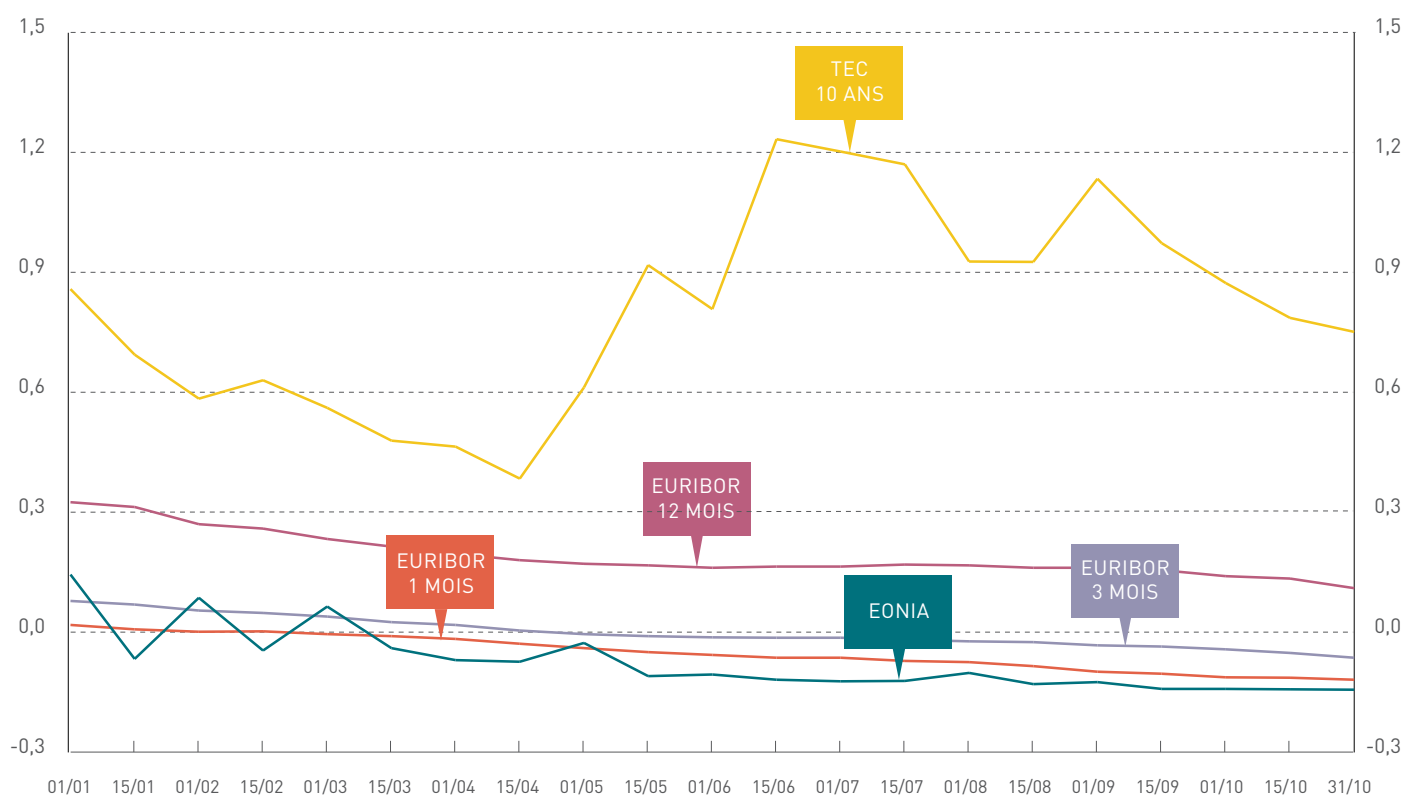
En tenant compte des intérêts à recevoir au titre des Swaps, le repli de la charge nette de la dette est ramené de son côté à **10,2 %**.

Les taux d'intérêt ont atteint des niveaux inégalés : depuis la fin de l'année 2014, les taux courts sont négatifs ; quant aux taux longs, même s'ils ont connu un pic dans leur évolution au cours de l'année 2015, celui-ci est resté à un niveau historiquement bas. Cette situation résulte de la volonté de la Banque Centrale Européenne de relancer l'inflation dans la zone Euro afin d'éviter le déclenchement d'une crise déflationniste.

EVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT DEPUIS 2011

	31/12/2011	30/06/2012	31/12/2012	30/06/2013	31/12/2013	30/06/2014	31/12/2014	30/06/2015	26/10/2015
Taux BCE (%)	1,00	1,00	0,75	0,50	0,50	0,15	0,05	0,05	0,05
Eonia (%)	0,629	0,382	0,089	0,208	0,446	0,336	0,082	-0,06	-0,14
Euribor 12 mois (%)	1,947	1,213	0,624	0,527	0,556	0,488	0,34	0,164	0,11
TEC 10 ans (%)	3,16	2,70	2,18	2,36	2,497	1,611	1,17	1,207	0,751

EVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT EN 2015



Au regard des données chiffrées, le montant prévisionnel de l'annuité de la dette à payer en 2016 s'élève à **58,2 M€** (**65,2 M€** au BP 2015), ainsi répartis :

- **47,4 M€** au titre de l'amortissement du capital de la dette (comptabilisé en section d'investissement) : cet amortissement est en baisse (**-10,8%**) par rapport au budget primitif 2015 (**53,2 M€**),
- **11,6 M€** au titre des intérêts dont **8,7 M€** au titre des échéances contractuelles, **0,5 M€** liés au recours aux lignes de trésorerie, **0,1 M€** au titre des intérêts courus non échus et **2,3 M€** relatifs aux swaps et aux indemnités de remboursement anticipé.
- Enfin, les produits financiers provenant des recettes de swaps sont anticipés à hauteur de **0,7 M€** (**1,4 M€** au BP 2015).

B. EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES

OPÉRATIONS RÉELLES		BP 2015 (€)	BP 2016 (€)	ÉVOLUTION (%)
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	43 638 525	45 484 461	4,2
	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE RETRAITÉS ⁽¹⁾	43 638 525	45 267 686	3,7
73	IMPÔTS & TAXES	446 262 909	457 223 885	2,5
	Dont produit fiscal	335 751 000	345 717 000	3,0
	Dont attribution de compensation et dotation solidarité communautaire	51 844 000	51 844 000	0,0
	Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	25 000 000	27 250 000	9,0
74	DOTATIONS & PARTICIPATIONS	136 514 063	123 152 644	-9,8
	Dont dotation forfaitaire	85 300 000	72 800 000	-14,7
	Dont compensation taxes foncières	660 000	650 000	-1,5
	Dont compensation taxe d'habitation	8 960 000	8 960 000	0,0
	Dont Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)	4 795 250	4 795 250	0,0
	Dont dotation de compensation taxe professionnelle (DUCS-TP)	614 000	440 000	-28,3
	FPIC	4 000 000	5 100 000	27,5
	Dotations & participations retraitées ⁽²⁾	134 014 063	121 785 644	-9,1
	FISCALITÉ DIRECTE CONSOLIDÉE (PRODUIT FISCAL + COMPENSATIONS - FPIC)	393 215 000	402 071 000	2,3
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 827 254	10 153 780	-26,6
	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE RETRAITÉS ⁽³⁾	11 827 254	11 458 780	-3,1
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	1 165 800	1 662 500	42,6
76	PRODUITS FINANCIERS	1 628 081	926 706	-43,1
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 249 035	1 287 020	3,0
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		644 285 667	639 890 996	-0,7
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITÉES		639 785 667	639 612 221	0,0
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		641 408 551	637 677 270	-0,6
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE RETRAITÉES		636 908 551	637 398 495	0,1

(1) Recettes retraitées des travaux de remise en état du Parc de Gerland entièrement remboursés à la Ville par le SYTRAL (2 M€ au BP 2014, 0 M€ au BP15, 0,2 M€ au BP 2016).

(2) Recettes retraitées pour tenir compte de la diminution du pourcentage de l'acompte versé par la CAF au titre des recettes de l'enfance, qui s'établissait jusqu'alors à hauteur de 80% et qui sera désormais de 70%.

(3) Recettes retraitées des droits d'entrée sur Bail Emphytéotique Administratif (BEA), qui enregistrent de fortes variations d'une année sur l'autre (2 M€ en 2015, contre 0 M€ en 2016), des recettes de la chaufferie urbaine de la Duchère transférées à la Métropole de Lyon (-1032 k€), et de l'impact de la gestion hors taxe des redevances de loyer de l'Opéra et des trois théâtres concédés (-273 k€).

1. Dotations versées par l'Etat

Les relations financières de l'Etat avec les collectivités locales présentées dans le projet de loi de finances pour 2016 traduisent la volonté du Gouvernement de continuer à faire participer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics.

En 2014, faisant écho au Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'Etat et les collectivités territoriales le 16 juillet 2013, la loi de finances prévoyait une baisse de **1,5 Md€** des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales répartie à hauteur de **840 M€** pour le bloc communal, **476 M€** pour les départements et **184 M€** pour les régions.

En 2015, dans le cadre du programme de stabilité présenté en avril 2014 qui intégrait un plan d'économies de **50 Mds€** réparti sur les années 2015 à 2017,

au sein duquel les collectivités locales participent à hauteur de **11 Mds€**, la loi de finances prévoyait une baisse de **3,67 Mds€** des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

Le projet de loi de finances pour 2016 poursuit le plan d'économies en maintenant une contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics à hauteur de **3,67 Mds€** en 2016.

Comme en 2015, le projet de loi de finances prévoit que la diminution de **3,67 Mds€** des concours financiers de l'Etat est répartie entre les niveaux de collectivités à proportion de leurs recettes totales, soit **2071 M€** pour les communes et intercommunalités, **1 148 M€** pour les départements et **451 M€** pour les régions.

Au sein du bloc communal, la répartition s'effectue entre les communes et leurs groupements à proportion des recettes réelles de fonctionnement : les communes supportent **70%** de la diminution, soit **1 450 M€**, et les EPCI, **30%**, soit **621 M€**.

Entre communes, la diminution s'applique également au prorata des recettes réelles de fonctionnement. La baisse s'impute pour chaque commune, en premier lieu, sur le montant de la dotation forfaitaire puis en deuxième lieu, sur les compensations d'exonérations fiscales, ou à défaut, sur les douzièmes de fiscalité.

a. La dotation globale de fonctionnement (DGF) :

La ville perçoit, au sein de la DGF, la dotation forfaitaire, la dotation nationale de péréquation et, depuis 2009, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

• La dotation forfaitaire : 72,8 M€

La dotation forfaitaire progresse en fonction de l'évolution de la population. Elle supporte, pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à **75%** du potentiel fiscal moyen par habitant, un écrêtement, plafonné selon les dispositions du projet de loi de finances pour 2016, à **3%** de la dotation forfaitaire perçue l'année précédente.

C'est également sur la dotation forfaitaire que se porte la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques.

La recette prévue au budget primitif 2016, soit **72,8 M€**, est en retrait de **12,5 M€** par rapport au BP 2015 (**85,3 M€**), et de **13 M€** par rapport au montant réellement perçu en 2015 (**85,8 M€**).

La prévision pour 2016 est fondée sur les hypothèses suivantes :

- Une augmentation de la population de **1,1%**,
- Un écrêtement de la dotation forfaitaire de **2,6%**,
- La nouvelle contribution de la ville au redressement des finances publiques, estimée à **11,6 M€**, qui se cumule avec celles subies en 2015 et en 2014.

• La dotation nationale de péréquation (DNP) : 2,4 M€

La part principale de la DNP, à laquelle Lyon est éligible, est répartie entre les communes qui satisfont à une double condition de potentiel financier et d'effort fiscal. Le montant global de l'enveloppe attribuée aux communes de plus de **200 000** habitants est déterminé à partir d'un montant figé en euro par habitant depuis 1995. La prévision 2016 pour la Ville correspond à la recette perçue en 2015.

• La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) : 4,8 M€

La recette estimée au budget primitif 2016 reproduit le montant perçu en 2015, le gel de cette dotation étant prévu pour les dernières communes éligibles, et Lyon se situant, depuis 2009, parmi les dernières communes du classement (704^e rang en 2015).

Le projet de loi de finances pour 2016 devrait préfigurer une réforme en profondeur de la dotation globale de fonctionnement.

Le projet de loi de finances introduit une réforme importante de la dotation globale de fonctionnement des communes et intercommunalités, sur la base du rapport parlementaire de Christine Pirès-Beaune et Jean Germain présenté en juillet 2015, intitulé « Pour une dotation globale de fonctionnement équitable et transparente : osons la réforme ».

La réforme simplifie l'architecture de la dotation forfaitaire des communes en remplaçant les cinq composantes actuelles par trois dotations :

- Une dotation de base, attribuée à chaque commune en fonction du seul critère de sa population (**75,72 €** par habitant),
- Une dotation pour charges de ruralité, répartie en fonction de la densité géographique des communes,

Une dotation de centralité, répartie au niveau de l'ensemble intercommunal entre l'EPCI et ses communes-membres, et d'un montant compris entre **15** et **45 €** par habitant.

- La réforme accentue et cible l'effort de péréquation, d'une part, en supprimant la dotation nationale de péréquation (DNP) pour libérer les crédits destinés à abonder les dotations de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) et de solidarité rurale (DSR) et, d'autre part, en recentrant sur les 2/3 des communes, et non plus les 3/4, l'éligibilité à la DSUCS des communes de plus de 10 000 habitants.

Cette réforme ne sera toutefois pas appliquée au 1^{er} janvier 2016, contrairement à ce qui avait été initialement proposé. Pour répondre aux attentes des élus locaux, Manuel Valls a en effet annoncé le 3 novembre 2015, le report de l'application de cette réforme, dont les grands principes resteront cependant inscrits dans le projet de loi de finances pour 2016, au 1^{er} janvier 2017. Une clause de revoyure, susceptible de faire évoluer la réforme, serait de surcroît fixée au mois d'avril prochain.

b. La DUCS-TP « variable d'ajustement » (ex DCTP) : 0,44 M€

A l'origine, elle avait pour vocation de compenser les pertes de taxe professionnelle engendrées par des mesures d'allègements fiscaux. Constituant la variable d'ajustement historique de l'enveloppe normée, elle a davantage les caractéristiques d'une dotation que d'une allocation compensatrice.

En fiscalité professionnelle unique, le montant de la DUCS-TP « variable d'ajustement » reste attribué, selon les mêmes règles, aux communes et à l'intercommunalité ce qui tend à confirmer qu'elle a perdu sa fonction de compensation. La recette estimée au BP 2016 prévoit une baisse de **33,9%** de cette dotation.

2. Autres dotations et participations : 33,1 M€

Le solde du chapitre 74, Dotations et participation, s'établit à **33,1 M€** en recul de **2,1%** par rapport à 2015 (**33,8 M€**). Cette évolution s'établit à **+1,2%** une fois retraitée la révision, par la CAF, des modalités de versement de la PSU (prestation de service unique), la répartition antérieure du versement de la somme (**80%** au titre de l'acompte en année n et le solde, à hauteur de **20%** en années n+1) ayant évolué (**70% / 30%**).

L'essentiel de la progression constatée résulte de la subvention de **350 k€** dont la Ville bénéficiera suite à la signature d'une nouvelle convention avec le FIPHPF (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), dont l'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

3. Fiscalité directe consolidée : 402,07 M€

Composé des contributions directes (minorées du prélèvement prévisionnel au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC), des versements provenant de la Métropole du Grand Lyon et des allocations compensatrices versées par l'Etat, le produit global de fiscalité directe consolidée représente plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement de la ville de Lyon. Par rapport au budget primitif 2015, la recette progresse de **2,3%**.

a. Les contributions directes (345,72 M€)

Depuis le passage en taxe professionnelle unique, les recettes des contributions directes de la ville sont uniquement composées des impôts « ménages » :

	PRÉVISION BP 2016	ÉVOLUTION 2016 / 2015
Taxe d'habitation	180,81 M€	2,9%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	163,60 M€	2,4%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,31 M€	4,7%

Ces estimations de produits sont fondées sur les hypothèses suivantes :

- Le vote par le Parlement d'une majoration forfaitaire des bases (CMF) de **0,5 %**,
- Une croissance physique de la base taxable de taxe d'habitation de **1,3 %** ainsi que l'instauration de la majoration (**20 %**) de cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- Une croissance physique de la base taxable de taxe foncière sur les propriétés bâties de **1,9 %** due, pour partie (**0,4 %**), à la suppression partielle de l'exonération de 2 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation non financés au moyen de prêts aidés de l'Etat ou prêts conventionnés.
- Une stagnation de la base de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La Ville prévoit de surcroît des rôles supplémentaires pour un montant de **1 M€**.

- A ces prévisions de produits est retranchée la contribution estimée de la ville de Lyon au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en 2016, soit **5,1 M€** qui correspondent à une montée en puissance de la contribution de la ville au même rythme que l'enveloppe nationale.

b. Les versements provenant de la Métropole du Grand Lyon

- **L'attribution de compensation (48,87 M€)**

L'attribution de compensation a pour fonction de neutraliser financièrement les transferts d'impôts (« impôts ménages » et fiscalité professionnelle) ainsi que les transferts de charges entre la ville et la métropole. Son montant varie du fait de la prise en compte de nouveaux transferts de charges. Depuis la réforme de la taxe professionnelle, son montant peut aussi varier par délibérations concordantes prises par la métropole et ses communes-membres ou en cas de diminution des bases imposables réduisant le produit global disponible. Le montant prévu pour 2016 est identique à celui perçu en 2015.

- **La dotation de solidarité communautaire (2,97 M€)**

La dotation de solidarité communautaire constitue un versement obligatoire des communautés urbaines et métropoles sous le régime de fiscalité professionnelle unique vers leurs communes-membres. L'estimation pour 2016 reconduit le produit attendu pour 2015.

c. Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux : 9,61 M€

- **Taxe d'habitation : 8,96 M€**
- **Taxes foncières : 0,65 M€**

À l'origine, elles ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'allègement décidées par l'Etat :

- Les allègements de cotisations de taxe d'habitation et de taxe foncière accordées aux contribuables de condition modeste,
- Les abattements sur valeur locative accordés pour certains locaux situés en zone urbaine sensible ou les exonérations accordées aux logements sociaux (taxes foncières).

Depuis 2009, elles sont intégrées dans l'enveloppe normée du contrat de stabilité et les allocations compensatrices de taxes foncières font fonc-

tion de variable d'ajustement : après leur calcul fondé sur le montant des allègements à compenser à la ville, elles subissent une réfaction estimée à **26,6 %** pour 2016.

4. Fiscalité indirecte

Les principales taxes indirectes sont les suivantes :

- **La taxe additionnelle aux droits de mutation : 27,25 M€**

Cette taxe, dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat, est assise sur les mutations à titre onéreux. Elle est directement dépendante de l'activité du marché immobilier ce qui conduit à une estimation de recettes pour 2016 équivalente à celle attendue pour 2015.

En prenant en compte la dépense estimée au titre des restitutions dues aux rectifications du calcul de l'imposition et la compensation pour exonérations, la recette nette est de 27,30 M€.

- **La taxe sur la consommation finale d'électricité : 9,4 M€**

La loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) a transféré la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » à la métropole de Lyon ainsi que la taxe sur la consommation finale d'électricité. La métropole de Lyon a décidé, par délibération du 21 septembre 2015, de reverser l'intégralité du produit de la part communale de cette taxe perçue à compter du 1^{er} janvier 2015 sur le territoire de la ville de Lyon, à cette dernière.

La ville de Lyon a pour sa part, par délibération du 28 septembre 2015, accepté ce reversement.

La recette prévue au BP 2016 correspond donc au reversement de la taxe, net des frais de déclaration et de versement prélevés au profit des fournisseurs.

- **Prélèvement sur les produits des jeux : 4,6 M€**

Cette recette correspond :

- A un prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos en faveur de la commune égal à **15 %** des recettes réalisées par le Casino,
- A un reversement de **10 %** du prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos effectué par l'Etat,
- A un reversement issu du prélèvement effectué par l'Etat sur les jeux de cercle en ligne institué par la loi du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne.

Conformément à la loi du 30 décembre 1995, le casino bénéficie d'un abattement sur le produit du reversement au titre du financement qu'il apporte pour des manifestations artistiques, parmi lesquelles la biennale de la Danse et la biennale d'Art Contemporain.

Cet abattement donne lieu à un reversement partiel du prélèvement sur le produit des jeux qui est estimé à **0,327 M€**, ce qui ramène la recette nette à **4,29 M€**.

- **Les droits de stationnement : 14,4 M€**

La recette enregistre un repli de **6 % (-869 k€)** par rapport au budget primitif 2015. La prévision 2015 ne se réalisera en effet pas. La prévision 2016 est donc minorée en conséquence.

- **La taxe locale sur la publicité extérieure : 2,1 M€**

La recette prévisionnelle enregistre une progression de **2,7 %** par rapport au budget primitif 2015, elle est ajustée à la recette attendue sur 2015 augmentée de l'évolution anticipée pour 2016.

- **Les droits de place : 1,6 M€**

Ce poste correspond aux recettes liées aux marchés. Il enregistre une légère progression de **39 k€** liée à une révision tarifaire.

5. Produits des services et du domaine

Prévus à hauteur de **43,6 M€** au BP 2015, les produits des services et du domaine s'établissent au BP 2016 à **45,5 M€** en progression de **4,2 %**. Néanmoins, une fois retraitée du remboursement par le Sytral des travaux de remise en état du parc de Gerland consécutifs à l'extension de la ligne B du métro, la recette enregistre une progression de **3,7 %** de BP à BP.

La principale évolution constatée résulte de l'activité de la restauration scolaire (**+ 1 M€** entre 2015 et 2016) et s'explique par un double phénomène : hausse de fréquentation anticipée de l'ordre de **2,6 %** (liée en partie à une augmentation des effectifs scolaires de **+ 4 %**) d'une part et revalorisation de **1 %** des tarifs de restauration scolaire à compter du 1^{er} janvier 2016 d'autre part.

Les recettes de la culture contribuent également à la dynamique de ce poste avec une évolution positive :

- Les chantiers de fouille réalisés par le service archéologique de la Ville de Lyon génèrent une recette de **370 k€** en 2016 (**275 k€** pour l'Hôtel Dieu et **70 k€** pour le quai Saint-Antoine), ces recettes étant très erratiques et fonction de l'activité d'une année sur l'autre,
- Les recettes des six musées municipaux de Lyon sont en nette progression, de près de **758 k€** au budget primitif 2016, et sont en grande partie la résultante de l'application de la nouvelle grille tarifaire approuvée au Conseil municipal du 9 juillet 2015.

Dans le même temps, les recettes enregistrées par les activités déployées dans le secteur des sports connaissent aussi une forte évolution liée à la fois à la hausse de la fréquentation dans les piscines (**+311 k€**) et à la refonte des tarifs dans les piscines et patinoires votée en juin 2014.

Le départ du Stade de Gerland de l'Olympique Lyonnais se traduit en revanche par la perte de la redevance d'un montant de **862 k€**.

Enfin, un certain nombre de mesures viendront également majorer ce poste de recettes :

- Reclassement du zonage des rues avec un impact sur les recettes des terrasses,
- Refacturation des prestations de logistique aux organisateurs d'événements,
- Location de places en crèches municipales au secteur marchand.

Sans la mise en place de l'ensemble de ces mesures, l'évolution des produits des services et du domaine aurait été limitée à **1 %**.

6. Autres produits de gestion courante

En 2016, les autres produits de gestion courante s'établissent à **10,2 M€**, en repli de **26,6 %** par rapport au BP 2015 (**13,8 M€**). Cette évolution est toutefois à retraiter des éléments suivants :

- Les droits d'entrée sur Bail Emphytéotique Administratif (BEA), qui enregistrent de fortes variations d'une année sur l'autre (**2 M€** en 2015, contre **0 M€** en 2016),
- Les recettes de la chaufferie urbaine de la Duchère transférées à la Métropole de Lyon (**- 1 032 k€**),
- L'impact de la gestion hors taxe des redevances de loyer de l'Opéra et des trois théâtres concédés (**- 273 k€**).

Une fois ces éléments retraités, ces recettes sont en diminution de 3,1% passant d'un BP 2015 de **11,83 M€** à un BP 2016 de **11,46 M€**.

II. Section d'investissement

A. EVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES

Le plan d'équipement du mandat 2014-2020 a été présenté au conseil municipal du 9 juillet 2015, à hauteur d'un engagement maximal fixé à **858 M€** sur la période (y compris les soldes des opérations du précédent mandat qui restent à réaliser), et qui correspond à une réalisation de crédits de paiement maximale anticipée de **600 M€**, soit **100 M€** en moyenne annuelle sur les années 2015 à 2020.

Au budget primitif 2016, les dépenses d'équipement s'élèvent à **116 M€**. Elles enregistrent un repli logique par rapport à 2015 (**136 M€**) et se caractérisent surtout par une nouvelle répartition entre types de dépenses d'investissement :

- **64 M€** pour les travaux (**93 M€** en 2015),
- **22 M€** pour les acquisitions (**19 M€** en 2015),
- **22 M€** pour les subventions d'équipement versées (**20 M€** en 2015),
- **7,5 M€** pour les frais d'études et concessions (contre **3 M€** en 2015).

Ainsi, si l'année 2015, avec **93 M€** de crédits de paiement pour les travaux, avait permis de terminer certains projets importants du mandat précédent, 2016 sera marquée par un recul des dépenses de travaux (**64 M€**), en partie compensé par une augmentation des dépenses d'études et d'acquisitions, préalables nécessaires aux opérations d'équipement du nouveau plan de mandat 2014-2020.

L'évolution des dépenses de subventions d'équipement, **+ 2 M€**, s'explique en partie par l'augmentation du soutien de la Ville de Lyon au projet de modernisation de l'Hôpital Edouard Herriot conduit par les Hospices Civils de Lyon (**7,1 M€** au budget primitif 2016 contre **3,3 M€** en 2015).

Le tableau, page suivante, présente quelques-unes des principales opérations qui se dérouleront sur l'exercice.

SECTEUR	OPÉRATIONS	MONTANT TOTAL (M€)	CRÉDITS 2016 (M€)
Solidarités et jeunesse	HEH - Subvention d'équipement pour la modernisation de l'HEH	20,0	7,1
Scolaire	Groupe scolaire PUP Berliet - Acquisition terrain et études	4,1	4,0
Espaces publics	Rives de Saône - Aménagement des rives sur les 1 ^{er} , 2 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 9 ^e arrondissements	13,7	3,4
Culture et patrimoine	Bibliothèque Quadrilatère 6 ^e arrondissement - Etudes, acquisition volume et aménagement	5,1	3,1
Aménagement urbain et Habitat	Production de logement social	30,0	4,9
Scolaire	Restaurants scolaires - Réhabilitation, mobilier et transformation en self-service 2015-2020	10,3	2,0
Sport	Gymnase Viviani - Rénovation extension et accueil pôle France	6,2	2,0
Sport	ZAC Bon Lait : Aménagement d'un gymnase	7,9	1,9
Solidarités et jeunesse	Résidences des personnes âgées SAHLMAS et CCAS - Rénovations 2015-2020 (subventions)	9,6	1,8
Sport	Halle aux Fleurs - Création de 2 salles d'évolution sportive	4,6	1,4

B. EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES

• Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 12,0 M€

Le FCTVA a pour objet de compenser la charge de TVA supportée par les collectivités territoriales dans leurs dépenses d'investissement.

Il ne s'applique qu'aux dépenses d'immobilisation répondant à un certain nombre de critères. L'immobilisation doit notamment entrer définitivement dans le patrimoine de la Ville.

Il est calculé sur la base des dépenses réalisées deux ans plus tôt. Ainsi le FCTVA 2016 est assis sur les dépenses du compte administratif 2014. La recette est définie en appliquant un taux de **15,761 %** au montant TTC des dépenses éligibles.

L'estimation actuelle pour l'année 2016 est de **12,0 M€**. Ce recul par rapport au budget primitif 2015 (pour mémoire : **14,5 M€**), à niveau de dépenses d'équipement équivalent (soit **152,7 M€** en 2013 et **153,0 M€** en 2014) résulte de plusieurs facteurs :

- Le volume de subventions d'équipement versées, non concernées par le FCTVA a augmenté entre les deux exercices de référence ; par répercussion, les dépenses réelles d'équipement potentiellement éligibles (chapitres 20, 21 et 23) enregistrent un recul de **6 %**,
- Parmi les dépenses réelles d'équipement, les constructions sur sol d'au-trui, inéligibles, sont en forte progression en lien avec les travaux opérés sur le centre nautique du Rhône.

Il est à noter enfin, que le projet de loi de finances pour 2016 prévoit d'élargir le FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics, dépenses qui sont imputées en section de fonctionnement. Cette disposition est en soi favorable aux collectivités qui disposent d'un patrimoine propre important, comme c'est le cas de la Ville de Lyon. Il reste qu'en l'absence à ce jour des décrets d'application de cette nouvelle mesure, il est encore difficile d'estimer la majoration à attendre sur cette recette.

• Le produit des cessions d'immobilisations : 4,4 M€

Plusieurs cessions de biens immobiliers interviendront en 2016, et notamment, pour les plus importantes d'entre elles :

- La cession d'un terrain de 2 000 m² situé à Gerland,
- La cession, rue Berty Albrecht, dans le 8^e arrondissement, d'une parcelle issue de la division d'un terrain qui accueille aujourd'hui un groupe scolaire : la cession de cette parcelle à Alliad Habitat permettra à la fois de réhabiliter un bâtiment existant et de construire un immeuble neuf de logements sociaux,
- La cession enfin d'un terrain rue des docteurs Cordier dans le 9^e arrondissement.

• Les autres recettes d'investissement : 3,1 M€

La Ville bénéficiera en 2016 de financements de la CAF qui intervient en appui de la création des équipements (EAJE) Rochaix, Delore et Créqui-Villeroy pour un montant de **1,1 M€**.

Elle bénéficiera également, dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP) Berliet, de la participation financière de l'opérateur à la réalisation des équipements publics programmés (équipement d'accueil de jeunes enfants, groupe scolaire, éclairage public, extension du réseau ERDF) pour un montant de **1,9 M€**.

• La taxe d'aménagement : 0,50 M€

La métropole du Grand Lyon reverse **1/8^e** de la taxe générée par les permis de construire délivrés sur le territoire de chaque commune. Le montant de ce reversement est estimé à **500 k€** pour l'année 2016.

Notice

Les fiches suivantes ont pour vocation de vous présenter les différentes actions qui seront menées en 2016 par les directions de la Ville de Lyon, ainsi que les éléments de contexte susceptibles d'avoir un impact sur le déroulement de ces travaux.

Elles sont classées selon les grands secteurs d'activité qui ont été définis dans le cadre de l'élaboration de la 2e version du Plan des Engagements Financiers (PEF), et qui sont au nombre de 11 :

- Ressource,
- Relation à l'utilisateur,
- Relations publiques, communication, événementiel,
- Sécurité et prévention des risques,
- Culture et patrimoine,
- Petite enfance,
- Education,
- Sports,
- Solidarités,
- Espaces publics,
- Développement économique et rayonnement international.

Les activités de la mission Ressources ne sont pas abordées à l'occasion du budget primitif, elles sont en revanche développées lors du compte administratif.

Certaines directions apparaissent à plusieurs reprises dans le document, leurs missions relevant de plusieurs secteurs :

- La direction du Développement Territorial dont les missions relèvent à la fois de la Solidarité et du Développement Economique,
- Et du Service Animation Événementielle, qui apporte son expertise aux secteurs des Relations publiques, mais également Culture et patrimoine et Sports,

Chaque fiche fait apparaître, dans son pavé Budget primitif 2016, les éléments d'information suivants :

- Dépenses de fonctionnement,
- Recettes de fonctionnement,
- Nombre d'équivalents temps plein.

Les dépenses de fonctionnement s'entendent hors masse salariale, à l'exception du Théâtre des Célestins, des Halles de Lyon et de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon, ces activités étant isolées en budget annexe.

Le nombre d'équivalents temps plein est celui constaté lors du passage de la paie du mois de septembre 2015.

Au sujet des deux directions émergeant sur plusieurs secteurs : les fiches concernées reprennent les éléments globaux de chacune de ces directions.

Enfin, le tableau présenté ci-après récapitule les données relatives au personnel pour l'intégralité des directions de la Ville.

Bonne lecture.

Nombre d'équivalents temps plein par direction

Communication externe	24,6	Construction	58,4
Animation évènementielle	12,0	Gestion technique des bâtiments	250,7
Cabinet du Maire	116,0	Logistique garage et festivités	59,2
Protocole	15,0	Immobilier	133,1
Direction générale des services	14,6	Ressources humaines (secrétariat général)	14,2
Assemblées	10,4	Communication interne et modernisation	5,0
Ressources documentaires	6,8	Emploi et compétences	168,5
Affaires sociales éducation enfance	1,0	Relations Sociales et Vie au Travail	32,8
Développement territorial	60,6	Gestion administrative des personnels	47,9
Education	1 622,2	Projet SIRH	11,0
Enfance	794,9	Ressources et contrôle de gestion RH	11,9
Affaires culturelles	42,6	Affaires juridiques	11,8
Archéologie	27,8	Assurances	4,9
Archives municipales	32,2	Service au public et sécurité (Secrétariat général et pôle ressources)	17,5
Bibliothèques	416,6	Cimetières	61,0
Centre d'histoire résistance et déportation	24,9	Ecologie urbaine	46,0
Musée d'art contemporain	40,9	Qualité du service public	36,6
Musée de l'imprimerie	18,0	Cadre de Vie	22,1
Musée des beaux arts	115,9	Police municipale	321,4
Musée gadagne	52,8	Prévention sécurité	49,2
Musée Automobile Henri Malartre	10,8	Régulation urbaine	127,5
Orchestre national de Lyon	150,8	Supervision globale	33,0
Théâtre des Célestins	50,2	Service des Mairies d'arrondissement	22,8
Théâtre de la Croix Rousse	9,0	Mairie 1 ^{er} arrondissement	23,8
Théâtre du Point du Jour	1,8	Mairie 2 ^e arrondissement	27,6
Théâtre Nouvelle Génération	9,0	Mairie 3 ^e arrondissement	42,5
Maison de la Danse	17,0	Mairie 4 ^e arrondissement	30,6
Opéra National de Lyon	213,9	Mairie 5 ^e arrondissement	27,3
Développement urbain	2,8	Mairie 6 ^e arrondissement	26,5
Aménagement urbain	60,3	Mairie 7 ^e arrondissement	31,6
Déplacements urbains	16,0	Mairie 8 ^e arrondissement	38,8
Eclairage public	93,1	Mairie 9 ^e arrondissement	35,8
Economie commerce et artisanat	53,5	Mission développement durable	1,0
Espaces verts	385,4	Mission égalité	5,8
Halles Paul Bocuse	7,0	Mission relation usagers	1,0
Finance gestion systèmes d'information et télécommunications (Secrétariat général)	1,0	Mission organisation méthode	3,0
Finances et budget	29,7	Sports	430,6
Contrôle de gestion	10,9		
Informatique et télécommunications	76,3		
Commande Publique	36,8		
Immobilier et travaux	15,0		
		TOTAL	6972,5



RELATIONS À L'USAGER



Qualité du service public Lyon en direct

LE CONTEXTE

Lyon en Direct est un des acteurs principaux des grands projets de la Ville de Lyon :

- Gestion de la Relation aux Usagers (GRU),
- Prise en charge des appels des mairies d'arrondissement.

Lyon en Direct est l'interlocuteur des usagers qui contactent la Ville de Lyon soit par téléphone au 04 72 10 30 30, soit par le biais des formulaires mis à leur disposition sur le site Internet lyon.fr.

Par son savoir-faire et son organisation, Lyon en Direct est un atout incontournable pour le développement d'une relation aux usagers de qualité tout en assurant un rôle de prestataire de services pour les Directions et les établissements de la Ville de Lyon.

LES CHIFFRES CLÉS

Au 30 septembre 2015 :

- Nombre d'appels reçus : **214 570**,
- Taux de réponse au téléphone : **80%**,
- Taux de réponse en moins de 30 secondes : **58,1%**,
- Taux d'appels traités au 1^{er} niveau : **75,7%**,
- Nombre de formulaires Internet traités : **6 215** dont **30,9%** au 1^{er} niveau.

LES OBJECTIFS 2016

Poursuivre l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers

- Montée en compétences des télé-conseillers par la mise en œuvre de l'écoute managériale et d'un plan de formation individualisé,
- Montée en compétence des agents sur l'application Selligent au fur et à mesure des évolutions fonctionnelles,
- Développement des contenus de la base de connaissances en articulation avec le nouveau site Internet de la Ville de Lyon et Selligent,
- Maîtrise du processus d'interface avec l'application GRECO (Gestion des réclamations communautaires) pour toutes les demandes des usagers qui concernent les compétences métropolitaines.

Etre une fonction support pour les services municipaux (formation, assistance, ...) pour les outils de communication

- Lyon en Direct assure la gestion de la base de connaissances du guichet unique, organise les formations et anime le réseau des utilisateurs,
- Lyon en Direct participe à la formation et au soutien des utilisateurs Selligent, en prenant en charge des actions de formation et de soutien grâce à ses Utilisateurs clés et à son Administrateur fonctionnel.

Poursuivre le développement des prestations proposées aux services de la Ville de Lyon

- Après la prise en charge du traitement des appels des Mairies du 3^e et du 7^e arrondissement, proposer notre offre de service à d'autres Mairies d'arrondissement,
- Assurer la gestion des inscriptions pour des manifestations culturelles (musée Gadagne, musée de l'Imprimerie, Direction de la Communication Interne et de la Modernisation, Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation,...),

- Etablir des demandes de contrats Façades Nettes pour la Gestion Urbaine de Proximité,
- Prendre en charge les prestations au fur et à mesure de l'évolution du projet GRU via les formulaires Internet mis en ligne sur lyon.fr.

Participer de façon active aux ateliers et réunions des grands projets de la Ville de Lyon

- Création du Guichet unique central en partenariat avec le service Courrier,
- Comités de programme et d'exploitation du projet GRU.

Poursuivre la contractualisation avec les Directions opérationnelles pour plus d'efficacité dans le traitement des demandes des usagers

- validation du contenu de la base de connaissance
- validation des contacts téléphoniques
- validation des processus

Optimiser la diffusion du numéro de téléphone générique de la Ville de Lyon (04 72 10 30 30) et des autres numéros essentiels

Auprès du grand public pour un accès plus facile aux services, aux prestations et à l'information offert par la Ville de Lyon.

En cas de sinistre,

Être le numéro unique pour l'information des usagers et l'interface privilégiée des différents services de la Ville et les sinistrés.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

18 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

20,6



Qualité du service public

Courrier

LE CONTEXTE

La baisse d'activité due notamment à la dématérialisation devrait se poursuivre : - 2 % en 2016.

Cette baisse sera éventuellement compensée par l'intégration de « l'activité courrier » des mairies d'arrondissements nouvellement incluses dans ce dispositif.

Une hausse du coût moyen d'un affranchissement de 4 % est annoncée par La Poste.

Le recours à l'externalisation d'une partie des tâches liées à la gestion du courrier se maintient au même niveau que précédemment.

LES CHIFFRES CLÉS

Affranchissements :

- Montant : **623 k€**,
- Evolution : **0%**.

Imprimés administratifs :

- Montant : **40 k€**,
- Evolution : **-2,5%**.

Autres :

- Montant : **21,7 k€**,
- Evolution : **-6,7%**.

LES OBJECTIFS 2016

Courrier

A périmètre d'activité constant, et tenant compte de l'augmentation du coût d'affranchissement de 4 % annoncée, l'enveloppe est reconduite au même montant que 2015, soit 623 k€. Cela signifie une vigilance accrue sur les coûts d'affranchissements.

Imprimés administratifs

La direction poursuit la rationalisation des dépenses d'imprimés administratifs par la généralisation du suivi de consommation par directions à l'aide d'outils dédiés. Cette rationalisation s'illustre par la diminution de 2,5 % de l'enveloppe budgétaire qui s'établit ainsi à 40 k€.

Les recettes

Elles ont été revues à la hausse de +2,2 %, soit +4,5 k€ en tenant compte d'un atterrissage au plus près de la consommation réelle des entités concernées (Mairie du 3^e et du 4^e, CCAS, Trésorerie).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

685 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

144 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

16,0



Service des Mairies d'arrondissement

LE CONTEXTE

Les mairies d'arrondissement et le Service des Mairies d'Arrondissement poursuivent la mise en œuvre du projet de numérisation des actes de naissance qui devrait durer 4 ans.

Cette opération est un préalable nécessaire à l'entrée de la ville dans le dispositif COMEDEC (échange dématérialisé de données d'état civil) qui va modifier en profondeur l'organisation des services.

La mission démocratie participative propose des actions ayant pour objectif de développer en interne la culture de la participation. Un accord cadre permet de proposer des prestations d'accompagnement qui visent à professionnaliser les directions opérationnelles sur leurs projets.

Aucun scrutin politique n'est programmé en 2016.

LES CHIFFRES CLÉS

Dotations aux 9 mairies d'arrondissement : **5,2 M€**.

LES OBJECTIFS 2016

Le service des mairies d'arrondissement compte 3 programmes.

Le programme Support

Il vise à regrouper les opérations de soutien aux activités des mairies d'arrondissement et du service des mairies d'arrondissement au travers du financement de diverses permanences (ex: avocat), de fournitures de livrets de famille et de feuillets d'état civil ou de développement d'actions en faveur des conseils de quartier.

Concernant les crédits alloués au soutien de l'activité des mairies d'arrondissement, il peut être souligné d'une part, que l'effort à hauteur de 50 k€ en matière de restauration et reliure des registres se poursuit, ces opérations étant notamment nécessaires avant les opérations de numérisation. D'autre part, dans l'objectif affiché de conservation des données d'état civil, 64 k€ seront affectés pour la numérisation d'une, voire deux décennies de registres de naissances. Enfin, afin de participer activement à la lutte contre l'usurpation d'identité, la Ville de Lyon, s'engage en se dotant de papier sécurisé sur l'ensemble des mairies (30 k€) afin de sécuriser la délivrance des actes d'état civil.

Le domaine de la démocratie participative (90 k€) poursuit ses actions de formation à destination des membres des conseils de quartier, formations qui sont regroupées dans une université citoyenne. Des outils (actions de sensibilisation, soutien méthodologique...) seront également proposés aux agents de la ville afin de développer en interne la culture de la participation et permettre la mise en place de démarches participatives.

Le programme Etat

Il réunit les opérations de fonctionnement liées aux élections et au recensement rénové de la population. Les crédits dédiés aux opérations électorales sont en très nette régression puisque seules les opérations d'édition et d'envoi de cartes d'électeurs sont à financer. Aucun scrutin politique n'étant prévu pour 2016, les recettes de l'Etat devraient être nulles. La participation de l'Etat pour le recensement rénové sera identique à celle perçue en 2015, à savoir 113 k€. Enfin, une dernière opération de ce programme recouvre les crédits liés aux titres d'identité sécurisés pour lesquels l'Etat verse aux communes une dotation par station biométrie implantée (186 k€).

Les opérations pour le compte des mairies d'arrondissement (5,2 M€)

Ce dernier programme correspond aux opérations, à savoir les dotations aux mairies d'arrondissement, mais également les quêtes aux mariages (28 k€), les recettes (181 k€) liées aux locations de salles transférées.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*

5 577 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

305 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

22,8

*5704 € AU TOTAL MASSE SALARIALE INCLUSE



***RELATIONS PUBLIQUES,
COMMUNICATION
ET ÉVÈNEMENTIEL***



Logistique et Festivités

LE CONTEXTE

L'activité du service logistique et festivités est marqué par des périodes de très forte activité à l'occasion des :

- Fêtes de printemps et d'été : mai à juillet (dont Euro de football en 2016),
- Manifestations de la rentrée (septembre à mi-octobre),
- Fête des lumières début décembre.

Cette activité est encadrée par la législation concernant la sécurité des biens et des personnes sur la voie publique et est impactée par les contraintes calendaires et de nombreux imprévus (météo, déclenchement des plan froid et plan sinistrés, opérations protocolaires exceptionnelles non programmées, annulation de manifestations).

LES CHIFFRES CLÉS

Elections :

Près de **300** bureaux de vote soit un volume de mobilier en conséquence dont **1200** isoaloirs, **2000** tables et **4000** chaises livrés, installés et repris sur **116** sites de vote à chaque élection.

Interventions festives :

Plus de **2000** par an, représentant **70%** de l'activité auxquelles s'ajoutent **30%** de prestations de logistique transport.

LES OBJECTIFS 2016

L'activité du service logistique festivités se décompose en 3 types d'opérations en appui des directions opérationnelles concernées :

- La logistique des bureaux de vote lors des élections,
- Le support logistique à l'événementiel (fêtes et événements divers, manifestations protocolaires, inaugurations...) dans le cadre de la mission relations publiques communication et événementiel,
- Les opérations de transport et déménagement pour le compte de l'ensemble des services de la ville et du CCAS.

Le service assure également le pavoisement de la Ville ainsi que la logistique des plans grand froid et sinistrés.

Logistique Elections

Il n'est pas prévu d'élection en 2016. Cependant, un budget de fonctionnement de 12 k€ a été inscrit pour des achats de fournitures et prestations nécessaires à l'installation des nouveaux bureaux de vote en prévision des élections présidentielles et législatives de 2017. En effet, l'augmentation de la population lyonnaise confirmée par les derniers recensements génère des redécoupages et une augmentation du nombre de bureaux et sites de vote (3^e, 7^e et 8^e arrondissements).

Un budget de 21,5 k€ permettra de compléter les stocks de petites tables élections et tables basses d'urnes. Les besoins en isoaloirs et panneaux d'affichage ont été anticipés dès 2013 sur une base de 300 bureaux (266 en 2012).

Logistique événementielle et transport

Les investissements 2016 ont été définis en tenant compte des objectifs d'optimisation des coûts des manifestations, des conditions de travail des agents, des facilités de fonctionnement pour les utilisateurs et des contraintes de sécurité :

- Remise à niveau du stock de chaises pliantes,
- Rénovation des équipements existants (plancher du kiosque et de modules de scène) et remplacement de 2 tentes dangereuses par une plus adaptée de 30m2,
- Adaptation du matériel pour développer le prêt (nouveaux modules de scène et tentes à montage rapide).

En fonctionnement, 166 k€ sont prévus pour les petites fournitures, la maintenance et le contrôle du matériel, les locations ponctuelles de matériel et véhicules et les prestations sous traitées (installation de structures, déménagements) que le service ne peut absorber à certaines périodes de l'année.

Les frais généraux relatifs à l'ensemble des activités ci-dessus s'élèvent à 28 k€ (contre 36 k€ en 2015), correspondant essentiellement au marché d'entretien et nettoyage des locaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent :

- A la refacturation de prestations de logistique événementielle aux organisateurs pour 105,5 k€, nouvelle recette escomptée en 2016.
- Au remboursement du CCAS pour les prestations effectuées à son profit.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

206 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

124 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*

59,2

*CE CHIFFRE INCLUT ÉGALEMENT
LES POSTES DU GARAGE MUNICIPAL



Évènements et animations

LE CONTEXTE

Le programme Grands Evénements reprend l'ensemble des événements culturels participant au développement d'une stratégie événementielle créative sur l'espace public et au rayonnement international de la Ville de Lyon.

LES OBJECTIFS 2016

Cette rubrique est subdivisée en deux parties: la première concerne la Fête des Lumières, la seconde quant à elle concerne l'organisation d'autres grands événements sur l'espace public, à caractère exceptionnel, et participant au rayonnement international de la Ville de Lyon.

Fête des Lumières

En 2015, 78 sites seront investis et plus de 130 artistes impliqués.

La Fête des Lumières n'étant pas encore passée, nous indiquons ici les chiffres clés 2014, que nous prenons comme objectifs de cette édition 2015 et 2016.

Les chiffres clés 2014 pour objectifs:

- 800 000 spectateurs sur la place des Terreaux durant les 4 soirs (Évaluation PC sécurité),
- 500 000 spectateurs à Bellecour (Évaluation PC sécurité) pour un spectacle présenté 47 fois,
- 160 000 visiteurs au Parc de la Tête d'Or,
- 6 500 000 de voyages sur les 4 jours de la Fête sur le réseau TCL,
- 59 200 visiteurs à l'Office du Tourisme,
- 273 000 exemplaires programmes imprimés et 158 400 téléchargés,
- Plus de 1 000 affiches Fête des Lumières dans la Ville de Lyon,
- 538 sujets, tous médias confondus (dont 100 articles presse cérique nationale),
- 310 journalistes accueillis sur les rencontres et visites de presse,
- 60 entreprises et institutions partenaires,
- 69 délégations étrangères dont 38 délégations de villes, accueillies à Lyon pour la Fête,
- 20 500 Lumignons du cœur vendus, collecte de près de 75 000€ (record de collecte) au profit des Petits Frères des Pauvres.

Autres Evénements

Pour rappel, les crédits des Comités des Fêtes sont inscrits au budget de la Direction Evénement et Animation (DEA) depuis 2015.

Dans le cadre de ce programmes, se poursuivront les actions telles que:

- Conférences, colloques, journée de la Femme,...
- Organisation d'événements non récurrents et/ou à caractère exceptionnel (tels que les inaugurations...)

Le budget 2016 de la DEA connaît une légère évolution en ce qui concerne les charges salariales liées aux intermittents, soit +6 300€, pour répondre aux indications de l'URSSAF.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

5 586 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

740 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

12,0



Communication externe

LE CONTEXTE

La Direction de la communication effectue dans le cadre de ses missions des opérations de communication afin d'assurer la promotion des actions municipales, d'agir en faveur de l'information aux citoyens et de soutenir des événements organisés par la Ville de Lyon ainsi que des opérations extérieures associées.

LES CHIFFRES CLÉS

Le site web « lyon.fr » :

Plus de **15 000** visites par jour pour **40 000** Pages vues quotidiennement.

Newsletters :

Plus de **240 000** personnes touchées par an.

Le portail culture (culture.lyon.fr) :

522 visites par jour pour **19 000** pages vues quotidiennement.

Le site « Fête des lumières » :

433 517 visites pendant les 4 jours de la Fête en 2014.

Application Ville de Lyon pour Smartphone :

81 000 téléchargements.

Les kakémonos :

111 faces (recto/verso) au total (quais Sarraill et Augagneur Charles de Gaulle, cours Gambetta cours Lafayette) avec l'association de kakémonos institutionnels « Lyon, Ville d'événements ».

Réseaux sociaux :

- Facebook « Ville de Lyon » : **80 584** fans / Environ **20 000** personnes touchées par Post,
- Twitter : **27 700** abonnés / **200 000** impressions par mois,
- Instagram : **9 397** Followers.

LES OBJECTIFS 2016

Promotion de l'action municipale et de l'image de Lyon

Au-delà du suivi de l'action municipale et de ses missions récurrentes et, la Direction de la communication portera des actions visant à favoriser la promotion de l'événement EURO de football 2016, accompagnera le développement des E.Services et de la future migration technique du site internet lyon.fr et des mairies d'arrondissements.

Elle renforcera également le soutien aux actions institutionnelles en croissance : carte séniors, gestion de la relation à l'usager, communication vers les nouveaux arrivants sur le territoire, cohérence de la signalétique du parc de la tête d'or et des espaces verts, coordonnera la création de d'une application Ville de Lyon en version tablette.

Information des citoyens

Dans sa volonté de créer le maximum de lien et la transmission d'informations entre les citoyens et la Ville, la direction de la Communication Externe utilise un certain nombre de moyens et de canaux divers :

- La conception, la réalisation et la diffusion du magazine Lyon Citoyen : 10 numéros par an diffusés dans les 280 000 boîtes aux lettres de Lyon et dans 200 lieux publics à fort trafic,
- La retransmission de chaque conseil municipal,

- L'information sur les panneaux lumineux de la Ville : 40 faces répartis sur le territoire ; gestion des informations en direct par la Direction de la communication,
- La mise en place de boucles vidéo pour les écrans de gestion de files d'attente dans les mairies d'arrondissements,
- La réalisation d'outils de communication destinés au grand public pour l'informer d'actions municipales : affiches (réseau municipal), tracts, achat publicitaires : Le réseau d'affichage représente 2 m² (775 faces) et 8 m² (320 faces) réparti en réseau fixe et déroulant soit 1 095 faces au total.

Le budget 2016 de la Direction de la communication externe est revu à la baisse de - 70 000 € (soit - 2 % du budget de la direction).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 916 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

24,6



Cabinet du Maire

LE CONTEXTE

Quatre programmes constituent l'essentiel des missions du Cabinet du Maire : les relations publiques, les déplacements officiels, le collège d'éthique et les Morts sans Toi(t).

LES CHIFFRES CLÉS

En 2014, **380** réceptions se sont tenues à l'Hôtel de Ville et **52** manifestations en extérieur, **61** déjeuners/dîners, **701** réunions, **21 539** personnes ont visité les salons de l'Hôtel de Ville lors de **176** visites guidées.

Plus de **69 258** personnes ont ainsi été reçues.

LES OBJECTIFS 2016

Relations publiques

Les frais de réception sont engagés lors d'une Commission réception qui analyse et arbitre préalablement toutes les demandes de prise en charges de frais ou de prêt de salons provenant :

- Soit des Adjointes pour les opérations relevant de leur délégation,
- Soit des partenaires extérieurs (associations, opérations de mécénat),
- Soit d'autres collectivités.

Le budget affecté aux inaugurations est utilisé pour toutes les opérations de pose de première pierre ou d'ouverture d'établissement nouveau ou rénové au cours de l'exercice.

Déplacements officiels

Le calendrier des déplacements officiels est pour l'instant non arbitré.

Morts sans toi(t)

Les crédits de cette opération sont maintenus afin de poursuivre la prise en charge de cérémonie à l'attention des personnes décédées en situation d'isolement ou de façon anonyme.

Collège d'éthique de la vidéosurveillance des espaces publics

Le Collège d'éthique, lui aussi commission extra-municipale, dispose d'un budget reconduit à l'identique depuis sa création en 2003 et géré dans les mêmes conditions.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

815 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

20 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

116,0



***SÉCURITÉ
ET PRÉVENTION
DES RISQUES***



Supervision Globale

LE CONTEXTE

La Direction Supervision Globale fonctionne 24h/24 et 7j/7. Elle est compétente en matière de vidéoprotection des espaces publics et de télésurveillance de certains équipements municipaux (bâtiments, ascenseurs.)

Elle est mobilisable en permanence, notamment en cas de gestion de crise ou de supervision d'évènements et est devenue l'interlocutrice permanente pour la protection civile (alertes crues, alertes météo, plan Vigipirate...) et les astreintes sécurité.

LES CHIFFRES CLÉS

- 451 caméras de vidéo protection implantées sur l'espace public,
- 45 bâtiments équipés de 578 caméras de télésurveillance.

LES OBJECTIFS 2016

Le programme Protection Urbaine et Municipale recouvre trois opérations:

La première est essentiellement consacrée à la maintenance et à l'entretien des équipements techniques liés à l'activité de vidéo protection.

La diminution du budget lié à cette opération correspond à la prise en charge en investissement de certaines dépenses d'entretien, et notamment celles liées à des actes de vandalisme.

L'objectif de la direction qui se traduit par ce budget est:

- D'être en capacité de répondre dans les meilleures conditions opérationnelles possibles aux sollicitations de nos partenaires et de correspondre, en termes de qualité de service, aux attentes des Elus.
- De tenir l'engagement d'un taux de disponibilité de 95% sur l'ensemble du parc de caméras.

La seconde est dédiée aux dépenses relatives à l'activité de télésurveillance des bâtiments (lutte contre les dégradations et/ou l'intrusion).

Cette opération enregistre pour 2016 une hausse due à la prise en charge progressive par la Direction Supervision Globale de la maintenance et de l'optimisation des dispositifs de télésurveillance de sites de la Ville de Lyon.

La troisième est liée aux dépenses de fonctionnement de la direction.

L'arrivée de 7 nouveaux opérateurs engendre une augmentation du poste « vêtements de travail ».

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

658 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

33,0



Prévention sécurité

LE CONTEXTE

La Direction Sécurité et Prévention met en œuvre les pouvoirs de police du Maire dans les principaux domaines d'intervention :

- La sécurité civile : prévention et gestion des risques naturels et industriels, Immeubles Menaçant Ruine, Balmes, sécurité incendie et panique dans les Etablissements Recevant du Public, manifestations publiques, Plan Communal de Sauvegarde, outils et dispositifs de gestion de crise.
- La commission de sécurité examine aussi l'accessibilité des personnes handicapées dans les ERP.
- La prévention de la délinquance : Pilotage du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Stratégie de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Prévention sociale en direction des jeunes en difficulté, prévention de la récidive, aide aux victimes (en particulier les femmes victimes de violences), accès au droit et à la médiation, prévention situationnelle.
- La tranquillité publique : pilotage et coordination de la charte de la Vie Nocturne et de la cellule de veille.

La Direction assure une astreinte sécurité de 7 jours sur 7 et 24 h/ 24.

LES CHIFFRES CLÉS

- 107 000 € consacrés aux immeubles ou terrains dangereux

LES OBJECTIFS 2016

La Direction de la Sécurité et de la Prévention, en lien avec les services techniques de la ville, poursuivra la deuxième phase des travaux de mise en sécurité de 27 sites de balmes dont 16 jugés prioritaires, lancée en 2015.

La phase opérationnelle de sécurité des terrains situés sur la Balme « Saint Georges », démarrée en 2015, sera poursuivie en 2016. La Direction Sécurité et Prévention assurera également la surveillance et les travaux d'entretien des terrains dangereux situés en zone de balmes, ainsi que la mise en œuvre des procédures d'immeubles menaçant ruine. Ces missions sont effectuées grâce à un budget de 107 k€.

En ce qui concerne les manifestations publiques (dont la fête des Lumières, Run in Lyon, Lyon Urban Trail, etc...) et la gestion des licences des débits de boisson et des licences de vente à emporter de boisson alcoolique et de restauration sur place, les actions réalisées suite à la réorganisation de la direction seront poursuivies.

La Charte pour la qualité de la vie nocturne sera entièrement révisée et la Direction Sécurité et Prévention animera le groupe de pilotage élargi.

Au titre de la prévention de la délinquance, elle mettra en œuvre les actions décidées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, particulièrement le renforcement des partenariats avec les services de la Justice d'une part (lutte contre la récidive, Travaux d'Intérêt Général, rappel à l'ordre,...) et les bailleurs sociaux d'autre part (chantiers jeunes, médiation, ...).

Les actions décidées en 2015 et mises en place, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés par l'amélioration des problématiques de sécurité et de tranquillité seront poursuivies et renforcées en 2016 dans le cadre de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Définie au plan local de façon concertée avec l'ensemble des signataires, cette Stratégie a été signée fin 2014 lors d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance réuni en formation plénière, et s'appliquera jusqu'en 2017. Elle constitue le cadre général de l'intervention partenariale en matière de prévention et de sécurité, et définit le nouveau plan d'actions partenariales à mettre en œuvre dans ces deux domaines pour les années 2015 - 2016 - 2017.

Enfin, la Direction Sécurité et prévention enregistre une recette à compter de 2016 correspondant à la refacturation à la Métropole de Lyon des dépenses relatives aux Immeubles Menaçant Ruine (IMR).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

160 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

60 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

49,2



Écologie urbaine

LE CONTEXTE

Les interventions de la Direction de l'Ecologie Urbaine se répartissent en deux programmes : le programme « santé environnementale » et le programme « santé publique ». Elle mène dans ce cadre des actions :

- Sur la surveillance de l'air, des champs électromagnétiques, de la qualité des sols et de l'eau
- Sur la lutte contre le bruit,
- Sur la surveillance des installations classées pour la protection de l'environnement
- Sur la lutte contre les animaux errants
- En matière d'épidémiologie et de risques émergents pour la santé des lyonnais.
- Sur les commerces de bouche et restaurants,
- Sur l'insalubrité de l'habitat
- Et sur la lutte anti-vectorielle.

LES CHIFFRES CLÉS

- Poursuites des mesures de la qualité de l'air intérieur : **130 k€**,
- Echenillage : **22 k€**,
- Analyses de sols dans les jardins collectifs : **5 k€**,
- Capture des animaux divagants : **251 k€**,
- Réapprovisionnement en produits phytosanitaires aux normes nouvelles : **25 k€**,
- Maintenance de **2** échangeurs-récupérateurs de seringues sur la voie publique : **4 k€**,
- Maintenance des **105** défibrillateurs : **21 k€**.

LES OBJECTIFS 2016

Les actions 2016 de la Direction de l'Ecologie Urbaine prévoient de :

Poursuivre des campagnes de mesures sur la qualité de l'air intérieur :

- Obligation de mesurer les taux de radon dans les établissements municipaux accueillant du public sensible (écoles, Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants et Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes),
- Obligation de garantir la qualité de l'air intérieur et d'informer sur les mesures prises en ce sens dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) municipaux accueillant des jeunes enfants.

Continuer des actions de lutte et d'information contre les nuisibles à fort impact pour la santé humaine

(moustique tigre, ambroisie, chenilles processionnaires) tout en identifiant des sites prioritaires d'intervention (cas des chenilles processionnaires).

Mettre en place un nouveau marché capture et fourrière des animaux

Dont les coûts ont évolué du fait d'un marché peu concurrentiel, de nouvelles problématiques à prendre en compte (corvidés, chat libre) et du nombre de situations à traiter.

Renouveler le marché de maintenance préventive et curative des défibrillateurs

Poursuivre des actions de dératisation

Pour les ERP de la Ville et sur l'espace public en intégrant les nouvelles normes (produits phytosanitaires).

Expérimenter la méthode d'impact en santé

Dans le cadre du contrat local de santé avec des appels à des cofinancements de l'Etat (Agence Régionale de la Santé et Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé).

Toutes ces actions évoluent en fonction :

- De la réglementation, notamment pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public, la conformité aux normes nouvelles pour les produits phytosanitaires et les expertises préalables aux mises en demeure aux particuliers dans le cadre de travaux de lutte contre l'habitat indigne,
- De l'apparition de nouveaux risques liés à l'évolution des milieux, aux changements climatiques et/ou à l'adaptation de nouveaux vecteurs au milieu urbain.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

646 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2730 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

46,0



Police municipale

LE CONTEXTE

Forte d'environ 325 agents, la Direction de la police municipale assure le bon ordre, la sécurité, la sûreté, la salubrité et la tranquillité publique.

Elle met en œuvre des actions de proximité et de prévention. Elle verbalise les infractions aux arrêtés de police du maire, au code de l'environnement, de la route, de la santé publique, à la lutte contre les nuisances et à la législation sur les chiens. Ainsi, elle réalise les relevés d'identité, le dépistage d'alcoolémie, les rétentions du permis de conduire et la mise en fourrière des véhicules.

Les lois du 15/04/1999 et du 14/03/2011 dite LOPPSI 2 précisent le rôle de la police municipale. La brigade équestre expérimentée en 2015 devrait être pérennisée en 2016.

LES CHIFFRES CLÉS

- Tenues et accessoires : **160 k€** (43 %),
- Equipements de protection individuelle : **53 k€** (35 k€ en fonctionnement et **18 k€** en investissement),
- Nettoyage des locaux : **87 k€** (23 %),
- Abonnement au club sportif : **28 k€** (8 %).

LES OBJECTIFS 2016

Programme Interventions Territorialisées

Ce programme concentre les dépenses liées à la direction, à la coordination et à l'exécution des missions de la police municipale (tenues et accessoires, armements, frais de nettoyage des locaux, abonnements sportifs, etc.).

Le bureau d'ordre (BO) est placé en lien direct avec la Direction :

- Reçoit et traite les courriers ou courriels des administrés ayant trait à la sécurité,
- Assure la diffusion de la réglementation en vigueur auprès des services,
- Rédige les différentes notes pour les services spécifiques.

La police de proximité : opération la plus importante de ce programme. Elle concerne :

- Les postes de police des neuf arrondissements,
- La brigade cycliste,
- Les autres opérations concernant les unités de police aux activités plus ciblées.

Le poste de l'Hôtel de Ville

Il est chargé du filtrage des entrées, de la sécurité des abords immédiats et de la surveillance des réceptions.

Le Groupe Opérationnel Mobile (GOM) assure :

- La surveillance par patrouilles de sécurisation, véhiculées ou pédestres, des sites à flux de population importants, des Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP) et des espaces liés à l'utilisation des transports en commun,
- La sécurisation ponctuelle des sites de délinquance émergente,
- La surveillance des zones non couvertes par les postes d'arrondissement ou en relais de ceux-ci,
- Le renfort aux policiers municipaux en difficulté.

Le pôle Formation

Rattaché directement au GOM, il est notamment centré sur l'habilitation des agents de police au port d'armes (matraques de type «bâton de défense», «tonfa» ou matraque télescopique) et sur l'enseignement des Gestes Techniques Professionnels en Intervention (GTPI). Les habilitations au lanceur de balles de défense et à la bombe lacrymogène relèvent du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

L'Unité Mobile de Circulation (UMC) répartie entre équipages embarqués deux-roues et équipages embarqués voitures est chargée :

- Des interventions en matière de circulation et stationnement, notamment dans les quartiers sensibles,
- Des contrôles de sécurité routière,
- Du service lié aux matchs importants au stade de Gerland,
- De l'organisation des mises en fourrière automobiles.

La Police des grands parcs (Tête d'Or, Gerland, Blandan, berges Rhône et Saône), a pour mission :

- D'assurer une surveillance générale et de faire respecter les règlements des grands parcs,
- D'effectuer le contrôle du stationnement en proximité immédiate des parcs.

Cette unité intègre en son sein la section équestre expérimentée en 2015 et qui devrait être pérennisée en 2016.

Le PC radio

Il reçoit les appels externes et centralise toutes les demandes internes pour organiser la diffusion de l'information et coordonner les actions de police et les renforts. Un agent du service est détaché au centre d'information et de commandement (CIC - centre de réception du 17 et du 112, de centralisation du trafic radio et de toute information urgente à caractère opérationnel) de la police nationale afin d'assurer le lien entre les deux services et conforter leur collaboration.

Programme Support Police Municipale

Ce programme intègre les frais de siège de la Direction (frais généraux d'administration et de direction générale).

Le remboursement des prestations exécutées par la police municipale non rattachables à ses obligations normales devrait être sollicité auprès des organisateurs événementiels dès 2016. Ce sera une recette nouvelle de fonctionnement.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

370 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

50 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

321,4



Régulation urbaine

LE CONTEXTE

La Direction de la régulation urbaine effectue :

- Le contrôle du stationnement et du respect de la propreté des espaces publics par des agents de surveillance de la voie publique (ASVP),
- La gestion administrative de la fourrière automobile, mission de service public déléguée à un prestataire externe,
- La gestion de l'occupation temporaire de l'espace public (emplacement pour les grues et nacelles, les livraisons, les camions de déménagement et les animations commerciales ou associatives), dont une partie est assurée pour le compte de la Métropole,
- La gestion des objets trouvés,
- La gestion des taxis lyonnais (réglementation, licences, tarifs, réclamations) prochainement transférée à la Métropole (Loi MAPTAM)
- La gestion des procès-verbaux émis par la police municipale et les ASVP.

LES CHIFFRES CLÉS

Recettes

- DSP fourrière automobile : **110 k€**,
- Occupation du domaine public : **1005 k€**,
- Droits de stationnement des taxis : **104 k€**,
- Refacturation des arrêtés temporaires de circulation : **100 k€**,

Dépenses

- Pose et dépose de panneaux lourds : **350 k€**,
- Défraiement pour enlèvement de véhicules par le fourrieriste : **40 k€**,
- Vêtements de travail et accessoires SCSEP : **61 k€**.

LES OBJECTIFS 2016

Le budget de la Régulation urbaine se répartit entre deux programmes financiers.

Le programme transversal Interventions Territorialisées

Ce programme – commun avec la Direction de la Police municipale – concerne les dépenses de fonctionnement courantes du Service du Contrôle du Stationnement et de l'Espace Public (SCSEP).

L'essentiel des dépenses est consacré aux frais d'habillement et aux frais de nettoyage. L'activité de ce service contribue aux recettes du stationnement payant sur voirie, recettes attendues sur budget de la Direction des déplacements urbains (~14,3 M€).

Le programme spécifique Police Administrative Spécialisée

Il recouvre les dépenses courantes de fonctionnement des services suivants :

- Unité de suivi administratif de la fourrière (USAF),
- Gestion des procès-verbaux (GPV),
- Occupation temporaire de l'espace public (OTEP) qui organise l'utilisation du domaine public pour les opérations de déménagement, les livraisons, les travaux et les manifestations diverses,
- Service des objets trouvés,
- Service des taxis.

La dépense principale de ce programme est liée aux activités du marché de pose et dépose de panneaux temporaires sur la voie publique découlant de l'activité de l'OTEP.

La fourrière automobile est gérée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. Au titre de ce contrat, le délégataire assure différentes missions pour le compte de la Ville : enlèvement et mise en fourrière des véhicules en infraction gênante, enlèvement et mise à la destruction des épaves, déplacement des véhicules dans le but de sécuriser une manifestation ou de les mettre à l'abri des inondations en cas de crue des cours d'eau lyonnais. Au surplus, la ville indemnise le délégataire lorsque ce dernier n'est pas en mesure de facturer le coût de l'opération au redevable (cas de l'enlèvement d'une épave dont le propriétaire ne peut être identifié).

Les recettes de la Direction proviennent principalement des droits d'occupation du domaine public

Elles concernent :

- Les opérations de déménagements : près de 13 500 autorisations/an,
- Les nacelles : environ 950 autorisations/an,
- Les grues autoportées : environ 750 autorisations/an,
- L'utilisation de la voirie pour les animations commerciales : environ 100 par an (sur un total de 1200 dossiers événementiels),
- Les droits de stationnement de plus de 1 000 taxiteurs,
- La redevance due au titre de la convention par le délégataire chargé de la fourrière automobile.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

517 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1319 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

127,5



CULTURE
ET PATRIMOINE



Direction des affaires culturelles

LE CONTEXTE

Le budget 2016 sera marqué par les évolutions suivantes :

- Passage en gestion HT des loyers Opéra, TNG, Croix-Rousse et Point du Jour ,
- Evolution de la participation au CRR (0,7%) et requalification de la subvention d'investissement en fonctionnement : +90k€,
- + 40 k€ : subvention GRAME (année biennale),
- + 48 k€ : recettes liées à la tarification des audioguides dans le cadre de la nouvelle grille tarifaire.

D'autre part, le budget de la Direction des Affaires Culturelles sera revu à la baisse, soit -862 k€ dû notamment à :

- La baisse de la subvention à l'association les Nouvelles Substances (-100k€),
- L'arrêt de l'opération art et langage (-53k€),
- La baisse de la participation à l'ENSBAL (-233k€),
- Au gel de la contribution aux Célestins (-96k€), à l'ONL (-182k€) et de la subvention Opéra (-65k€), gel qui se substitue aux progressions initialement programmées,
- La révision de la politique de subventions (-30k€),
- Au calage de la participation à Culture France sur leur propre participation (-20k€).

LES CHIFFRES CLÉS

- Environ **30** structures culturelles soutenues par une subvention (Opéra, Substances, Maison de la Danse, Théâtre de la Croix-Rousse, l'Institut Lumière, Arty-Farty « les Nuits Sonores... ») pour **12 M€**,

- Et soutien à environ **220** associations du spectacle vivant et des arts pour **1,6 M€**.

LES OBJECTIFS 2016

Dans un contexte de plan d'économie, la DAC poursuit aussi la mise en œuvre d'une politique culturelle visant à :

- Accompagner la création et l'émergence artistique : soutien aux structures et acteurs culturels qui œuvrent dans le domaine des arts vivants et visuels dans le cadre des enveloppes annuelles de subventions (FIP, FIMA, FIC, Casino), renouvellement des conventions Scènes découvertes comme lieux de la première représentation, reconnaissance du travail de scènes de proximité,
- Accompagner les grands projets culturels par exemple l'ouverture de 3 nouvelles bibliothèques à Lacassagne, Gerland, Lyon 6^e,
- Ouvrir vers de nouvelles thématiques : numérique, cultures urbaines et susciter l'intérêt auprès de nouveaux publics à l'occasion d'événements mobilisateurs, comme le soutien à des projets culturels à l'occasion de l'Euro 2016,
- Soutenir des lieux de travail pour les artistes : finaliser l'installation de Ground Zéro, préparer la relocalisation de la friche Lamartine, mutualiser des espaces de travail, renforcer les institutions comme lieux de création pour l'accueil d'artistes (Atelier de la danse dans le musée Guimet),
- Poursuivre le développement de projets à l'international d'artistes et d'institutions qui font rayonner Lyon dans le monde en partenariat avec la Direction des relations internationales et l'Institut français,
- Réécrire les Projets Culturels des Territoires prioritaires du nouveau Contrat de Ville et finaliser la version 4 de la Charte de Coopération Culturelle qui engagera plus de 20 établissements et services culturels dans ce nouveau contrat, pour la période 2016 à 2020,
- Aider les écoles de musique associatives lyonnaises, en soutenant les projets communs des écoles organisées en collectif aux côtés du CRR et sous l'égide de la charte d'enseignement musical.

La Ville sera attentive à soutenir des projets innovants visant à ouvrir de nouvelles voies dans le champ culturel tout en accompagnant des structures culturelles dans la priorisation de leurs missions notamment celles qui sont concernées par une baisse budgétaire et dans un contexte local en évolution avec une Métropole qui s'inscrit désormais dans la politique culturelle du territoire.

En ce qui concerne les opérations patrimoniales programmées sur 2016 :

- Pour mémoire, engagement des opérations prévues à la convention patrimoine 2012/2016 et notamment la restauration de la fontaine Bartholdi,
- Poursuite de la restauration et de l'entretien du patrimoine immobilier protégé municipal, avec notamment : restauration extérieure de l'Église Saint-Bonaventure, restauration de l'orgue de l'Église Saint-Bonaventure, celui de l'Église Saint-Irénée, restauration de l'Horloge de Guignol,
- Poursuite de l'entretien et de la restauration des objets civils et religieux, propriétés de la Ville, de la statuaire municipale et des fresques murales (Flower Tree, Bronzes Coustou, Tableaux de l'Église Saint-Bruno...);
- Aide à l'entretien courant des 25 fresques du Musée Urbain Tony Garnier (9 500 €) et accompagnement de GrandLyon Habitat dans son projet ambitieux de rénovation de ces fresques au cours des prochaines années,
- Soutien à des patrimoines d'exception privés (Chapelle Hôtel Dieu, Chapelle Ile Barbe notamment),
- Soutien à diverses associations patrimoniales sur l'enveloppe FIP (Fonds d'Intervention du Patrimoine) à hauteur de 18 k€,
- Acquisition d'œuvres d'art pour les établissements culturels de la Ville (285 k€),
- Restauration d'œuvres d'art (260 k€).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

44 451 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 242 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

42,6



Musée des Beaux Arts

LE CONTEXTE

Le musée des Beaux-Arts de Lyon maintient sa place de grand musée puisqu'il a été classé quatrième musée français, premier musée non parisien.

Ce classement reflète l'activité scientifique et culturelle intense du musée, avec une recherche permanente de renouvellement des accrochages et activités culturelles au sein des collections ainsi qu'une diversité et une qualité des grandes expositions, ce qui permet un accroissement du nombre de visiteurs. Il est aussi le reflet de la politique d'acquisitions active soutenue largement par les cercles et club de mécènes, ainsi que du rayonnement à l'international du musée.

Concernant l'accueil du public, une attention particulière en 2016 est portée sur l'accueil des scolaires et étudiants qui seront les visiteurs de demain, sans oublier bien sûr les publics défavorisés et éloignés.

La communication dynamique et présente au quotidien sur les réseaux sociaux permet de montrer l'ouverture du musée à tous les publics et de donner une grande visibilité à l'ensemble des événements et activités.

LES CHIFFRES CLÉS

Nombre d'entrées:

- Collections: **280 000** visiteurs,
- Expositions: **80 000** visiteurs.

LES OBJECTIFS 2016

Collections permanentes

Le musée à l'international:

« Los Modernos »

Cette exposition sera présentée au Mexique. À partir d'un dialogue entre les collections du Museo Nacional de Arte de Mexico et celles du musée des Beaux-Arts de Lyon, l'exposition Los Modernos reviendra sur quelques grandes révolutions artistiques du XXe siècle, révolutions d'autant plus importantes et décisives qu'elles ont été rapidement diffusées, reprises et interprétées dans d'autres villes que celles de leur naissance. Une sélection d'œuvres significatives de l'art français et de l'art mexicain rendra compte des échos, des correspondances, des influences qui se sont noués d'une scène à l'autre.

« Autoportraits, de Rembrandt au selfie à Karlsruhe, Lyon et Edinburg »,

Il s'agit de la première exposition réalisée dans le cadre d'un partenariat entre le musée des Beaux-Arts de Lyon, la Staatliche Kunsthalle de Karlsruhe et les National Galleries of Scotland à Édimbourg. Cette exposition sera présentée successivement à la Staatliche Kunsthalle de Karlsruhe du 31 octobre 2015 au 31 janvier 2016, puis au Musée des Beaux-Arts de Lyon du 26 mars au 26 juin 2016, et enfin à la Scottish National Portrait Gallery à Édimbourg du 16 juillet au 16 octobre 2016. Elle bénéficie d'un soutien exceptionnel de l'Union européenne, dans le cadre du programme Creative Europe coordonné par l'Agence exécutive pour l'Éducation, l'Audiovisuel et la Culture de la Commission européenne.

Présentation des peintres lyonnais

Durant la présentation des œuvres au Mexique jusqu'en juillet 2016, le musée présentera un nouvel accrochage de sa section moderne et contemporaine axé sur la singularité de la scène artistique lyonnaise au XXe siècle et mettra ainsi en évidence quelques figures et quelques moments-clés de cette période à Lyon.

Expositions temporaires

Le 25 janvier se terminera l'exposition Lyon Renaissance. Arts et humanisme, qui a pour ambition de révéler la richesse de la vie artistique lyonnaise au XVIe siècle. Cette exposition mettra en exergue les transferts d'influences et de modèles entre le foyer lyonnais et les autres foyers provinciaux, mais aussi entre le foyer lyonnais et les foyers parisien, italien, nordique et germanique.

« Autoportraits, de Rembrandt au selfie »

Du 26 mars au 26 juin 2016

Véritable genre artistique, l'autoportrait apporte, au-delà des questions de style propres à chaque époque, de nombreuses informations sur la personnalité de son auteur, ainsi que sur son environnement historique et social. À une époque où la pratique du « selfie » est devenue un véritable phénomène de société caractéristique de l'ère du digital, questionner la tradition et les usages de l'autoportrait semble plus que jamais d'actualité.

« Matisse »

Du 30 novembre 2016 au 6 mars 2017

Le musée des Beaux-Arts de Lyon avait déjà présenté les œuvres de Matisse conservées au Centre Pompidou, lors de sa réouverture en 1998.

Il rendra, par cette exposition, un autre hommage à l'artiste qui en 1941, subit une opération à Lyon, opération dont il ressortira « ressuscité », riche d'une énergie nouvelle, comme en témoigne l'épanouissement de son œuvre à venir. Particulièrement attaché à la ville, Matisse donnera au musée des Beaux-Arts un ensemble de dessins de la série Thèmes et variations et de livres illustrées, que complètent aujourd'hui, au sein des collections, deux peintures majeures de l'artiste. Autour de quelques motifs et de quelques figures de modèles, qui viendront constituer autant de dossiers qui rythmeront l'exposition, un certain nombre de peintures et de sculptures majeures seront ainsi mises en relation avec leur environnement dessiné ou gravé, comme elles le furent autrefois dans l'atelier.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1547 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1587 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

115,9



Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

LE CONTEXTE

2016 marque la fin du cycle mémoriel engagé en 2010 et commémorant le 70^e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale. Cela permettra à l'établissement de mener à bien son projet d'exposition consacrée à la représentation du migrant dans l'art contemporain et de s'inscrire dans l'accompagnement culturel souhaité par la Ville pour l'Euro 2016.

Cette année marque également le début d'une programmation budgétaire pluriannuelle, permettant à l'établissement et à la collectivité d'avoir une meilleure visibilité sur les grandes opérations à venir.

LES CHIFFRES CLÉS

Répartition des dépenses (DF) et des recettes de fonctionnement (RF) par programme :

- Activités culturelles et pédagogiques : DF **50 k€** / RF **29,5 k€**,
- Activités annexes (principalement boutique) : DF **10 k€** / RF **15,65 k€**,
- Collection permanente : DF **26 k€** / RF **86,35 k€**,
- Expositions temporaires : DF **172 k€** / RF **76,50 k€**,
- Support : DF **92 k€**.

LES OBJECTIFS 2016

Le CHRD présentera en 2016 deux expositions :

« *Rêver d'un autre monde* »

Du 4 février 2016 au 29 mai 2016

Représentations du migrant dans l'art contemporain
Conçue en partenariat avec le Musée de l'Histoire de l'Immigration (Paris) qui mettra à disposition du CHRD une partie de ses collections, cette exposition, initialement prévue pour 2015 marque le retour de sujets d'actualités dans la programmation du CHRD sous une forme inédite puisque centrée sur une approche artistique et esthétique pour accéder à la connaissance de problématiques douloureuses. Elaborée avec l'aide d'un comité scientifique, elle sera accompagnée de conférences, rencontres et tables rondes afin d'aider le public à trouver ses repères sur cette thématique.

« *Le sport européen à l'épreuve du nazisme 1936-1948* »

Du 29 juin au 31 décembre 2016

Dans le cadre de l'organisation par la France de l'Euro 2016, dont 4 matches seront disputés à Lyon, le CHRD fait le choix d'engager la réflexion sur la place du sport en temps de guerre à travers la présentation d'une exposition conçue par le Mémorial de la Shoah de Paris et complétée de collections lyonnaises.

Destinée à un large public, cette exposition se prête particulièrement bien aux exploitations pédagogiques avec des scolaires ou des jeunes hors temps scolaire.

Elle sera également l'occasion de faire découvrir aux visiteurs la figure de Tola Vologe, sportif résistant de confession juive, assassiné par la Gestapo en mai 1944. L'exposition sera accompagnée de conférences, projections de films et d'activités spécifiques pour le jeune public.

Parallèlement, l'établissement mènera différents chantiers

- Poursuite de la campagne de numérisation et de valorisation de son fonds de témoignages audiovisuels (projet inscrit au schéma directeur de la DSIT),
- Création d'une application smartphone d'aide à la visite de l'exposition permanente,
- Restauration et conditionnement des collections graphiques.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

350 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

208 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

24,9



Musées Gadagne

LE CONTEXTE

Les musées Gadagne ont une double vocation, être à la fois lieu du récit de la ville de Lyon et de transmission du patrimoine des marionnettes du monde.

Le budget 2016 a été élaboré dans un contexte de rapprochement des musées Gadagne avec le musée de l'imprimerie et de la communication graphique et avec le musée de l'automobile Henri Malartre.

Le départ de la Réunion des Musées Nationaux, qui gérait la boutique des musées depuis la réouverture en 2009, a permis aux musées de construire un projet d'internalisation de la gestion de la boutique. Ainsi, un accueil rénové autour de la boutique et de la billetterie verra le jour au cours du 1^{er} trimestre 2016.

Enfin, le développement des partenariats au travers de la Charte de Coopération Culturelle est toujours un objectif pour 2016.

LES CHIFFRES CLÉS

Pour l'année 2016, l'objectif de fréquentation (entrées, spectacles, conférences, manifestations diverses) est fixé à nouveau à **100 000** visiteurs, après une diminution en 2015 liée à l'annulation d'une exposition temporaire.

LES OBJECTIFS 2016

Avec l'arrivée du nouveau directeur en 2015 et avec le projet de création de la direction des musées d'histoire de Lyon, les musées Gadagne vont initier une réflexion autour de la politique de programmation des expositions temporaires et des deux parcours permanents. Pour 2016, il est prévu une exposition autour du football au printemps et un événement autour des marionnettes à l'automne.

Les expositions

- L'exposition « *Guignol 14-18, mobiliser divertir* » se poursuit jusqu'au 28 février 2016. Exposition vivante et destinée à tous, elle s'accompagne d'une programmation scientifique, de spectacles et de belles balades urbaines.

- « *Divinement foot!* » ! Une exposition interactive pour petits et grands, sur les héros, les rituels, les croyances et les superstitions. Cette exposition a été coproduite par plusieurs musées d'histoire, notamment ceux d'Amsterdam et de Bâle et circule dans toute l'Europe. Elle s'arrête à Lyon pendant l'Euro 2016, et sera ouverte de la mi-avril au 6 septembre 2016.

Outre des visites guidées, une programmation variée (ateliers, conférences, journées d'étude, spectacles,...) sera élaborée autour de chaque exposition.

Conservation des collections et parcours permanent

Plusieurs projets pour le service des collections seront engagés ou poursuivis :

- Au sein du musée des marionnettes, une résidence d'artiste sera proposée afin d'alimenter la réflexion autour du parcours permanent et de proposer un événement à l'automne dans ce parcours,
- La poursuite du récolement des œuvres et de leur numérisation.

Les musées Gadagne et la vie de la cité

Les musées Gadagne vont continuer à s'associer et à participer à plusieurs événements dans la ville en 2016 dont notamment :

- Tout le monde dehors,
- Fêtes renaissance dans le vieux Lyon avec une chasse au trésor,
- Festival BD,
- Rendez-vous au jardin,
- Une création avec la maison de la danse autour de l'exposition « *Divinement Foot* »,
- Quai du polar.

Balades urbaines

Tous les 3^e week-ends du mois, vous pouvez suivre les pas et le regard d'un historien, d'un artiste, d'un architecte ou d'un habitant pour explorer les arrondissements de Lyon et leurs multiples facettes.

Ces balades sont plébiscitées par nos visiteurs. Les thématiques sont :

- La ville en mouvement,
- Des quartiers et des gens,
- Gadagne dehors.

Festival Label Soie

Les musées Gadagne poursuivront le pilotage scientifique du festival Label soie (novembre 2016).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

686 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

409 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

52,8



Musée de l'imprimerie

LE CONTEXTE

L'année 2016 sera la deuxième de l'existence du Musée de l'imprimerie et de la communication graphique après la célébration de son cinquantenaire fin 2014. Le public pourra continuer de visiter l'ensemble des salles présentant les collections permanentes dans leur nouvelle présentation et leur nouvelle scénographie. Le rythme d'organisation des expositions temporaires reprendra dans les salles d'exposition rénovées.

Une activité soutenue, conjuguée à une augmentation tarifaire prévue pour l'ensemble des musées, permet d'envisager une augmentation des recettes du budget de fonctionnement 2016. Le budget de dépenses en fonctionnement sera identique à celui de 2015.

LES CHIFFRES CLÉS

Opération « Loupot » :

- Dépenses : **51 k€**,
- recettes : **35 k€**.

Opération « ANRT » :

- Dépenses : **34 k€**,
- Recettes : **18 k€**.

Opération « Boutique » :

- Dépenses : **10 k€**,
- Recettes : **27 k€**.

Opération « service des publics » :

- Dépenses : **13 k€**,
- Recettes : **52 k€**.

LES OBJECTIFS 2016

Deux importantes expositions temporaires seront organisées au cours de l'année 2016 :

« Rétrospective, Charles Loupot »

Prévue de mars à juin 2016.

Grâce à des liens historiques tissés avec la famille Loupot, le commissaire d'exposition M. Thierry DEVYNCK présentera à travers cette rétrospective l'œuvre de l'un des plus grands affichistes français et l'un des inventeurs du style Art Déco : Charles Loupot 1892-1962.

L'exposition présentera des maquettes et affiches, tirages photographiques, documents divers (correspondance, archives privées, éventails, objets et sculptures publicitaires,...). Ce sont environ 100 pièces de grand format qui seront montrées dans les salles d'exposition temporaire. Le service de médiation proposera, faisant écho à la visite de l'exposition, des actions culturelles « Une causerie sur Loupot » (rencontres, débats) mais aussi des ateliers pour enfants et adultes. Des visites guidées seront réalisées par le commissaire et les guides conférenciers. Un catalogue sera édité à l'occasion de cette exposition.

« Typographies. L'ANRT :

30 ans de recherche et de création »

Prévue d'octobre à février 2017.

L'exposition s'attachera à présenter l'héritage de l'Atelier National de Recherche Typographique de 1985 à 2013. Créé en 1985 par les ministères de la Culture, de l'Economie et des Finances, et du Budget, l'ANRT a pour mission de « contribuer au développement de la création typographique » de 1985-1996 ; puis à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs de Paris (1996-1999). L'ANRT est depuis 2000 située au sein de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Nancy où est proposé un post-master de recherche typographique.

En ce lieu, une centaine de chercheurs ont été accueilli contribuant au rayonnement de la création typographique française, et à la structuration de son enseignement au sein des Ecoles d'Art et de Design. Au cœur d'un Grand-Est très marqué par la culture historique du livre, l'ANRT est à proximité d'un arc qui d'Amsterdam à Zurich est un épicerie de la recherche typographique en Europe. C'est un lieu d'excellence où se développe une expertise particulière dans les champs du dessin de caractères typographiques et du design éditorial. Il a vocation à accompagner les projets de recherche personnels soumis chaque année par les candidats.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

177 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

157 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

18,0



Orchestre National de Lyon

LE CONTEXTE

Dans la continuité du Projet d'Établissement, L'Auditorium-Orchestre national de Lyon poursuit son développement et sa structuration.

Côté développement, la saison 2014-2015 s'est achevée sur des records de fréquentation avec 215000 spectateurs.

Côté structuration, l'établissement a connu trois faits marquants en 2015 qui auront des effets en 2016 :
- La mise en place d'un budget annexe permettant de mieux suivre et évaluer ses objectifs et ses actions,
- La signature d'une nouvelle convention pluriannuelle (2015-2018) Etat/Ville de Lyon pour l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, qui inscrit dans la durée et la confiance la relation partenariale entre la Ville et le Ministère de la Culture,
- La finalisation du recrutement de l'équipe de direction de l'établissement suite à la réorganisation.

LES CHIFFRES CLÉS

- 159 concerts et 29 concerts hors les murs, dont 109 par l'ONL,
- 6 concerts participatifs, 65 propos d'avant concert, 10 conférences, plus de 200 ateliers, rencontres et actions dans les quartiers,
- Fréquentation globale 2014/2015 : 215 547 personnes (+12,5%),
- Nombre d'abonnés de la saison 2014/2015 : 15 029 abonnements (+12%), dont 14 % n'étaient jamais venus,
- 33 000 jeunes présents sur la saison,
- Provenance géographique des spectateurs: 47 % Lyon, 29 % Métropole (hors Lyon), 18 % Rhône-Alpes (hors métropole), 6 % autres régions et international
- 25% des places vendues en ligne.

LES OBJECTIFS 2016

L'excellence artistique.

L'Orchestre national de Lyon s'affirme plus que jamais comme un des interprètes privilégié du grand répertoire symphonique français. Il affirme cette année encore son attachement à la création contemporaine avec la présence de deux compositeurs associés (Bruno Mantovani et Mason Bates) mais aussi 11 créations tout au long de la saison (dont 3 créations mondiales et 3 commandes de l'ONL). Pour structurer sa saison, l'ONL a choisi un fil rouge William Shakespeare dont on célèbre le 400^e anniversaire de la disparition.

Pour construire sa saison et l'ouvrir sur d'autres esthétiques, l'Auditorium-ONL s'est associé à 16 partenaires artistiques de Lyon et de Rhône-Alpes (l'Institut Lumière, Jazz à Vienne, l'Opéra de Lyon, le Festival d'Ambronay, le Festival Berlioz...).

Positionnement international.

Grâce à la présence d'un Directeur musical à fort profil international, Leonard Slatkin, et par l'invitation de grands chefs, solistes et orchestres internationaux, l'établissement conforte son positionnement au service du rayonnement de Lyon et de sa culture. L'année 2016 verra par ailleurs le retour de l'Orchestre national de Lyon au Japon pour 8 concerts, dont 3 à Tokyo.

Enfin, dans le domaine audiovisuel, le partenariat discographique avec la firme Naxos est poursuivi de même qu'avec France Musique et la chaîne Mezzo. France Inter rejoint les partenaires médias de l'Auditorium.

La Maison de la Musique.

Après le succès de Babel 8.3 avec la Maison de la Danse, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, toujours soucieux de s'impliquer dans la vie de la Cité, poursuit sa mission de « Maison de la musique » dans le cadre de la Charte de coopération culturelle: ateliers de création, concerts participatifs, happy days, concerts dans le Centre commercial de la Part-Dieu, orchestres de jeunes, opérations la Guill'en Fêtes, Culture à l'Hôpital, Lyon ville amie des aînés ou Culture pour tous... sont autant de dispositifs inventés et réinventés par les équipes et les partenaires pour ouvrir grandes les portes de l'Auditorium.

De la salle de concerts à la Maison de la musique

L'Auditorium de Lyon, qui a fêté ses 40 ans en février 2015, vient de faire l'objet d'un Schéma directeur de travaux qui a permis d'identifier les évolutions souhaitables de l'établissement, tant au regard de la sauvegarde/rénovation du bâtiment que de ses nécessaires mutations fonctionnelles. L'Auditorium a été conçu en 1975 uniquement comme une « salle de concerts » et les fonctions annexes liées à l'action culturelle, à la convivialité avec les publics et à la vie des personnels de l'établissement n'ont pas constitué une priorité. Ces éléments sont pourtant constitutifs de l'idée de « Maison de la musique » et impliquent de prendre en compte dans un futur plan d'investissement la vision d'une salle moderne, ouverte sur la ville, lieu de vie, de travail et de médiation autant que lieu de diffusion de concerts.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'articulent de la façon suivante:

- 11 030 k€ concernant la masse salariale,
- 3571 k€ concernant les charges liées à la production artistique, à la communication et aux dépenses de fonctionnement et d'entretien du bâtiment de l'Auditorium,
- 279 k€ pour les autres charges de gestion (droits SACEM) et la dotation aux amortissements et provisions,

Les recettes réelles de fonctionnement prévues pour 2016 se répartissent ainsi:

- Subvention d'équilibre du budget principal: 9 140 k€,
- Recettes de billetterie et de vente de concerts: 3 892 k€,
- Subventions des partenaires financiers: 1 956 k€ (dont 1 880 k€ du Ministère de la Culture et 76 k€ de la part de la Région Rhône-Alpes.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

14 990 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

14 990 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

150,8



Archives municipales

LE CONTEXTE

L'exercice des missions des Archives s'inscrit dans un environnement toujours plus marqué par les technologies de l'information et de la communication : d'une part, la dématérialisation des procédures administratives qui conduit à la production massive de documents électroniques ; d'autre part, les possibilités de diffusion et de coopération offertes par la numérisation et la mise en ligne du patrimoine historique.

Il s'agit pour les Archives municipales d'assurer la sécurité à long terme des données électroniques, d'organiser une mémoire durable de la ville et d'ouvrir l'accès le plus large possible aux ressources patrimoniales dans le cadre d'une politique de démocratie culturelle.

L'année 2016 est pour les Archives municipales une année de transition, du fait du départ en retraite de la directrice en juin 2015.

LES OBJECTIFS 2016

A l'échelle de la direction, l'année 2016 sera marquée par le renouvellement du système d'information des Archives – qui n'avait pu aboutir précédemment - et qui permettra un accès plus large du public aux ressources documentaires par la création d'un portail documentaire accessible par internet.

D'autre part, le projet transversal d'archivage électronique à l'échelle de la Ville se poursuivra avec le test des versements d'archives électroniques des directions pilotes, le choix de l'infrastructure de stockage et le bilan du logiciel d'archivage électronique actuellement en expérimentation.

Collection permanente (gestion des contenus et offre documentaire)

Ce programme permet la réalisation des actions au cœur des missions des archives :

- La gestion des fonds documentaires (actuellement 18 kms linéaires) en régulière augmentation au fil de la collecte des archives produites par l'administration et de l'acquisition d'archives privées,
- L'achat des matériaux de conservation préventive et de fonctionnement de l'atelier de restauration,
- L'accès aux contenus par la mise à disposition des ressources documentaires pour un usage administratif ou culturel, en salle de lecture ou sur le site internet.

Les programmes de numérisation en cours seront poursuivis dans les domaines de l'histoire sociale et familiale. En 2016, ils concerneront plus particulièrement les registres paroissiaux (fichiers d'indexation du 19^e siècle) et l'état civil. Les documents numérisés viendront enrichir « archives de Lyon en ligne ».

Un programme particulier sur quatre ans concerne les sources de la guerre 14-18, celui-ci sera poursuivi en 2016.

Expositions temporaires : espace patrimonial et hall

Le principe d'une grande exposition dans l'espace patrimonial et de quatre petites expositions dans le hall par an est maintenu.

- **Le hall** : le cycle d'expositions du hall commence en février 2016 par une exposition de toiles d'une artiste japonaise Shiko Itoh réalisées à partir de photographies des Archives municipales sur les éboulements de Fourvière, survenus en novembre 1930. Il se poursuit par une exposition consacrée à la photographie de mariage en résonance avec la thématique de l'exposition patrimoniale, « Photographier le mariage », à partir des travaux du photographe Franck Boutonnet (avril 2016). Une troisième exposition aura lieu dans le cadre du festival BD (juin 2016),

- **La grande salle d'exposition** : les Archives consacreront leur exposition patrimoniale à la thématique du mariage, mettant en valeur les collections, parfois étonnantes, qu'elles conservent sur ce sujet de la fin du Moyen Age à nos jours dans un cadre rénové grâce à la réfection du linéaire d'exposition.

Action pédagogique et culturelle

Le pôle action culturelle et pédagogique mettra en œuvre son programme d'ateliers pour les scolaires de la maternelle au lycée, pour certains en collaboration avec d'autres institutions culturelles de la Ville ; il portera une attention particulière aux projets développés dans le cadre de la charte de coopération culturelle et du dispositif « le Patrimoine et moi », en collaboration avec les musées Gadagne. Dans le prolongement des ateliers mis en place sur la thématique de la guerre 14-18 en 2015, un film - « web documentaire » - sera réalisé sur la thématique de la ville dans la guerre.

Les Archives seront présentes lors des manifestations nationales ou locales.

Les rendez-vous mensuels, fruits de partenariats depuis plusieurs années, qui ont fidélisé leur public, seront reconduits en 2016, comme les rendez-vous avec l'INA, les conférences des sociétés savantes d'histoire locale ou les cours de l'université populaire.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

214 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

13 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

32,2



Service archéologique

LE CONTEXTE

L'année 2015 a vu le décalage dans le temps du chantier de fouille St Antoine, qui, au-delà d'interventions relativement ponctuelles, doit véritablement démarrer avant la fin d'année.

Le service a par ailleurs été sollicité par différents aménageurs pour prendre en charge des fouilles conséquentes, comme celles la Rue des Tanneurs (9^e) et la Rue Jarente (2^e), qui ont généré des recettes supplémentaires.

Le service est en outre, dans la continuité de son intervention sur le chantier de l'Hôtel Dieu, devant intervenir à compter de la fin d'année 2015 sur la « tranche 6 » (Cour du magasin) de ce chantier. Cette intervention, d'une ampleur scientifique particulièrement importante, doit également générer des recettes, estimées à ce jour à 400 000 € sur 2016 pour cette seule tranche.

LES CHIFFRES CLÉS

- Nombre de chantiers de fouilles (liés à des projets municipaux ou relevant du secteur commercial) : entre **4** et **6**,
- Nombre de chantiers de diagnostic : entre **5** et **10**,
- Nombre de chantiers jeunes : **3**,
- Nombre de TIG : entre **2** et **5**,
- Nombre de stagiaires de l'enseignement secondaire : entre **15** et **20**,
- Nombre de stagiaires de l'enseignement supérieur : entre **5** et **10**.

LES OBJECTIFS 2016

En 2016, malgré la nécessaire prise en compte de la volatilité de son activité de fouille, le Service archéologique (SAVL) s'est néanmoins engagé à faire progresser son devoir de recettes sur la ligne des fouilles préventives hors Saint Antoine et Hôtel Dieu.

Le SAVL maintiendra également son activité de restitution des résultats de ses opérations, par le biais de visites, publications et communications, à destination tant de ses interlocuteurs institutionnels que des scientifiques et du grand public.

Les chantiers emblématiques pour l'année 2016 restent l'Hôtel-Dieu et le parking Saint-Antoine.

Gestion des archives du sol

La gestion par la Ville du dépôt archéologique Jean Moulin, des salles de stockage installées dans le sous-sol du Service archéologique et de la documentation associée nécessite, pour assurer le traitement, la stabilisation et la conservation des mobiliers, l'achat de fournitures spécifiques (emballages, caisses, produits ...). L'étude d'un projet de mise en place d'un CCE (Centre de Conservation et d'Etudes) inter-institutionnel lyonnais devra donner lieu en 2016 à l'élaboration d'un cahier des charges.

Activités pédagogiques, culturelles et de formation

Le rôle de l'archéologie territoriale en matière de cohésion sociale n'est plus à démontrer, et le Service archéologique en est un artisan reconnu. Les actions à destination du grand public (publics « fragiles » dans le cadre du Charte de développement culturel, accueil de chantiers jeunes et de TIG, volet « archéologie de proximité », animations en milieu scolaire, participation aux Journées nationales de l'Archéologie et aux Journées européennes du Patrimoine), ainsi que les actions de formation (de stagiaires du secondaire et du supérieur) sont identifiées par des opérations budgétaires spécifiques.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

356 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1066 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

27,8



Musée Henri Malartre

LE CONTEXTE

Le budget primitif de l'exercice 2016 a été proposé dans une démarche d'économies budgétaires tout en préservant les financements pour la poursuite des actions engagées les années précédentes, ainsi que les opérations d'investissement pour l'entretien à minima des collections.

Aucune exposition temporaire n'a été programmée sur 2016 du fait de la vacance de poste de directeur.

L'application de la nouvelle grille tarifaire votée au CM de juillet 15 devrait permettre l'augmentation des recettes.

LES CHIFFRES CLÉS

- Environ 1000 objets en collection répartis entre plusieurs thématiques (automobiles, cycles, motos, affiches publicitaires anciens),
- Une collection riche et variée : Une vingtaine de voitures anciennes uniques au monde, 40 voitures antérieures à 1914, des automobiles de marques lyonnaises dont les constructeurs ont disparus, les premiers cycles (draisienne et bicycles), des affiches publicitaires rares et en bon état de conservation, de wagons de train, de tramway anciens,
- Presque 3000 m² d'exposition répartis sur 2 sites (le château et les halls) et un parc arboré de 3 hectares,
- 33 000 visiteurs (en 2015), dont 57% de gratuité.

LES OBJECTIFS 2016

Le musée Henri Malartre se fixe les objectifs suivants :

Renforcement des actions de communication

Sur la région Rhône-Alpes (75 % des visiteurs), la France (20 %), les pays européens (5 %). Ces actions ont été fortement ralenties en 2015 suite à la fermeture du château (Sinistre de novembre 2014 à juin 2015).

Développement des réseaux

Club d'amateurs de voitures anciennes, réseaux des musées.

Développement des actions de médiation

Envers l'ensemble des publics.

Poursuite du programme pluriannuel

D'amélioration de la signalisation et de l'information du public au musée.

Maintien et développement de l'espace pédagogique

« Comment ça marche » dans le hall Pradel.

Organisation de manifestations thématiques

Automobile, cycles et motos.

Continuité dans l'accueil de clubs d'automobiles anciennes au musée

Les anglaises au musée en avril, Retro Renault en juin.

Participation aux événements européens récurrents

(Journées du Patrimoine, Nuit des Musées).

Participation à des salons et expositions

Par le biais de prêt de véhicules anciens (Epoque auto en novembre).

Travail sur les collections

Restauration de véhicules de la collection, amélioration des conditions de stockage des objets en réserve (notamment des affiches publicitaires), mise en place de mesures de conservation préventives.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

115 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

106 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

10,8



Animation événementielle

LE CONTEXTE

Dans le cadre des événements d'été, se dérouleront en 2016 :

- « Tout l'monde dehors ! », qui rassemble les manifestations estivales gratuites de plein air,
- La Fête de la Musique, gérée par la Direction Évènement et Animation depuis 2012,
- Les événements du 14 juillet (feu d'artifice et bals).

D'autres manifestations culturelles se déroulent tout au long de l'année sur les thématiques suivantes : diversité, proximité, parole et littérature, cirque et théâtre, musique, cinéma.

LES CHIFFRES CLÉS

- **Tout l'monde dehors ! : 120 000** spectateurs, 93 opérateurs, **1** résidence artistique, environ **1000** cachets d'artistes, **2000** bénévoles, **290** événements, **78** lieux investis,
- **Fête de la Musique** : plus de 300 artistes, 14 institutions mobilisées, 41 scènes sonorisées, 3 espaces mutualisés.
- **Festival 6° continent** : **35000** spectateurs,
- **Quais du polar** : **70 000** festivaliers, **250** professionnels présents, **30 000** livres vendus,
- **Lyon BD Festival** : **200** auteurs, **76 000** visiteurs sur l'ensemble des événements du mois de juin,
- **Bal et feu du 14 juillet** : **10 000** spectateurs sur les quais de Saône.

LES OBJECTIFS 2016

Les manifestations culturelles se répartissent en 2 opérations :

Les événements d'été :

- Fête de la musique : 135 projets sont accompagnés en communication, la plupart en logistique, certains en subvention. En 2016, une journée spéciale chorale sera intégrée le 20 juin : 700 choristes, 26 concerts, 2 500 spectateurs,
- « Tout l'Monde Dehors ! »,
- Le feu d'artifice et bal du 14 juillet.

Les autres manifestations :

- Manifestations financées dans le cadre de la politique de la ville : 6° Continent, Quartiers nomades,
- Manifestations de proximité : carnivals, fêtes de quartier,
- Manifestations culturelles qui interviennent dans les domaines du livre et de la lecture (Salon de la BD, Quai du polar), de la musique (Jazz sur les places, Jazz à cours et à jardin, Gypsy Festival), du théâtre (Novembre des Canuts), du cinéma (Hallucinations collectives), etc.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

5 586 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

740 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

12,0



Bibliothèques

LE CONTEXTE

L'année 2016 sera marquée par différentes réalisations s'organisant autour de deux points majeurs :

- La poursuite de la mise en œuvre du projet d'établissement avec accompagnement de la Mission Organisation sur la qualification des postes et le dimensionnement des équipes.
- La poursuite des grands projets structurants avec notamment l'ouverture de la bibliothèque Lacassagne, les travaux des équipements Gerland et Bossuet, l'automatisation, la mise en œuvre du schéma directeur de la Part-Dieu, Numelyo et la bibliothèque numérique de référence, l'application de la nouvelle tarification, les RV culturels : URDLA, Pasolini, Leipziger, Démocratie.

Par ailleurs, l'année 2016 verra la mise en œuvre, en année pleine, de la nouvelle tarification et de la carte culture.

LES CHIFFRES CLÉS

- 2400 670 entrées,
- 105397 usagers inscrits,
- 3465 050 prêts,
- 1470 578 visites web,
- 3273 manifestations culturelles,

Ensemble des collections :

- 3773 517 documents,
- 286 postes informatiques publics,
- 469,1 ETP,
- 27 446 m² d'équipements.

LES OBJECTIFS 2016

Dans ce contexte, la Bibliothèque Municipale de Lyon (BML) poursuivra son objectif d'optimisation par une gestion rigoureuse. Ce budget s'inscrit dans une logique budgétaire contrainte et équilibrée, basée sur la rationalisation des dépenses directes de fonctionnement au regard de 2015.

Les 4 programmes ci-dessous constituent l'ensemble du budget de fonctionnement de la Bibliothèque Municipale, le montant total s'élève à 2 937 094 €.

Développement des services et des publics

Ce programme couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accueil du public : gestion des prêts ainsi que des travaux de reprographie graphisme et vitrophanie. A noter une légère augmentation des dépenses liées à l'ouverture de la bibliothèque Lacassagne.

Sur ce programme sont perçues toutes les recettes relatives à l'accueil et la gestion des publics (inscriptions, abonnements, pénalités, photocopies...).

Action culturelle et communication

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses liées aux animations culturelles (animations jeunesse, activités des espaces numériques, ateliers autour du livre, lectures, rencontres avec des écrivains, conférences, etc.) de l'ensemble des bibliothèques du réseau, et aux grands événements. Il comprend en outre les dépenses liées à la communication institutionnelle et événementielle de la Bibliothèque Municipale.

Sur ce programme sont perçues toutes les recettes relatives à la vente de la revue GRYPHE, celles relatives aux autres produits (affiches, catalogues, braderie) et celles concernant les subventions demandées pour les animations culturelles.

Gestion des collections

Ce programme comprend l'ensemble des dépenses liées à la gestion des abonnements (électroniques, papiers et périodiques). A noter que pour 2016, un effort financier est réalisé pour élargir l'offre d'abonnements électroniques (50 k€ supplémentaires).

Ce programme porte également les dépenses liées à la gestion des collections (équipement des documents, numérisation, fournitures pour la reliure, prestations de rechapage...).

Ce programme permet aussi d'acquérir les documents (livres cd-audio, dvd) et d'assurer une offre diversifiée actualisée et de qualité aux usagers de la bibliothèque.

Des subventions émanant de la Bibliothèque Nationale de France mais également de l'Etat, du Centre National du Livre (pour l'acquisition de nouvelles œuvres) contribueront à la valorisation de nos collections.

Support aux bibliothèques

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses venant en appui aux missions de la BML, qu'elles soient de nature « administrative » (achat de fournitures, adhésions, location de matériel) ou technique avec la maintenance informatique (Bibliomondo, MondoPC, développement Portfolio) et l'entretien des bâtiments (chauffage, gaz, eau et assainissement, électricité, maintenance, nettoyage des locaux).

Sur ce programme, la BML perçoit des recettes liées à des redevances d'occupation du domaine et des subventions d'équipement.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2937 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1035 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

416,6



Théâtre des Célestins

LE CONTEXTE

Le Théâtre des Célestins poursuit son essor et son développement tant sur le plan local en s'affirmant encore davantage comme un Théâtre de Métropole que sur le plan National et International où sa réputation et sa renommée vont grandissantes. Au travers de nombreux partenariats et collaborations, le rayonnement des Célestins s'accroît, d'un côté par sa capacité à accompagner des jeunes artistes en Région puis par une dynamique de production dont l'étendue devient de plus en plus internationale. L'identité internationale des Célestins a été renforcée au cours de l'année 2015 par l'accueil des plus grands metteurs en scène internationaux sur le plateau du Théâtre et par la recréation à Shanghai (Chine) de *Blackbird* par Claudia Stavisky.

Le public sans cesse diversifié reste attentif à la programmation soutenue et variée, les taux de fréquentation s'établissent à une moyenne de 87%.

LES CHIFFRES CLÉS

- Charges fixes : **4 542 k€**,
- Charges variables : **4 039 k€**,
- Subvention de fonctionnement : **4 839 k€**,
- Subvention d'équipement : **286 k€**,

Les ressources propres :

- Recette de billetterie : **1 836 k€**,
- Ventes de spectacles et coproduction : **1 184 k€**,
- Subventions sur projet : **123 k€**,
- Mécénat et participations : **140 k€**,
- Autres recettes : **542 k€**.

LES OBJECTIFS 2016

Activités artistiques

Fidèle à sa mission de création artistique, Claudia Stavisky proposera deux œuvres en 2016 :

- Un classique : « *Les affaires sont les affaires* » d'Octave Mirbeau, en mars, le rôle principal sera tenu par François Marthouret. Une tournée de la pièce est programmée en France et à l'étranger (Marseille, Genève, Namur,...),
- Une pièce contemporaine : « *Tableau d'une exécution* », d'Howard Barker. Les représentations se dérouleront en novembre 2016 à Lyon. Une tournée est également prévue à la suite de la création.

Au titre des productions également, Michel Raskine créera « *Quartett* » d'Heiner Müller, en janvier 2016 dans la Célestine.

Au titre des accueils du premier semestre 2016 seront notamment présentés :

- « *Ca ira (1) Fin de Louis* », de Joël Pommerat, compagnie Louis Brouillard, programmé au Théâtre National Populaire de Villeurbanne, en partenariat avec les Célestins, coproducteur,
- « *Orestea (una commedia organica)* », de Romeo Castellucci, d'après Eschyle,
- « *Le retour au désert* », de Bernard-Marie Koltès, mise en scène d'Arnaud Meunier,
- « *Richard III* », de William Shakespeare, mise en scène Thomas Jolly,
- « *Quand le diable s'en mêle* », de Georges Feydeau, mise en scène Didier Bezace, présenté au Tobbogan, Centre culturel de Décines, en partenariat avec les Célestins.

La troisième édition du festival *Utopistes* consacré au cirque contemporain se tiendra en juin, sur différents lieux métropolitains et sera réalisé conjointement par les Célestins et la compagnie MPTA de Mathurin Bolze. En prélude sera présentée la dernière création de James Thierrée.

Les Célestins assumeront également leur rôle de soutien à la jeune création contemporaine, en se portant producteur délégué des spectacles du Théâtre Knam et du collectif *La Meute*, à l'occasion de leur nouvelle création artistique, respectivement « *Le songe de Sonia* » et « *La famille royale* ».

Médiation culturelle et artistique

Le projet « *La chose publique* », initié en septembre 2014, autour d'ateliers de pratiques artistiques auprès de collégiens de Vaulx en Velin, animés par Claudia Stavisky, Philippe Dujardin et Cécile Auxire-Marmouget, prend une nouvelle dimension avec les objectifs affirmés de créer une troupe de Théâtre constituée de mineurs et d'adultes issus de la banlieue lyonnaise accompagnée par des intervenants de différentes disciplines artistiques et de participer à l'élaboration d'un théâtre école. Ce projet est suivi par une société de production audiovisuelle, laquelle réalise un documentaire susceptible d'être diffusé.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

8 553 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

8 553 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

50,2



Musée d'art contemporain

LE CONTEXTE

Le Musée d'art contemporain propose, en début d'année, l'exposition rétrospective événementielle de l'œuvre de Yoko ONO.

A l'automne-hiver 2016/2017 trois expositions dont une consacrée à des œuvres majeures de la Collection du Musée, animeront les espaces d'exposition.

Les nouveaux tarifs d'accès au Musée seront appliqués dès l'ouverture de mars 2016, comme ils le sont depuis le 01/09/15 dans les autres lieux muséaux de la Ville de Lyon.

Décidé d'une année, le déménagement des œuvres de la Collection vers le nouveau lieu de conservation de Jonage mobilisera les équipes de l'établissement.

LES CHIFFRES CLÉS

Objectif de fréquentation :

- Exposition Yoko Ono : **80 564** visiteurs,
- Expositions du 2^e trimestre : **37 769** visiteurs.

Expositions :

- Exposition Yoko Ono : **420 k€**,
- Exposition Globe Painters : **130 k€**,
- Exposition Stigmata : **90 k€**,
- Exposition Collection : **40 k€**.

Recettes :

- **659,5 k€** dont **552,5 k€** en billetterie.

LES OBJECTIFS 2016

L'exposition YOKO ONO : LUMIERE

Du 9 mars au 12 juillet 2016

Elle permettra au public de mieux approcher cette artiste « multi-talents ». Plasticienne, musicienne, vidéaste, engagée pour la paix, Yoko Ono est à l'origine de la performance. Elle crée une œuvre expérimentale et interactive à voir, entendre et essayer.

Suivront 3 expositions, de septembre 2016 à janvier 2017

- Jan FABRE, plasticien, chorégraphe, metteur en scène, performer : consacrée à l'ensemble de ses performances de 1978 à aujourd'hui et en collaboration avec son Studio Troubleyn, l'exposition STIGMATA –déjà présentée au Maxxi à Rome et à Anvers au Muhka-rassemblera 300 œuvres (dessins, objets, photos, 11 mannequins, 41 vidéos, 109 tables ...),
- Globe Painters présente des artistes qui s'expriment dans l'espace public (« street art ») dans différents endroits du monde, à travers les rencontres de Julien Malland alias Seth au fil de ses voyages,
- La Collection : il s'agit de présenter quelques œuvres majeures de la Collection du Musée : Cai Guo-Qiang, Ilya Kabakov, Jean-Luc Parant...

Après la consultation des fournisseurs et installateurs candidats à l'aménagement du nouveau lieu d'entreposage des œuvres de la Collection des œuvres du Musée, le déménagement et leur installation sera organisée au cours du premier semestre 2016.

Le service des publics organisera :

- Des conférences autour de Yoko Ono (Carole Boulbès, Annie Claustres),
- Une série de répétitions-concerts dans les espaces d'exposition en partenariat avec le chœur Spirito,
- Un partenariat avec le CNSMD pour un concert et une résidence d'improvisation,
- Dans le cadre de la Charte de Coopération Culturelle, une action avec des adultes en réinsertion professionnelle avec l'artiste Fabien Pinaroli (quartier Duchère)
- Des ateliers pour les jeunes et des visites guidées pour tous types de publics, etc ...

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1073 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

660 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

40,9



Opéra de Lyon

LE CONTEXTE

L'Opéra National de Lyon constitue un pôle d'excellence, de création, de production et de formation dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical. Ayant vocation à se situer parmi les grandes maisons d'opéra en France et en Europe, il bénéficie depuis le 1^{er} janvier 1996 du label d'Opéra national accordé par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Une convention multi-partenariale (État, Région, Département du Rhône, Ville de Lyon et association) d'objectifs a été signée le 7 décembre 2010 et arrive à échéance le 31 décembre 2015. Elle sera renouvelée pour 2016 à 2018.

Dans le cadre de cette convention, la Ville de Lyon s'engage à soutenir l'activité de l'Opéra à travers notamment le versement d'une subvention d'un montant de 6 735 k€ (dont 200 k€ en investissement) en 2016.

LES CHIFFRES CLÉS

- **6 735 k€** subvention Ville de Lyon (soit **18,2%** du budget global) hors mise à disposition du personnel,
- **6 043 k€** subvention État (soit **16,3%** du budget global),
- **3 102 k€** Région (soit **8,4%** du budget global),
- **3 102 k€** Métropole (soit **8,4%** du budget global),
- **5 825 k€** recettes propres (soit **15,7%** du budget global),
- **1 080 k€ TTC** de loyer versés à la Ville de Lyon (chiffre 2015).

LES OBJECTIFS 2016

En 2015-2016, la thématique abordée dans le cadre de la programmation artistique est « Les voix de la liberté ».

Nombre de postes au total: 367

Sur ces 367 postes, la Ville de Lyon met à disposition 244 postes répartis sur les fonctions suivantes:

- 61 postes de musiciens,
 - 31 postes de danseurs,
 - 34 postes de choristes,
 - 112 postes de techniciens,
 - 6 postes administratifs,
- Soit une Masse salariale coût chargé 2014 de 10 031 k€.

Fréquentation

En 2014, l'Opéra National de Lyon a comptabilisé 222 988 spectateurs, 418 représentations répartis comme suit:

- **Grande salle:**
 - 83 315 spectateurs, 84 représentations,
 - Dont 54 Opéras, 54 111 spectateurs,
 - Dont 18 ballets, 17 471 spectateurs,
 - Dont 12 concerts, 11 733 spectateurs.
- **Musique de chambre:** 540 spectateurs, 5 représentations.
- **Scolaires:** 12 189 spectateurs, 26 représentations.
- **Amphi:** 18 511 spectateurs, 137 représentations.
- **Péristyle:** 32 930 spectateurs, 74 représentations.
- **Autres lieux:** 12 719 spectateurs, 34 représentations.
- **Tournées:** 58 représentations, 55 529 spectateurs.
- **Taux de fréquentation:**
 - Opéras: 92 %,
 - Ballets: 97 %,
 - Concerts: 90 %.

BUDGET TOTAL
OPÉRA DE LYON

37 M€

SUBVENTION
VILLE DE LYON*

6 735 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*

213,9

*DONT 200 K€ EN INVESTISSEMENT.



***PETITE
ENFANCE***



Petite enfance

LE CONTEXTE

Le plan d'équipement petite enfance continue à être très soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales(CAF) notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2015-2018 conclu fin 2015.

Le contexte économique réduit la présence des enfants en crèche et nécessite la mise en place de nouveaux outils de gestion pour maintenir et améliorer les taux d'occupation.

L'environnement social et sociétal engage l'institution à une attention toute particulière en direction des enfants afin de contribuer à l'égalité des chances et au bien vivre ensemble tout en soutenant l'activité professionnelle des parents.

LES CHIFFRES CLÉS

Accueil des enfants :

- 4 860 places réparties entre les équipements municipaux (1 945 places) et les équipements associatifs (2 915 places),
- 17 Relais d'Assistants Maternelles (RAM) dont 1 municipal,
- 7 Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP),
- 3 ludothèques,
- 5 autres établissements (garde à domicile, soutien à la parentalité, ...),
- 1 réseau ressource handicap,

Dont la contribution des centres sociaux et maisons de l'enfance :

- 16 établissements d'accueil collectif d'enfants (384 places),
- 5 LAEP,
- 1 ludothèque.

LES OBJECTIFS 2016

L'extension d'établissements et de nouvelles activités sont prévues : des places supplémentaires seront proposées dans les 3 et 8^e arrondissement avec l'ouverture des 24 places supplémentaires de Rochemais 2, l'extension des Lucioles (3^e), et l'ouverture du Lieu d'Accueil Enfant Parents Arche de Noé (7^e).

Dans une approche constante de l'accessibilité pour tous, sera développé un projet partenarial autour de la psychomotricité et de l'éveil au sport du jeune enfant. L'évolution qualitative de points d'inscription en point d'accueil et d'information sera réalisée au sein de deux arrondissements. L'observatoire de la demande sera ainsi enrichi, permettant de faire évoluer les critères d'admission vers l'ajustement de l'offre d'accueil disponible pour les besoins des familles.

Le partenariat avec le secteur des crèches d'entreprises sera renforcé.

Ces objectifs se traduisent au sein du budget par des dépenses maîtrisées avec une évolution contenue de + 0,9 %, intégrant l'augmentation de + 1 % sur les subventions aux partenaires et l'effet année pleine des ouvertures de crèches 2015.

Les recettes affichent une baisse de - 3,3 %, malgré l'ouverture en 2015 de l'EAJE Rochemais 2 et l'extension de Delore, car la CAF réduit son versement d'acomptes de la PSU (Prestation de Service Unique) de 80 % à 70 % des droits, différant ainsi sur 2017 de - 1,1 M€ (5 % des recettes).

Dans le détail ces dépenses et recettes se répartissent autour de 2 axes :

Gestion de l'activité et des services de petite enfance 17 430 k€ en dépenses et 23 360 k€ en recettes

Les subventions (17 376 k€ soit 99%) soutiennent l'action associative tant pour l'accueil des enfants en collectif et familial que pour les lieux de regroupement (relais d'assistants maternels et lieux d'accueil enfants-parents).

Les crédits directs (54 k€) sont alloués principalement pour l'achat de vêtements de travail, l'accueil des enfants en août, le fonctionnement centralisé du service d'accueil familial municipal.

Les recettes d'activité de la gestion municipale (15 576 k€) sont liées à la présence des enfants ; elles se répartissent pour 34 % en participations familiales et 66 % pour la Prestation de Service Unique versée par CAF, la Mutualité Sociale Agricole et la SNCF.

La Prestation de Service Enfance et Jeunesse (8 714 k€) concerne les projets retenus par la CAF dans le Contrat Enfance et Jeunesse au titre de 2015.

Actions transversales de développement 128 k€ en dépenses et 148 k€ en recettes

Les subventions (56 k€) sont versées aux associations intervenant dans les domaines du jeu et du handicap. Les crédits directs (72 k€) sont alloués pour l'éveil culturel, l'accompagnement professionnel du personnel, la communication, les instances de concertation, le référentiel éducatif, les échanges entre collectivités.

La Prestation de Service Enfance et Jeunesse (148 k€) concerne les projets retenus par la CAF dans le Contrat Enfance et Jeunesse au titre de 2015, pour la coordination et les ludothèques.

Pour une vision globale de la politique publique Petite Enfance, il faut intégrer :

- Les frais d'exploitation des 50 établissements d'accueil collectif municipaux, pris en charge par les 9 arrondissements,
- Les subventions aux établissements intégrés dans les centres sociaux et maisons de l'enfance, versées par le développement territorial,
- La masse salariale centralisée à la direction des ressources humaines.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

17 598 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

23 508 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

794,9



ÉDUCATION



Éducation

LE CONTEXTE

Avec la rentrée de septembre 2015, la Ville de Lyon est rentrée dans la 2^{ème} année de mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

2016 se présente comme une année d'adaptation et d'optimisation des moyens mis en œuvre pour réaliser les objectifs du **Projet Educatif de Territoire (PEDT)** qui guide l'ensemble des actions déployées au bénéfice des enfants et de leurs familles.

LES CHIFFRES CLÉS

Effectifs scolaires :

Rentrée de septembre 2015 : **36 860** élèves dans les écoles publiques, dont **15 304** en maternelle et **21 556** en élémentaire.

Restauration scolaire :

- Prix du repas payé au prestataire : **2,77 € TTC**,
- Nombre de repas prévisionnel 2016 : **3,5 millions** (commandés), hors Cité Scolaire Internationale (environ **67 000**).

Accueils de loisirs :

21 964 enfants inscrits aux Vendredis aprem pour l'année scolaire 2015/2016 soit **59,58 %** des enfants scolarisés à la rentrée.

LES OBJECTIFS 2016

Environnement scolaire

Ce programme comprend le fonctionnement des écoles primaires publiques (entretien, maintenance des équipements et les moyens éducatifs mis à la disposition des écoles tels que transports, fournitures, livres, subventions...). Il comprend également les dotations réglementaires aux écoles privées.

Cette enveloppe est maintenue aux montants nominaux des forfaits par élève de 2015, augmentée des effectifs.

D'autre part, différentes mesures ont permis de rationaliser les besoins en produits d'entretien et donc d'augmenter l'efficacité de la prestation.

Prévention Santé Enfant

Ce programme correspond principalement au financement d'actions de prévention, de sensibilisation au handicap et de soutien technique aux équipes médico-sociales scolaires (ex. analyse de la pratique professionnelle).

Projet éducatif

Ce programme comprend l'ensemble des activités qui se déroulent sur les temps scolaire et périscolaire :

- Scolaire : classes de découverte, animation des bibliothèques centres de documentation situés dans les écoles, projets d'école, éveil aux disciplines artistiques... La programmation 2016 inclut des mesures d'économies et de nouvelles orientations soutenant davantage des projets multi-établissements (écoles, collèges, accueils de loisirs), en phase avec les objectifs du PEDT.

- Périscolaire : garderies, études surveillées, aide aux devoirs et ateliers, centres de loisirs des vendredis après-midis et soirs, Mercredis de Lyon. Pour ce dernier dispositif, les moyens en 2016 sont adaptés à une baisse des effectifs et aux changements induits par les nouveaux rythmes scolaires (activités concentrées sur le seul mercredi après-midi).

A noter que les dépenses liées au fonctionnement de l'Internat Favre et au projet Enfance Arts et Langage ne sont pas reconduites sur le BP 2016 suite à l'arrêt de ces deux dispositifs.

Restauration scolaire

Ce programme correspond à l'achat et distribution des repas, aux dépenses liées à la cuisine centrale, et à l'animation de la pause méridienne pour la part des animateurs rémunérés en vacances dans le cadre des accueils de loisirs municipaux.

Le déploiement des self-services se poursuit, ce qui contribue à l'amélioration des capacités d'accueil. La planification de ces opérations conduit à budgéter les moyens nécessaires pour l'achat d'environ 25 440 repas servis/jour (hors vendredi) et 20 710 en moyenne les vendredis. Ce qui correspond à une hypothèse de hausse de fréquentation moyenne journalière de l'ordre d'environ 2,6 %. Différents travaux sont menés par la Direction de l'Éducation pour limiter le trop-commandé et réduire le gaspillage alimentaire avec les surcoûts qu'il génère.

Les tarifs facturés aux familles connaîtront une augmentation au 1^{er} janvier 2016 de 3 centimes en moyenne par repas selon le barème des quotients municipaux adopté en 2012.

Les rythmes scolaires dans le budget de l'Éducation

Pour les accueils de loisirs municipaux, l'encadrement des activités périscolaires nécessite environ 500 animateurs sous contrat, cumulant des interventions sur différents temps (ce qui représente une professionnalisation et une dépréciation du statut de nombreux intervenants) et 300 vacataires quotidiens en moyenne. Des activités municipales gratuites sont mises en places en partenariat avec différentes directions de la Ville : Archéologie, Affaires Culturelles, Espaces Verts, Sports.

Du côté des recettes, les contributions seraient de l'ordre de 6 M€ au budget municipal, et un enjeu fort constitue la mobilisation des concours financiers de partenaires : l'État à travers le fonds d'amorçage mais aussi et surtout la CAF à travers différentes prestations (estimation : 4,4 M€).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

29 106 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

21 709 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

1 622,2



SPORTS



Sports

LE CONTEXTE

La Direction des Sports poursuivra en 2016 son engagement dans une démarche d'amélioration de la relation à l'usager et de promotion de la pratique sportive.

L'année 2016 verra l'ouverture de deux nouveaux équipements : le gymnase Bon Lait dans le 7^e arrondissement, ainsi que la Halle aux Fleurs proposant une salle de danse et une salle d'arts martiaux dans le 2^e arrondissement, quartier Confluence.

La nouvelle politique tarifaire mise en place en 2015 se poursuivra en 2016. Elle se traduira principalement par la valorisation financière des mises à disposition dans le cadre de manifestations sportives.

LES CHIFFRES CLÉS

Fréquentations 2014 :

- Piscines : **806 000**,
- Patinoires : **268 000**,
- Salles et Stades : **1200 000** spectateurs dans les grands équipements, dont le Stade de Gerland (**975 000** visiteurs), le Palais des Sports (**130 000**), la Halle Diagona (**52 000**) et le Gymnase Mado Bonnet (**14 000**).

Accueil / Animations :

- **40 000** journées d'accueil « Divertisport »,
- **1600** familles accueillies.

LES OBJECTIFS 2016

L'exploitation des équipements sportifs

200 équipements sportifs sont mis à disposition des scolaires, des clubs, et du public, au moyen de 175 000 créneaux horaires, en journée pour 150 établissements scolaires, en soirée et les week-ends pour plus de 700 clubs et sections sportives. Des équipements où les matériels sportifs sont contrôlés régulièrement par les gardiens, et où les protocoles d'hygiène et d'entretien sont rigoureusement suivis.

Le Centre Nautique Tony Bertrand, et ses nouvelles installations, ouvert toute l'année depuis 2015, devrait continuer à enregistrer une hausse de ses fréquentations. Cette progression, combinée aux nouveaux tarifs mis en place depuis l'été 2014, devrait amener plus de 300 k€ de recettes supplémentaires en piscines d'été et d'hiver sur l'année 2016.

Un restaurant ouvrira au sein du Centre Nautique à l'été 2016 et sera confié à un exploitant par convention. Il comprendra un service de sandwicherie offrant un point de restauration et de rafraîchissement aux usagers améliorant encore la qualité de la prestation offerte. La redevance annuelle est estimée à 75 k€.

Le départ de l'Olympique Lyonnais du Stade de Gerland au 1^{er} janvier 2016 entrainera une baisse des dépenses (- 436 k€) et une baisse des recettes (- 862 k€ correspondant aux redevances pour match).

Les relations avec les clubs

200 clubs sportifs perçoivent un soutien financier de la Ville par le versement de subventions :

- Aux associations sportives amateur, dont le handisport, et les Lions du Sport (attribués sur proposition des arrondissements),
- Aux associations sportives d'élite : clubs de haut niveau conventionnés et sportifs de haut niveau individuels (préparation des JO),
- Aux SASP (clubs professionnels) : LOU Rugby, ASUL Lyon Volley-Ball, Lyon Hockey Club les lions, Lyon Basket Féminin, la subvention à l'OL SASP est stoppée avec le départ de l'OL de Gerland,
- Aux manifestations sportives de proximité.

L'animation autour du sport

Dans le cadre du Projet Educatif Local

Les interventions des Educateurs Sportifs dans les écoles primaires concerneront 10 000 enfants en piscines, et 10 200 enfants en activité sportive « terrestre ». Pour l'Action vélo, 4 000 enfants bénéficieront d'un cycle d'enseignement de neuf séances, soit l'équivalent d'une classe d'âge sensibilisée à la sécurité routière et aux déplacements en mode doux. Un parc de 650 vélos permettra d'organiser cette action.

Nouveaux rythmes scolaires

46 équipements seront ouverts pour les enfants inscrits les vendredis après-midi ; des activités seront proposées et coordonnées par les éducateurs sportifs. Au total 12 500 enfants pourront être accueillis dans ces dispositifs.

Au sein des Mercredis de Lyon, les animations sportives seront pilotées par la direction des Sports : choix des activités, cycles d'animations, réservations d'équipements.

Les accueils Divertisport

Ils se poursuivront avec une capacité d'accueil maintenue à 8 300 semaines d'accueil par an proposées aux familles. Une hausse des tarifs de 10% devrait entrainer une augmentation des recettes de 20 k€. Les tarifs tiennent compte du quotient familial et s'échelonnent de 8,50 € à 61,10 € par semaine (hors repas).

L'action événementielle RE LYON NOUS

Un raid famille associant activités sportives et culture, permettant de découvrir la cité à la recherche d'une énigme, sera reconduite et ouverte à un plus grand nombre de participants en juin 2016.

Les piscines et patinoires

poursuivront le développement d'animations (au CNR pour la Fête des Lumières) visant à développer les fréquentations.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

7 016 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

4 320 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

430,6



Animation événementielle

LE CONTEXTE

Le programme Evénements sportifs correspond au soutien accordé à l'ensemble des manifestations sportives organisées sur le territoire lyonnais et qui participent à la promotion du sport dans la ville. L'ensemble des événements soutenus ont ainsi vocation à être accessible à tout niveau et tout public.

LES CHIFFRES CLÉS

Nombres de participants :

- Run in Lyon : **25 000**,
- Saintélyon : **15 000** inscriptions clôturées fin octobre,
- Lyon Urban Trail : **8 000**,
- Lyon Free VTT : **7 200**,
- Tournois boulistes de Pentecôte : **6 000**,
- Lyon urban trail by night : **6 000**,
- Lyon Kayak : **2 000**,
- Re Lyon Nous (1^{ère} édition) : **1 600**,
- Lugdunum Roller Contest (championnat du monde de roller vitesse) : **1 000**,
- Soirée des Lions du sport : environ **1 000** personnes invitées, **3** sportifs récompensés, **20** sportifs mis à l'honneur,
- Courses cyclistes sur piste au Vélodrome Parc de la Tête d'Or : **470** coureurs, **4 800** spectateurs, **45** bénévoles à chaque course
- Avalanche Cup : plus de **300**
- Ultra Boucle de la Sarra : **300** participants (+**15%** par rapport à 2014),
- BMX street station : **130** riders.

LES OBJECTIFS 2016

Les événements sportifs soutenus en 2016 se répartiront de la manière suivante :

Les subventions récurrentes et nouvelles réparties suivant différentes thématiques :

- Sport boules : Tournoi de Pentecôte, Trophée du Clos Bouliste, Trophée Béraudier,
- Cyclisme : courses sur piste au Vélodrome du Parc de la Tête d'Or, le grand prix de la Ville de Lyon,
- Course à pied hors stade : Saintélyon, Run in Lyon, Lyon Urban Trail, Lyon urban trail by night, Ultra Boucle de la Sarra,
- Disciplines émergentes et liées au développement de sport urbain : Lugdunum Roller Contest, Lyon Free VTT, Lyon Kayak, BMX Street Station,
- Discipline permettant le rayonnement international de la ville : Tournoi de rugby à 7, Coupe du monde de fleuret féminin junior.

L'organisation d'événements sportifs ou liés au sport (Ville de Lyon) :

- Soirée de remise des trophées des Lions du Sport à la maison de la danse,
- 2^e édition Re Lyon nous, 2 500 participants attendus.

La participation aux frais techniques de certaines manifestations

Le soutien à d'autres événements sportifs :

- Avalanche Cup.

Les manifestations nouvelles :

- Organisation de la fan zone dans le cadre de l'EURO 2016.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

5 586 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

740 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

12,0



SOLIDARITÉS



Action sociale

LE CONTEXTE

Les montants des subventions missions « Personnes âgées », « Solidarités », et « Soutien au CCAS », ont été réduites de 750 k€ par rapport à l'année 2015 (700 k€ sur la subvention d'équilibre au CCAS et 50 k€ sur l'enveloppe subvention Solidarités opération FIAS).

LES CHIFFRES CLÉS

- Solidarités : **1550 k€**,
- Personnes âgées : **568 k€**,
- Soutien au CCAS : **11920 k€**.

LES OBJECTIFS 2016

Solidarités

Ce programme regroupe les enveloppes de subventions destinées aux associations assurant des opérations de lutte contre la grande précarité, dans le cadre de la « Veille sociale », renforcée durant la période hivernale. Ces actions de soutien aux personnes en situation de fragilité, notamment au plan économique, répondent toute l'année aux besoins en matière d'accueil de jour, d'aide alimentaire et d'hébergement.

Aide alimentaire

Il s'agit de la contribution de la Ville de Lyon, par l'attribution de subventions, aux actions des associations intervenant dans ce domaine. Elle s'élève à 171 k€.

Veille Sociale

- **Veille sociale renforcée** : 190 k€. Il s'agit de la contribution au financement de structures mises en place ou renforcées durant l'hiver.
- **Opération Été** : 20 k€. Ces crédits correspondent au financement d'actions spécifiques et estivales au bénéfice de personnes en situation précaire.
- **F.I.A.S. (Fonds d'intervention pour l'action sociale)** : 696 k€ correspondant au financement d'un ensemble d'organismes dont l'objet social est d'œuvrer auprès de personnes présentes sur le territoire lyonnais, en grande difficulté.

Accueil de Jour

372 k€ sont consacrés au soutien des structures dont l'activité principale est l'accueil en journée et l'orientation de personnes sans résidence stable, et la fourniture de services : collations, douches, vestiaire, lavage du linge, etc.

Personnes âgées

Ce programme regroupe les enveloppes de subventions destinées aux associations assurant des services et prestations aux personnes âgées :

Maintien à domicile

- **Aides ménagères** : 291,5 k€. Participation de la Ville de Lyon au coût des heures prestataires d'aide à domicile dispensées auprès des Séniors lyonnais.

- **Foyers-Restaurants** : 175 k€. Soutien aux associations gérant des foyers-restaurants des établissements d'hébergement pour personnes âgées de la Ville de Lyon.

Lien social

- **Développement Réseaux** : 43 k€. Aides au « développement des initiatives locales » destinées aux réseaux gérontologiques.
- **Opération Été** : 7 k€. Subventions aux associations mettant en œuvre des actions répondant aux besoins de la période estivale, en faveur des personnes âgées lyonnaises.
- **Subventions aux associations pour Personnes âgées** : Cette enveloppe de 50 k€ permet de soutenir les associations qui mettent en œuvre des actions concernant les séniors lyonnais dans divers domaines autres que ceux énumérés précédemment.

Soutien de la Ville de Lyon au CCAS

Ce programme traite les subventions individualisées de fonctionnement destinées au soutien du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon

Fonds d'Aide aux Jeunes

Cette opération représente 37,5 k€. Financement du partenariat établi par une convention entre la Ville de Lyon, le CCAS et la Métropole de Lyon. Des aides sont versées aux jeunes en difficulté pour favoriser leur insertion dans la vie active.

Taxe sur les spectacles

Compensation au non versement de la taxe sur les spectacles : 332 k€. La Ville de Lyon verse au CCAS cette subvention pour compenser le non versement de la taxe sur les spectacles au CCAS.

Equilibre du CCAS

Subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale : 11 920 k€. Cet apport de la Ville de Lyon est réduit de 700 k€ par rapport à 2015 (rationalisation des moyens du siège, impact de la fermeture de deux EHPA et diminution des moyens nécessaires aux rénovations des logements dans les résidences séniors).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

14 358 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€



Développement territorial

LE CONTEXTE

Le contexte se caractérise par :

- La signature du nouveau contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise,
- Des travaux préparatoires du nouveau programme national de renouvellement urbain, pour poursuivre le projet Duchère (Château/Sauvegarde), et lancer ceux de Mermoz-Ssud et Langlet Santy dans le 8^e arrondissement,
- Mise en œuvre des nouvelles activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la grande majorité des associations locale d'éducation populaire assurant près de la moitié de cette nouvelle offre de loisirs éducatifs,

LES CHIFFRES CLÉS

Accompagnement des associations :

16 centres sociaux, 12 MJC, 9 maisons de l'enfance et deux structures assimilées (Arche de Noé et Centre Pierre Valdo).

Soutien aux initiatives associatives :

400 associations subventionnées, 800 actions bénéficiant à plus de 8 000 personnes.

Ateliers santé-ville :

6 ateliers mis en place, 19 groupes ou commissions de travail, une vingtaine d'associations et structures partenaires, 148 000 personnes bénéficiaires.

Chantiers jeunes :

250 jeunes y participent.

LES OBJECTIFS 2016

Politique de la ville

- Mettre en œuvre le nouveau contrat de ville 2015/2020,
- Elaborer les nouveaux projets de territoire,
- Poursuivre la territorialisation de l'action publique locale dans le cadre notamment du PEDT et du contrat enfance-jeunesse avec la CAF,
- Renforcer les actions articulant développement économique et emploi.

Egalité et droits des citoyens

- Renforcer l'articulation avec les politiques publiques en matière de cohésion sociale, d'emploi et d'insertion professionnelle, d'éducation et d'animation socio-éducative, d'habitat, de santé, de sécurité/prévention et d'action culturelle,
- Accompagner la mise en œuvre du plan d'action égalité femmes hommes dans le cadre de la charte européenne signée par la Ville de Lyon.

Jeunesse

Elaborer et mettre en œuvre la réponse à l'appel à projets au programme d'investissement d'avenir (PIA) « jeunesse » de l'ANRU.

Vie associative

- Mettre en œuvre les nouvelles conventions-cadres avec les centres sociaux, MJC et maisons de l'enfance, dans le contexte de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et du nouveau contrat de ville,
- Créer un nouveau lieu accueil enfants-parents avec l'Arche de Noé dans le quartier de la Guillotière,
- Accompagner les maisons de l'enfance dont les subventions de fonctionnement général vont être calculées pour tenir compte des réserves financières importantes que certaines d'entre elles ont réalisées ces dernières années, et plus globalement accompagner ces associations pour les rapprocher progressivement de la fédération des centres sociaux et de la fédération des MJC afin d'en conforter le développement et mieux répondre aux besoins sociaux de la Ville de Lyon,
- Renouveler les forums de la vie associative dans les arrondissements.

Santé/prévention

- Mettre en œuvre le contrat local de santé 2015/2019 avec l'Agence régionale de santé,
- Etendre la démarche des ateliers santé-ville aux nouveaux quartiers prioritaires du contrat de ville 2015/2020.

Handicap

Ce programme regroupe les crédits permettant d'apporter un soutien aux actions des associations (une cinquantaine de partenaires) ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie quotidienne et d'accès aux droits des personnes handicapées.

Projet éducatif

Consolider la mise en œuvre des nouvelles activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la grande majorité des associations locale d'éducation populaire assurant près de la moitié de cette nouvelle offre de loisirs éducatifs dans le cadre du PEDT.

Prévention/sécurité

- Mettre en œuvre la nouvelle STSPD de Lyon avec les services partenaires de l'Etat et les bailleurs sociaux,
- Conforter les actions de médiation sociale mises en œuvre par l'association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM),
- Renforcer la coordination des actions de prévention dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en relation avec la Mission locale de Lyon,
- Accompagner la mise en place de la Zone de Sécurité Prioritaire à la Duchère et dans le 8^e arrondissement.

Enfin, la Direction poursuivra son soutien aux associations de jardins collectifs ou d'habitants et aux associations d'anciens combattants.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

23 798 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 126 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

64,8



***ESPACES
PUBLICS***



Cimetières

LE CONTEXTE

Le budget primitif de l'exercice 2016 a été préparé dans une démarche de maintien des dépenses de fonctionnement, à un niveau quasi équivalent à 2015.

L'année 2016 verra le lancement de plusieurs projets programmés dans le cadre du Plan Pluriannuel des Equipements de la Ville de Lyon (PEP) :

- Refonte de la signalétique des cimetières (indicateurs d'allées, carrés...),
- 2^e phase de la réfection des allées des cimetières,
- Création d'un jardin cinéraire au cimetière de la Guillotière Nouveau, avec la réalisation d'un bassin aquatique,
- Début du chantier de construction d'un ossuaire au cimetière de Loyasse
- Dans le cadre de la création d'un « pôle décès » au sein de la Direction des cimetières, à compter du 01/01/2017, lancement des travaux d'aménagements des locaux et présentation de la future organisation de ce service.

LES CHIFFRES CLÉS

- **78%** environ des recettes prévisionnelles de fonctionnement sont des ventes de concessions,
- Les dépenses relatives à la gestion des concessions représentent **76,8%** du budget de la Direction, contre **18%** pour la gestion des sites.

LES OBJECTIFS 2016

Concessions, réglementation

Ce programme regroupe les crédits alloués à la gestion des concessions funéraires ainsi que ceux liés à la réglementation funéraire, tant en dépenses qu'en recettes.

- Les crédits prévisionnels de fonctionnement sont stables et s'élèvent en dépenses à 999 k€, soit environ 79% du budget de la Direction,
- Pour la part consacrée à la gestion des concessions, la contribution versée au syndicat intercommunal P.F.I.A.L. progresse très légèrement et le reversement au C.C.A.S. (d'une partie des ventes de concessions) de 26 k€ environ, correspondant à une hausse prévisionnelle des recettes de concessions,
- En ce qui concerne la part consacrée à la réglementation funéraire, le réajustement du reversement des vacations de police perçues entraîne une diminution des dépenses de 29,8 k€,
- Les recettes de fonctionnement du programme sont en légère baisse d'environ 9 k€, du fait principalement du réajustement des vacations de police perçues.

Gestion des sites – cimetières

- Les dépenses totales de ce programme représentent 227 k€, dont environ 44% sont consacrées à l'entretien des espaces paysagers,
- Le budget alloué au traitement des déchets s'élève à 60 k€,
- La part consacrée à l'entretien des cimetières reste stable ainsi que le budget affecté à l'aménagement des sites, pour un montant prévisionnel de 133 k€,
- Le budget alloué au gardiennage des cimetières progresse de 5k€ en raison du surcoût lié à la dotation de vêtements de travail.

- Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 34 k€, sont principalement constituées de redevances d'occupation du domaine public à l'encontre de marbriers utilisant, pour leurs activités à proximité des cimetières, des locaux appartenant à la Ville de Lyon.

Ressources – support

Il regroupe les moyens généraux affectés à la Direction. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 43,6 k€, en progression d'environ 11,8% par rapport à l'exercice 2015 :

- La progression provient de la part consacrée au nettoyage des locaux de la Direction, suite à la mise en place d'un nouveau marché, qui s'élève désormais à 8,5 k€.
- Les dépenses consacrées à la logistique mise en place à l'occasion de la Toussaint (location de matériel, véhicules électriques, camion compacteur...) et aux moyens généraux restent stable, pour un montant total de 35,1 k€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1259 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2205 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

61,0



Déplacements urbains

LE CONTEXTE

La Ville de Lyon a équipé l'ensemble de son parc d'horodateurs depuis janvier 2014 de kits de paiement par carte bancaire avec ou sans contact, afin de privilégier un mode de paiement rapide et dématérialisé pour l'utilisateur avec la technologie NFC «Near Field Communication» (communication en champ proche). Ce nouveau dispositif de paiement représente 33% de transactions et 53% des produits des recettes du stationnement payant.

Les impacts de la réforme sur la décentralisation du stationnement payant sur voirie étant multiples, des réflexions croisées sont menées sur sa mise en œuvre initialement prévue au 1^{er} octobre 2016 et reporté au 1^{er} janvier 2017 (caractère juridique, tarification, modalités de paiement, défaut ou insuffisance de paiement, contrôle du stationnement).

LES CHIFFRES CLÉS

- 500 Kms de voirie ouverte à la circulation,
- 1545 horodateurs en service pour 34 366 places payantes,
- 1000 mâts de jalonnement,
- 148 kms de pistes cyclables, bandes,
- 1000 arrêtés par an relatifs à la circulation et au stationnement.

LES OBJECTIFS 2016

Promotion des déplacements durables

Ce programme regroupe l'ensemble des subventions individualisées aux associations (Lyon Métro, Ville à vélo, Prévention routière, Réagir l'Enfant et la Rue, Darly) pour un montant de 13,1 k€ et les cotisations sur des thématiques liées aux déplacements et à la sécurité routière dans l'agglomération.

La Ville participe à hauteur de 58 k€ en 2016, dans le cadre d'une convention, aux frais d'exploitation de navettes locales en cas de déficit d'exploitation, permettant au SYTRAL d'assurer le développement de liaisons locales dans des quartiers nécessitant des dessertes spécifiques (Pentes de la Croix Rousse et quartier Saint Rambert).

Gestion du stationnement sur voirie

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes relatives au stationnement sur voirie, une compétence de la Ville dans le cadre de l'exercice des pouvoirs de police du Maire.

Le nouveau marché d'assistance à l'exploitation du stationnement payant sur voirie a été notifié en juin 2015 à LPA pour une durée totale de quatre ans, afin d'optimiser les dépenses de fonctionnement et d'assurer la tenue d'une régie de recettes.

De plus, le dispositif de paiement CB/NFC dans le cadre du marché notifié à PARKEON en avril 2013 engendre de frais de fonctionnement liés à l'exploitation du stationnement sur voirie, qui sont de deux natures :

- Des frais fixes pour le paiement d'un abonnement mensuel par horodateur (centralisation des données statistiques issues de ces paiements),
- Des frais variables bancaires sous forme d'une redevance à chaque transaction.

Le calcul des frais générés est basé sur une hypothèse de 1 600 horodateurs sur voirie et une estimation de 180 000 transactions par mois en 2016.

Le montant total des dépenses de fonctionnement du programme s'élève à 1 745 k€ (baisse des coûts de -90 300 € constatée du fait notamment des nouveaux investissements) et d'une baisse des frais bancaires.

Les recettes cumulées relatives à l'exploitation du stationnement payant en 2015 septembre inclus s'élèvent à 11 424 k€ (+ 7,73% par rapport au mois de septembre 2014).

Les recettes 2016 sont estimées à 14 325 k€ sur la base des réalisations 2015 et de la prévision d'atterrissage auxquelles est appliqué + 1,98% d'augmentation.

Prestation de prise des arrêtés de circulation pour le compte de la Métropole

Cette prestation, effectuée par la direction (l'instruction, la préparation et le suivi des arrêtés permanents de circulation) conformément à la convention établie entre les deux collectivités, depuis le transfert du pouvoir de police de circulation au Président de la Métropole, rapporte un produit de 4 200 € en 2016 (350 d'arrêtés de circulation produit en 2015, facturé 12 € l'unité).

Jalonnement urbain

Ce programme concerne l'entretien, la réparation et le nettoyage du jalonnement directionnel urbain, local et hôtelier. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 41,5 k€.

En recettes, la participation financière de la Chambre de l'Industrie Hôtelière au titre de la mise en place, de la maintenance, de l'entretien et de la mise à jour du dispositif de signalisation, dans le cadre d'une convention conclue avec la Ville, s'élève à 44 k€.

Plan de déplacement d'administration

Ce programme regroupe les dépenses relatives au stationnement des véhicules de service : abonnements, tickets, chèques et cartes dans les parcs de stationnement (marchés LPA et PARC OPERA) soit 300 k€.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2171 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

14 373 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

16,0



Cadre de vie

LE CONTEXTE

Les faits marquants pour la direction Cadre de Vie sont les suivants :

- **Contrats Façades Nettes** : hausse globale du nombre de contrats et des recettes afférentes,
- **Ouverture / fermeture parcs** : fest de non fermeture de 9 parcs et jardins pendant la période hivernale,
- **Collecte des déchets** : suite au constat que les dépôts sauvages ne sont pas ou peu existants, baisse de la fréquence de pose de déchèteries mobiles (1 mois sur 2). Arrêt de la collecte des encombrants de la Duchère à compter du 31/10/2015.

LES CHIFFRES CLÉS

- **4 300** Contrats Façades nettes,
- **1063 k€** de recettes Contrats Façades Nettes en 2015.
- **17 400** demandes d'intervention de détagage pour une surface traitée de **209 000 m²**.
- **900** tonnes d'encombrants collectés dans **406** bennes mobiles.
- **100** tonnes de papiers / cartons collectés dans **180** bâtiments municipaux.
- **12 000 000** usagers dans les toilettes publiques surveillés pour une amplitude horaire de 7h30 à 19h30.

LES OBJECTIFS 2016

Les objectifs des différents programmes composant le budget du service Cadre de Vie sont les suivants :

Sanitaires publics

- Rationalisation et modernisation des sanitaires publics (démolition, remplacement ou réfection des plus anciens) pour maintenir le parc lyonnais à environ 180 unités,
- Réfection d'un bloc sanitaire du Parc de la Tête d'Or afin d'améliorer la capacité d'accueil du public.

Contrats Façades Nettes

- Poursuite du développement de la politique des Contrats Façades Nettes auprès des particuliers et renforcement des interventions en régie directe au sein des secteurs sensibles de la commune.
- Consolidation des opérations de détagage au sein des territoires ciblés en lien avec les Mairies d'arrondissement (exemple : opération bas des pentes).
- Refonte de la grille tarifaire « Contrats Façades Nettes ».

Ouverture / fermeture parcs

Rationalisation des actions d'ouverture / fermeture des parcs et jardins (en insertion ou par gardiennage) pour limiter les coûts afférents à cette prestation.

Collecte des déchets

Suite à une réflexion sur l'organisation des déchèteries mobiles et la collecte des déchets encombrants, il a été décidé d'arrêter :

- Le ramassage des encombrants de la Duchère à compter du 01/01/2016.
- La pose de déchèteries mobiles à compter du 01/07/2016.

Nettoyage des cours / traboules

Cette compétence sera transférée à Grand Lyon Métropole à compter de février 2016.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

3 188 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 035 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

22,1



Éclairage public

LE CONTEXTE

Depuis quelques années, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) propose régulièrement des augmentations du tarif réglementé de l'électricité pour couvrir les coûts de production et de commercialisation d'EDF en forte progression. Cette année, exceptionnellement, la traditionnelle augmentation d'août n'a pas eu lieu pour le tarif bleu éclairage public. Au niveau européen, la France dispose encore d'un prix de l'électricité attractif.

Face à cette situation contrainte, la maîtrise des dépenses d'énergie est un enjeu primordial.

LES CHIFFRES CLÉS

- **74 214** lampes gérées dont **53 499** en éclairage fonctionnel,
- **18 635** en mise en valeur et **2 350** en éclairage de stades.
- **31 303 015** kWh consommé (chiffre 2014 reconstitué sur 12 mois).
- **502** branchements pour festivités (2013).

Eclairage fonctionnel :

- Coût de fonctionnement par lampe : **113 €**,
- Dont consommations électricité : **73 €**,
- Coût de revient par habitant : **12 €**.

Plan lumière :

- Coût de fonctionnement par lampe : **44 €**,
- Dont consommations électricité : **22 €**,
- Coût de revient par habitant : **2 €**.

LES OBJECTIFS 2016

Energie (4 332 k€)

Dans un contexte d'augmentation régulière du prix du kWh, la seule marge de manœuvre possible pour diminuer la facture énergétique est de mener une politique d'investissement orientée sur la réduction des consommations d'énergie, sachant que dans le même temps de nouveaux équipements liés à l'aménagement d'espaces publics sont mis en service.

Cela passe notamment par l'utilisation de matériel moins énergivore et plus efficace lors des opérations de rénovation d'installations anciennes et par le développement des réseaux intelligents (télégestion, temporalité, détection de présence...) qui visent à adapter les niveaux d'éclairage aux différents temps de la nuit.

Eclairage public (2 520 k€)

Ce programme regroupe à la fois les crédits nécessaires à l'entretien de l'éclairage fonctionnel et ceux destinés à maintenir les installations de mise en valeur.

Ils sont essentiellement destinés à assurer l'approvisionnement en lampes et fournitures, à réaliser l'entretien préventif et curatif des installations d'éclairage (matériel et réseau), à assurer les contrôles périodiques (contrôle mécanique des mâts et vérification électrique des armoires de commande et câbles).

Eclairage des terrains de sport (50 k€)

L'objectif est de contenir les frais d'entretien et de maintenance tout en améliorant la qualité de service et le taux de disponibilité de ces équipements.

Electrification des marchés alimentaires (12 k€)

Une grande partie des marchés alimentaires est maintenant électrifiée. Cela représente 39 sites et 1 257 prises. Les crédits affectés à ce programme permettent de réparer des installations soumises à de fortes pressions lors de leur utilisation (coffrets forcés, bornes escamotables mises hors d'usage) et au vandalisme.

Festivités (173 k€)

L'activité consacrée aux branchements électriques sur la voie publique augmente et empiète sur le travail consacré à la maintenance du réseau. Pour contenir le temps passé sur cette activité, une procédure plus efficace de gestion des dossiers a été mise en place avec valorisation des coûts. Par ailleurs, la mise en place d'équipements sur un certain nombre de sites a permis de rationaliser les temps d'intervention.

L'implication de la Direction de l'Eclairage Public est toujours très forte et en particulier pour la fête des lumières (8 décembre).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

7 266 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

71 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

93,1



Espaces verts

LE CONTEXTE

Depuis 2005, la Direction des Espaces Verts (DEV) s'est impliquée dans une démarche de gestion environnementale, reconnue par la labellisation ISO 14 001. De plus, la direction a développé des économies de gestion permanentes avec un entretien plus naturaliste, mais aussi la réduction des intrants (diverses fournitures) et des consommations d'eau et d'énergie. En 2016, 3 hectares d'espaces verts seront repris en gestion directe par la DEV (bas port Gillet, place Chazette, voiries Birmingham, Mermoz Nord, etc).

Poursuivant son objectif d'optimisation des moyens, la DEV propose un budget 2016 en baisse malgré la prise en charge de nouveaux équipements (hors travaux de remise en état du Parc de Gerland suite aux travaux du SYTRAL, inscrits en fonctionnement).

LES CHIFFRES CLÉS

- 433 hectares de surfaces en gestion,
- 55 000 arbres,
- Un Jardin Botanique: 14 000 espèces différentes collectionnées,
- Un Jardin Zoologique: 65 espèces et 400 animaux
- Parc de la Tête d'Or: plus de 3 000 000 de visiteurs par an,
- Visites et animations pédagogiques: plus de 40 000 personnes y participent.

LES OBJECTIFS 2016

En matière de gestion du patrimoine Paysager

En hausse par rapport au BP 2015 (+ 3,6 % soit + 105,5 k€). Ce programme concentre la majeure partie des dépenses de la Direction des Espaces verts dont :

L'entretien horticole des espaces verts

Les crédits affectés à l'entretien horticole connaissent une hausse (+ 169,7 k€) liée à la prise en charge en année pleine des parcs du Vallon (11 ha) et Clos Layat (3,3 ha) et des surfaces nouvelles reprises en gestion sur 2016 (3 ha).

La gestion sécuritaire du patrimoine arboré

On dénombre 55 000 arbres sur l'ensemble du territoire lyonnais. Ce patrimoine nécessite une veille sécuritaire accrue, liée au vieillissement du patrimoine et à la hausse des aléas climatiques qui se traduit par l'inscription de 20 k€ de crédits supplémentaires.

Les dispositifs de propreté en lien avec le Grand Lyon

Afin de répondre à un contexte budgétaire contraint et dans un souci d'optimisation de la performance et de recentrage sur son cœur de métier, la direction des Espaces Verts propose une baisse des dépenses de propreté liées aux dispositifs propreté avec le Grand Lyon (- 63 k€).

Dans le cadre de ces dispositifs, le Grand Lyon prend en charge la totalité de la propreté sur les secteurs de Mermoz Sud, Confluence, Berges du Rhône, Rives de Saône et Garibaldi. Ces dispositifs ont fait l'objet d'une renégociation sur certains secteurs qui permet d'acter cette baisse sur le montant global des conventions.

En matière de gestion logistique

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses venant en appui à l'activité d'entretien et de gestion des espaces verts.

En baisse par rapport au BP 2015 (- 3,2 % soit - 44,5 k€) ce programme enregistre l'arrêt du subventionnement du congrès des roses qui s'est déroulé avec un grand succès sur l'année 2015.

Gestion des collections végétales et animales

Ce programme comprend l'ensemble des activités liées aux jardins zoologique et botanique (gestion des collections animale ou végétale, recherche scientifique et conservation). Ce budget est présenté à un niveau stable par rapport à 2015.

Evènementiel, animations

Ce programme regroupe l'ensemble des activités connexes aux espaces verts (communication, événements divers tels que la certification ISO14001), ainsi que les actions pédagogiques menées par les 3 services: Espaces Verts, Jardin Botanique et Jardin Zoologique). Ce budget est présenté à un niveau stable par rapport à 2015.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT*

4 825 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT*

545 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

385,4

*CÉS CHIFFRES INCLUENT LES TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DU PARC DE GERLAND ENTIÈREMENT REMBOURSÉS À LA VILLE PAR LE SYTRAL.



Direction de l'Aménagement Urbain

LE CONTEXTE

Dans le champ de la délivrance des autorisations du droit des sols, 4152 demandes de logements ont été déposées en 2014, un record qui s'explique par le dépôt de deux permis pour la ZAC des Girondins.

Concernant la planification urbaine, la révision générale du Plan Local d'Urbanisme a été engagée avec pour objectif une approbation prévue fin 2017. Sur le champ de l'habitat, la Ville s'inscrit dans les objectifs du Programme Local de l'Habitat 2007-2013 de la Métropole de Lyon et participe à la politique de mixité sociale définie par la loi Duflot du 24 mars 2014.

LES CHIFFRES CLÉS

Service Urbanisme Appliqué:

- 709 permis de construire déposés,
- 2350 déclarations préalables déposées,
- Délai d'instruction moyen des actes : 66 jours,
- 6692 autorisations d'occupation temporaire du Domaine Public déposées.

Service Habitat:

- L'objectif du PLH porté à 1600 logements sociaux annuel pour la période 2014-2016 est atteint : 2187 logements financés,
- 5154 logements sociaux, taux SRU de 19,76 %,
- 4438 nouvelles demandes de logement social enregistrées,
- 2030 logements sociaux livrés.

LES OBJECTIFS 2016

Dans ce contexte, le périmètre des actions pour 2016 est globalement assez proche de celui de l'année 2015.

Aménagement et partenariat associatif

Dépenses de fonctionnement : 231 k€.

Ce programme est destiné à soutenir les associations qui concourent à la réflexion sur l'urbanisme, l'architecture et la Ville, par des aides ponctuelles versées à :

- L'association Maîtrise d'ouvrage Rhône Alpes,
- L'association Sauvegarde et Embellissement de Lyon,
- L'Union des Comités d'intérêts locaux,
- L'association Renaissance du Vieux Lyon,
- L'association Maison de l'Architecture Rhône Alpes.

Ce programme intègre également, pour l'essentiel, la subvention de la Ville (163 k€) versée à l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, dans le cadre du programme d'actions partenariales, conformément aux statuts de cette association dont la Ville de Lyon est membre.

Gestion du droit des sols

Dépenses de fonctionnement : 162 k€,

Recettes de fonctionnement : 2 757 k€.

Ce programme regroupe les activités relatives à l'application du droit des sols sur le fondement du Plan Local d'Urbanisme.

Les principales dépenses concernent :

- Les missions de conseil en terme architectural et urbain, de colorimétrie ou encore de protection des espaces végétalisés,
- Une nouvelle édition (15^e) du prix de la jeune architecture urbaine, permettant de valoriser le travail de jeunes architectes diplômés,
- Les coûts liés à l'instruction des actes relatifs à l'occupation des sols sur la base des outils informatiques mis conventionnellement à la disposition de la Ville par la Métropole de Lyon (« Cart@ds »).

Pour les recettes :

- Le produit des redevances d'occupation du domaine public, recettes non fiscales, induit par la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables),

- Une dotation globale de décentralisation de l'Etat pour le financement du transfert de la compétence aux communes pour la délivrance des autorisations préalables au changement d'usage des locaux destinés à l'habitation,

Habitat parc privé

Dépenses de fonctionnement : 121 k€

Ce programme recouvre les principales actions conduites en partenariat avec la communauté urbaine et induisant un cofinancement de la Ville de Lyon. Il s'agit de missions de veille et d'animation :

- Des copropriétés de la Duchère,
- Du PIG Habitat indigne pour les immeubles sensibles dans les 1^{er}, 3^e ouest, 4^e et 7^e arrondissements,
- Du PIG Habitat dégradé pour les autres arrondissements,
- Du PIG éco-rénovation quartier Perrache Sainte Blandine.

Par ailleurs une dotation permet de poursuivre la participation de la Ville aux actions de lutte contre le saturnisme, sur la totalité des arrondissements de Lyon.

Habitat parc public

Dépenses de fonctionnement : 68 k€

Elles comprennent notamment :

- L'adhésion de la Ville au fichier commun de la demande de logement social,
- Une subvention à l'Agence Locative Sociale du Rhône,
- Une assistance à maîtrise d'ouvrage relative au traitement de masse des données et à l'animation du dispositif de prise en compte du vieillissement de la population,
- Une mission de pilotage et de coordination des instances de relogement sur les secteurs de Mermoz et la Duchère.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

582 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 757 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

60,3



***DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL***



Université Recherche

LE CONTEXTE

La communauté universitaire lyonnaise, 2^e pôle scientifique français, s'inscrit dans la stratégie économique de rayonnement international de la métropole.

Avec 138 000 étudiants, dont 16 000 étudiants internationaux, 10 000 enseignants et chercheurs, 19 établissements universitaires et près de 450 laboratoires publics et privés, Lyon est vecteur de l'économie de la connaissance. Le « Plan Campus » et le SDU « Schéma de Développement de l'Université » concourent à Co-construire une université compétitive ouverte sur l'international.

LES CHIFFRES CLÉS

- 5500 Pass culture vendus en 2014/2015, soit la totalité mise en vente,
- 497 Invitations distribuées aux étudiants via le site www.lyoncampus.fr,
- 2500 étudiants internationaux attendus à la NEM 2015,
- Site www.lyoncampus.fr: environ 1600 visiteurs/jour, 17300 abonnés à la newsletter hebdomadaire (+13%), et 1750 à twitter, 5100 likers facebook,
- 48 associations en résidence à la Maison des Etudiants,
- 46 subventions à des associations et laboratoires de recherche,
- Près de 500 visiteurs au Forum des Initiatives Etudiantes du 12 au 22 octobre 2015.

LES OBJECTIFS 2016

Dans ce contexte, La Ville de Lyon et la Métropole créent un service commun au 1^{er} janvier 2016, «Le Service Université», articulé en trois pôles: aménagement, valorisation et innovation, vie étudiante. Le budget de la Ville de Lyon est diminué de 18 k€ (-5%) par rapport à 2015. Le service souhaite polariser les dispositifs d'accueil, de rayonnement international et d'intégration culturelle et citoyenne des étudiants dans la cité, dans une « vitrine urbaine »: la Maison des Etudiants.

L'accueil et l'intégration culturelle et citoyenne dans la cité

La «Maison des Etudiants», située 25 rue Jaboulay, à Lyon 7^e regroupe en un seul lieu, des dispositifs d'accueil, d'intégration, d'hospitalité et de citoyenneté pour tous les étudiants et leurs associations, avec pour objectifs de:

Accompagner et soutenir les initiatives étudiantes avec la pépinière associative

Un espace de co-working est ouvert du lundi au samedi entre 9h et 22h et accueille 48 associations en résidence. Il s'agit également:

- D'organisation de débats, conférences, projections, dont «les docs du Mercredi»: une vingtaine d'événements en 2016,
- D'expositions, dont, les diplômés de l'Ecole Emile Cohl présentés dans une exposition itinérante (StArt: student'art) de 16 roll up et 23 œuvres originales sur une vingtaine de lieux universitaires (Lyon et Grenoble),
- De conseils et de subventions pour des projets citoyens, solidaires, culturels, internationaux ou humanitaires: 24 associations étudiantes sont subventionnées.

Reconduire le Forum des Initiatives Etudiantes à la Maison des Etudiants

En 2015 il a eu lieu du 12 au 22 octobre autour de 7 thématiques: solidarité, durabilité, créativité, international, entrepreneuriat, media, inter culturalité. Ce Forum sera enrichi avec l'animation de débats publics, projections, ateliers, rencontres linguistiques, conférences, témoignages sur des thématiques sociétales et de la vie étudiante, mais aussi cours de danse, animations musicales et culinaires.

Intégrer les étudiants internationaux dans la cité avec la NEM «Nuit des Etudiants du Monde»

Village associatif, plateforme de jeux, concert et dance floor pour 2500 étudiants attendus à la 14^e «Nuit des Etudiants du Monde», le 3^e jeudi d'octobre 2016.

Favoriser l'accès à la culture par la vente en ligne de l'offre culturelle du Pass Culture

Abonnement à 16 € de 4 places de spectacle dans 40 établissements culturels de l'agglomération. Dans le cadre du Schéma de Développement Universitaire (SDU) aussi, trois projets en partenariat avec le Crous et les universités:

- En 2016, poursuite des travaux du séminaire d'attractivité universitaire instauré en 2015, et la mise en réseau des acteurs de l'accueil et de la communication.
- Création d'un « passeport culturel »,
- Et la poursuite du développement de la Maison des étudiants, les pratiques culturelles et entrepreneuriales.
- Poursuivre et enrichir la communication en direction des étudiants, afin d'accroître la notoriété de notre ville. Notamment via le site www.lyoncampus.fr, et les réseaux sociaux.
- Soutenir l'accueil des nouveaux étudiants au SWD «Students Welcome Desk», dont la maîtrise d'œuvre a été reprise depuis 2014 par l'Université de Lyon.

Le rayonnement international de la formation et de la recherche

Les objectifs 2016 sont de:

- Valoriser la Recherche par l'attribution de 4 Prix du Jeune Chercheur (5 400 €) à de jeunes chercheurs lyonnais,
- Soutenir la notoriété internationale et scientifique lyonnaise par l'attribution de subventions pour des colloques, conférences, journées d'étude et séminaires, organisés par les laboratoires, et à l'Université Populaire,
- Faire rayonner l'Université de Lyon avec des réceptions à l'Hôtel de Ville pour des personnalités scientifiques.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

354 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

88 k€



Économie, commerce et artisanat

LE CONTEXTE

La préparation du budget primitif 2016 a été marquée par :

- La prise en compte de la première phase du FISAC du 7^e arrondissement, quartier de Gerland, des troisièmes phases des FISAC des 4^e et 9^e arrondissements, quartier de Vaise,
- La prise en compte des hausses et créations de tarifs générant 112,5 k€ de recettes supplémentaires.

En outre, l'adoption de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, dite loi Pinel, qui instaure la possibilité de disposer d'un fonds de commerce sur le domaine public et un droit de présentation du successeur au profit des commerçants des halles et marchés vient impacter les modalités de gestion du domaine public par la Ville de Lyon.

LES CHIFFRES CLÉS

Dépenses de fonctionnement :
+114,3 k€, soit **+10,6%**,
+9,5 k€, soit **+0,9%** (hors FISAC).

Recettes de fonctionnement :
+289,4 k€, soit **+3,6%**,
+176 k€, soit **+2,2%** (hors FISAC).

Solde :
+175,1 k€ soit **+2,5%**.

Solde net hors FISAC :
+166,5 k€, soit **+2,4%**.

LES OBJECTIFS 2016

Les recettes

2016 connaît une augmentation des recettes hors FISAC, de 176 k€, soit 2,2 % provenant à la fois de l'évolution de l'activité et d'évolution tarifaire et se décomposant ainsi :

- Augmentation des tarifs des terrasses de 4,5 % (+ 62,5 k€),
- Augmentation des tarifs des commerces ambulants de 10 % (+ 11 k€),
- Augmentation des droits de place des marchés, de 2 % par an jusqu'en 2020 inclus pour les abonnements (+ 39 k€) et des droits de places journaliers,
- Reclassement du zonage des rues impactant les recettes relatives aux terrasses (+ 40 k€),
- Hausse des recettes par l'organisation de nouvelles distributions sur des marchés forains d'importance et des recettes sur les concessions (+ 23,5 k€).

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement hors FISAC croissent de 9,5 k€, soit 0,9 %. Cette hausse minime est principalement due à la hausse des dépenses contraintes compensée en partie par une maîtrise et une meilleure adaptation aux besoins de la Direction.

Elles se traduisent notamment par une réallocation des crédits de subvention, hors FISAC, par la baisse des subventions destinées à l'ADPM (- 5 k€) et aux illuminations et animations de fin d'année (- 17,5 k€) permettant une hausse des subventions de valorisation de l'activité commerciale et d'assurer l'accompagnement de la chambre de commerce et d'industrie dans la mise en œuvre de la 10^e enquête consommateurs.

Les opérations Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

La signature des conventions et la mise en œuvre de la première phase du FISAC du 7^e arrondissement, quartier de Gerland, sont prévues en début d'année 2016. Les premières opérations seront lancées à travers le versement d'une subvention d'un montant de 13,5 k€ destinée à Lyon 7 Rive Gauche pour le marketing territorial et 3 k€ d'achats. En outre, des subventions d'investissement d'un montant total de 62,5 k€ à destination des commerces sont prévues pour leur permettre de développer leur accessibilité.

La signature des conventions et la mise en œuvre des troisièmes phases des FISAC des 4^e et 9^e arrondissements, quartier de Vaise, sont prévues en début d'année 2016. Les premières opérations seront lancées à travers le versement de subventions d'un montant total à 68,5 k€ destinées aux partenaires associatifs, Lyon côté Croix Rousse et Centre 9 ainsi qu'aux partenaires institutionnels, Chambre de Commerce et Chambre de Métiers et 11,7 k€ d'achats. Des subventions d'investissement d'un montant total de 70 k€ à destination des commerces sont également prévues pour leur permettre de rénover les devantures commerciales et d'acquérir des équipements de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Pour ces trois nouvelles opérations FISAC, des recettes sont attendues à hauteur de 78,8 k€ en fonctionnement et 44,1 k€ en investissement. Ces recettes sont versées par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - DIRECCTE - et correspondent à 60 % de l'accompagnement de l'Etat sur ces opérations au titre du fonctionnement et 50 % au titre de l'investissement.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1193 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

8 288 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

53,5



Relations internationales

LE CONTEXTE

Dans le cadre de la mutualisation de l'action internationale de la Ville de Lyon et du Grand Lyon, le Service des Relations Internationales de la Direction de l'Attractivité et des Relations Internationales poursuit ses missions au profit des compétences des deux collectivités.

Les propositions budgétaires 2016, qui affichent un effort de rationalisation des dépenses, viennent en appui des objectifs prioritaires en matière de développement des coopérations décentralisées, de soutien au développement international de la Ville et de ses acteurs, et du renforcement de l'internationalité du territoire afin de garantir la mise en œuvre de la politique internationale de Lyon.

LES CHIFFRES CLÉS

- 10 opérations de coopérations décentralisées portées par le service dont 5 qui impactent le budget de la Ville de Lyon,
- Une 40^{ème} de projets internationaux portés par des acteurs locaux (Culture et solidarité internationale),
- Effort budgétaire de BP 2015 à BP 2016 de -10 k€ soit -1%.

LES OBJECTIFS 2016

Partenariats Internationaux et Affaires Européennes

- Poursuite des relations bilatérales avec les grandes métropoles partenaires de Lyon et relance d'une coopération historique en Pologne avec la ville de Lodz,
- Les nouveaux partenariats stratégiques se développent avec les Émirats Arabes Unis, perspective exposition universelle Dubaï 2020 et avec les États-Unis, développement de la coopération avec la Ville de Boston,
- Une nouvelle coopération avec Saint Petersburg sera développée à partir de 2016,
- Des opérations pourront être menées avec nos villes partenaires en lien avec l'EURO 2016,
- Organisation de plusieurs missions stratégiques officielles menées par le maire de Lyon ou ses adjoints,
- Poursuite de la stratégie Europe afin de favoriser les opportunités de financements européens pour les projets développés par la Ville de Lyon.

Coopération décentralisée: Poursuite de 5 coopérations tripartites Ville de Lyon / Grand Lyon

- En renouvellement, Ouagadougou (Burkina Faso) dans les domaines de l'éclairage public, des espaces verts, de l'administration locale et de la police municipale,
- Rabat (Maroc) dans les domaines de l'éclairage public et développement durable,
- Jéricho (Territoires palestiniens) sur la lumière et les échanges culturels,
- Erevan (Arménie) sur l'aménagement urbain durable et les espaces verts,
- Porto Novo (Bénin), dans le domaine de la valorisation du patrimoine historique.

Communication et animation du territoire

Actions de communication pour assurer la mise en visibilité d'événements à caractère international sur le territoire de Lyon (réalisation de supports...) et actions d'animation spécifiques sur le territoire de Lyon telle que le nouvel Institut franco-chinois.

Moyens généraux

Participation aux frais généraux de fonctionnement du service dans le cadre de la convention de mise à disposition partielle.

Réseaux

- Maintien de la participation ciblée de Lyon dans les instances décisionnelles et commissions de travail de 4 réseaux institutionnels (Eurocities, AFCCRE, AIMF, CUF) en vue d'un lobbying institutionnel, au niveau national et européen, et politique d'une part, et d'autre part d'échanges de pratiques sur des thématiques spécifiques,
- Promotion et développement des 2 réseaux thématiques DELICE et LUCI.

Acteurs locaux

- Légère baisse des crédits de l'action en soutien aux acteurs locaux porteurs de projets axés sur les stratégies de rayonnement culturel, de politique européenne, de promotion de la francophonie, de solidarité internationale, de scolarité internationale ou d'internationalité du territoire.
- Poursuite du partenariat avec l'Institut Français et la Direction des affaires culturelles de Lyon

Évènements

- Poursuite du développement de la politique d'accueil international du territoire (une centaine d'accueils de délégations étrangères),
- Poursuite de l'organisation et de la contribution à une dizaine d'événements de dimension internationale sur le territoire lyonnais: Fêtes Consulaires, Fête des Lumières...

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

989 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€



Développement territorial

LE CONTEXTE

- La dégradation de la situation économique nationale est un peu moins marquée dans l'agglomération lyonnaise : le taux le chômage au sein de la zone d'emploi de Lyon est légèrement plus faible que dans les autres territoires de référence.
- Renforcement des contraintes financières sur les outils de la politique emploi-insertion en raison de la réduction de la subvention de l'Etat à la Maison de l'emploi et de la formation et de la diminution des crédits au titre du FSE-PLIE,
- Mise en œuvre du protocole du PLIE de Lyon pour la période 2012 à 2016, avec un nouveau cadre d'intervention des fonds européens à partir du 1^{er} janvier 2017,
- Mise en place du service public régional puis à terme du service public de l'orientation.

LES CHIFFRES CLÉS

Mission locale de Lyon :

- **8300** jeunes bénéficiant d'un suivi,
- **2700** jeunes accédant à l'emploi et environ un millier à une formation professionnelle,

Maison de l'emploi et de la formation de Lyon :

- 22000** personnes dans les antennes de proximité, **2800** ayant bénéficié d'une formation professionnelle,
- 847** ayant accédé à un emploi grâce aux clauses d'insertion.

LES OBJECTIFS 2016

Le programme « emploi » regroupe les moyens affectés par la Ville de Lyon à la réalisation d'actions ayant pour finalités l'accès à l'emploi et à la formation ainsi qu'à l'insertion professionnelle.

Ces actions sont conduites dans le cadre de la maison de l'emploi et de la formation de Lyon constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public réunissant, aux côtés de la Ville de Lyon, l'Etat, Pôle emploi, la Région Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, la mission locale de Lyon, l'association ALLIES-PLIE de Lyon, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et la Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône.

Dans la continuité de l'année 2015, les objectifs pour 2016 consistent à :

- Augmenter les mises en situation de travail en s'appuyant notamment sur les possibilités offertes par les articles 14, 30 et 53 du code des marchés publics, ainsi que le soutien aux structures d'insertion par l'emploi du secteur intermédiaire,
- Mieux coordonner la prospection des postes vacants auprès des entreprises, développer les forums pour l'emploi avec les entreprises,
- Renforcer l'anticipation des besoins des entreprises et des salariés dans le cadre d'une démarche de gestion territoriale des emplois et des compétences,
- Développer l'offre de service à la création d'activités à partir de l'expérience acquise par la maison de la création d'entreprises,
- Renforcer la communication et l'information en direction des demandeurs d'emploi, des entreprises et des salariés, grâce notamment au portail internet,
- Renforcer l'accompagnement à l'emploi et à la formation professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, et de développer les actions, notamment dans le domaine de l'apprentissage et en direction des entreprises.

Pour renforcer les synergies entre la Maison de l'emploi et de la formation et la Mission locale de Lyon, la Ville de Lyon et ses partenaires institutionnels, à commencer par l'Etat bien évidemment, ont souhaité aller plus loin dans la mutualisation, notamment par la réunion des deux réseaux d'antennes de proximité et la constitution d'un seul service emploi et aux entreprises effectif depuis septembre 2015.

Les subventions de fonctionnement général attribuées à la mission locale de Lyon, à la maison de l'emploi et de la formation de Lyon et à l'association ALLIES (gestionnaire du PLIE de Lyon) resteront en 2016 au même niveau global qu'en 2015.

Le programme local emploi-insertion (PLIE) de Lyon représente 6000 personnes bénéficiant d'un accompagnement à l'emploi, 4000 personnes bénéficiant d'un emploi pendant le parcours d'insertion et 3000 personnes accédant à l'emploi au terme du parcours d'insertion.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2443 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

38 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*

60,6

* CHIFFRE POUR L'ENSEMBLE DE LA DIRECTION
DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



Halles Paul Bocuse

LE CONTEXTE

2016 sera pour les Halles de Lyon la cinquième année de gestion en budget annexe, marquée par la contrainte d'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Dans la continuité de la construction des budgets précédents, l'élaboration du budget 2016 a été caractérisée par un travail transversal, regroupant l'ensemble des Directions participant à la gestion du site, de ses finances et de son personnel.

Comme en 2015, le budget 2016 a dû être construit en recherchant un équilibre financier provenant des recettes générées par la seule exploitation des Halles.

LES CHIFFRES CLÉS

- Nombres de commerces et restaurants : **56**.

LES OBJECTIFS 2016

Le maintien de l'équilibre financier du budget est obtenu puisque les dépenses et recettes totales de fonctionnement sont à un niveau égal de 1 983 620 €, de même que les recettes et dépenses d'investissement, situées à 432 460 €.

Une hausse des recettes de fonctionnement de 28,5 k€, soit 1,5 % est constatée par rapport du budget 2015. Cette augmentation est le fruit d'une situation contrastée, les recettes provenant des droits de places connaissant une hausse conséquente de + 12,3 %, en raison de l'augmentation de 5 € par m² à compter du 01/01/2016 sur les surfaces concédées, tandis que le produit des redevances pour charges communes baisse de 31,1 k€, soit - 2,29 %. Cette baisse importante s'explique principalement par la réduction des dépenses de chauffage et d'eau chaude (- 20 k€, soit - 22 %), consécutive aux travaux de réfection des réseaux d'eau et la mise en œuvre d'une régulation de l'eau chaude.

Par ailleurs, les investissements réalisés les années précédentes, notamment l'installation d'une gestion technique centralisée de l'éclairage en début 2014, permettent de stabiliser les coûts d'électricité après une forte baisse en 2014 (- 30,3 k€, soit - 28,20 %).

Dans une perspective d'économie d'énergie, les dépenses réelles d'investissement prévues concernent notamment le remplacement des blocs d'éclairage par un éclairage led, opération estimée à environ 11,2 k€ avec fraction de TVA, le renouvellement des ballons d'eau chaude estimé à environ 23 k€ avec fraction de TVA ainsi que des travaux complémentaires, pour 11,5 k€, destinés à améliorer la ventilation en sous-sol et y réduire la température, particulièrement élevée en raison des dégagements provoqués par les équipements installés par les commerçants.

En 2016, dans le cadre de la sécurisation du site, la surveillance des allées sera assurée par un nouveau système de vidéo surveillance numérique. Ce réseau sera étendu à la totalité des sous-sols des Halles. Le coût estimé de cette opération est de 105 k€ avec fraction de TVA.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1984 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1984 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

7

MAIRIE DE LYON

1, place de la comédie
69205 Lyon cedex 01

LYON EN DIRECT

04 72 10 30 30